

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2021 - 2022

SESSION : septembre 2022

NOM : Pinczewski

PRÉNOM : Louis

TITRE DU MÉMOIRE : Rôle et influence du Roi Albert II durant la crise politique de 2010 et 2011 en Belgique. Vu par les quotidiens *Le Soir* et *La Libre Belgique*.

PROMOTEUR : Vincent Dujardin

Résumé du mémoire en 12 lignes :

Le 6 décembre 2011, le gouvernement Di Rupo prête serment devant le Roi. À partir des élections anticipées du 13 juin 2010, il aura fallu 541 jours pour former un nouveau gouvernement de plein exercice. C'est la crise la plus longue de l'histoire politique en Belgique. Depuis l'accession au trône en 1993, le roi n'est jamais autant intervenu dans le monde politique que lors de la formation du gouvernement Di Rupo. Lors de son discours à l'occasion de la fête nationale du 21 juillet 2011, le souverain souligne que le rôle d'un monarque constitutionnel est d'écouter, d'encourager et de mettre en garde. Ces 3 prérogatives furent toutes utilisées. Le souverain de la Belgique est l'un des rares monarques en Europe qui joue encore un rôle politique actif. Cette recherche se penche donc sur le rôle du roi et de son influence durant cette crise politique vus par les deux quotidiens *Le Soir* et *La Libre Belgique* pour mieux appréhender le rôle du Roi lors de cet épisode marquant de l'histoire politique belge.

Il est demandé aux étudiants qui déposeront leur mémoire pour la prochaine session d'examens de bien vouloir rédiger un résumé (12 lignes maximum), à insérer en début de mémoire.

Ce résumé doit faire état de la problématique, des sources utilisées et des principaux résultats obtenus.

Faculté de philosophie, arts et lettres

Rôle et influence du Roi Albert II durant la crise politique de 2010 et 2011 en Belgique

Master [60] en histoire
Auteur : Louis Pinczewski
Promoteur : Vincent Dujardin
Lecteur : Luc Courtois
Année académique 2021-2022

Remerciements

Pour la rédaction de ce travail de fin d'étude, quelques remerciements et remarques sont de mise.

Mes premiers remerciements vont au professeur Vincent Dujardin qui a accepté de me suivre dans cette recherche en tant que promoteur. Je remercie également tout le personnel de l'université catholique de Louvain, en particulier de la faculté Philosophie et Lettres, pour m'avoir offert une formation de qualité.

Je tiens également à remercier monsieur Elio Di Rupo, ancien Premier Ministre, d'avoir accepté ma demande d'entretien en m'accordant de son temps précieux.

Je remercie mes amis, ma famille et plus particulièrement mes parents de m'avoir soutenu jusqu'à la fin de cette aventure.

Ce travail est dédié à ma grand-mère, sans qui, tout ceci ne serait possible, et à mon grand-oncle. Je leur remercie de m'avoir donné cette passion de l'Histoire. Puisse l'accomplissement de ce parcours académique leur faire honneur.

« Des nains sur des épaules de géants »

Bernard de Chartres

Table des matières

1. Introduction	1
2. Contexte	14
2.1. L'Etat fédéral sous pression	14
2.2. Elections du 13 juin 2010.....	18
2.3. Dossier institutionnel Bruxelles-Hal-Vilvorde.....	20
2.2. Albert II : sixième roi des Belges.....	23
3. La plus longue crise : 541 jours	27
3.1. Bart de Wever informateur (17 juin - 8 juillet 2010)	28
3.2. Elio Di Rupo préformateur (8 juillet-3 septembre 2010).....	32
3.3. André Flahaut et Danny Pieters médiateurs (4 septembre-5 octobre 2010)	39
3.4. Bart de Wever clarificateur (8-18 octobre 2010)	42
3.5. Johan Vande Lanotte conciliateur (21 octobre 2010 – 6 janvier 2011)	46
3.6. Le conciliateur et les deux présidents de partis (11 janvier – 26 janvier 2011).....	51
3.7. Didier Reynders informateur (2 février – 1 ^{er} mars 2011).....	53
3.8. Wouter Beke négociateur (2 mars – 12 mai 2011).....	56
3.9. Elio Di Rupo formateur (16 mai – 5 décembre 2011).....	59
4. Considérations finales	70
5. Bibliographie	77
6. Annexe	83
Dates clés.....	104

1. Introduction

Le 6 décembre 2011, le gouvernement Di Rupo prête serment devant le Roi. Il aura fallu 541 jours après les élections anticipées du 13 juin 2010 pour former un gouvernement de plein exercice. C'est une crise sans précédent et la plus longue de notre histoire politique en Belgique. Elle remet en question la stabilité du royaume ainsi que sa pérennité. Au sein de notre pays ainsi qu'à l'étranger, on pense vivre la fin de la Belgique.

Cet évènement est la conséquence de conflits communautaires avec un Etat fédéral mis sous pression après les élections du 10 juin 2007. Après une législature complète du gouvernement Verhofstadt II, le pays connaît, en trois ans, quatre gouvernements dont une crise dont les acteurs ne soupçonnaient pas la longueur interminable. Les dossiers communautaires, mis au frigo pendant les législatures précédentes, resurgissent avec de fortes revendications du côté néerlandophone. L'imbroglio institutionnel sur la scission de l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde et les revendications pour une plus grande d'autonomie régionale des autonomistes flamands amènent à une instabilité politique. Les gouvernements tombent, faute d'accord sur les dossiers communautaires. Ces crises à répétition, et en particulier celle des 541 jours en affaires courantes, donnent naissance à une sixième réforme de l'Etat.

Dans ces tempêtes politiques, une institution est considérée comme stable et pérenne : la monarchie. Dans la monarchie constitutionnelle belge actuelle, le Roi joue encore un rôle dans la formation des gouvernements. En Belgique, nous ne pouvons parler politique sans parler monarchie. Et inversement. En effet, le rôle du Roi est particulièrement sollicité en période de formation d'un nouveau gouvernement de plein exercice. C'est aussi pendant cette période que sa marge de manœuvre est plus élastique, au vu des prescrits de la Constitution qui reste discrète sur les prérogatives du Roi en période d'affaires courantes¹.

La Charte fondamentale, dans ce qu'elle dit du Souverain, est restée depuis 1831 jusqu'en 1993 pratiquement inchangée. C'est à peine si, en 1893, elle a subi une petite retouche

¹ Marcel Cheron dans *Le Soir*, 24, 25 et 26 décembre 2010, p. 4.

– une retouche apportée à l'article 60, qui soumet le mariage des princes à l'autorisation du Roi, sous peine pour eux d'être déchus des droits à la sécession². De la même manière, le texte fait l'objet d'une coordination consistant à remanier sa présentation et à doter toutes les dispositions d'une nouvelle numérotation en 1994³.

Léopold Ier est le premier souverain à connaître cette nouvelle constitution de 1830. Il semble que celui-ci n'est pas un très grand adepte de texte fondateur. Par ailleurs, il le fait savoir en la qualifiant de texte « absurde »⁴. Il écrit ainsi à sa sœur Louis-Marie en 1842 : « La Constitution dont on a affublé ce pays est quelque chose de monstrueux, et elle aurait seule, sans toute autre considération, dû empêcher d'entrer dans une boutique qui depuis onze ans me donne une existence des plus odieuses. »⁵. Dans une Europe élaborée à la suite du congrès de Vienne, le style minimaliste tranche nettement avec les monarchies beaucoup plus interventionnistes. Or, comme le mentionne Philippe Lavaux : « Plus d'un siècle et demi après que furent écrites ces lignes trempées d'amertume, la branche belge de la maison de Saxe-Cobourg n'est pas seulement l'une des rares dynasties à régner encore en Europe, mais c'est assurément en Belgique que le rôle politique du roi est demeuré le plus significatif. »⁶.

Si les articles n'ont changé, la pratique a, quant à elle, bien évolué. Cette évolution se veut dégressive dans le temps et fluctuent notamment en fonction de la personnalité du monarque. Philippe Lavaux qualifie cette pratique de « Magistrature du Roi »⁷. Cette influence se découvre notamment dans les crises politiques qui ont traversées l'histoire politique. Ces crises s'intensifient après la seconde guerre mondiale. Depuis l'indépendance de la Belgique, des formateurs sont désignés pour constituer un gouvernement. Dès 1832, Léopold Ier reste « fidèle à la formule du formateur »⁸.

La figure du Roi Baudoin montre la manière dont la magistrature du Roi peut s'ingérer dans la formation d'un gouvernement. Il n'est un secret pour personne que le Roi avait une

² Jean STENGERS, *L'action du roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence*, 3^e éd. revue et corrigée, Bruxelles, Racine, 2014, p.22.

³ *Ibidum*, p. 313.

⁴ *Ibid.*, p. 26.

⁵ Philippe LAVAUX, « Le Roi », dans *Pouvoir*, v. 136, n°1, 2011, p. 71 – 85, p. 71.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*, p. 76.

⁸ Jean STENGERS, *op. cit.*, p.42.

préférence pour les coalitions rouges romaines⁹. Toutefois, son principal rôle est de coordonner les volontés politiques pour trouver un consensus qui mène à une coalition gouvernementale. Le Roi procède à découvert pendant la période de formation. Le gouvernement démissionnaire est en affaire courante. Par conséquent, le Souverain agit principalement de concert avec les partis politiques.

Or, après l'instauration du suffrage universel en 1919, les coalitions sont de plus en plus difficiles à former. Ainsi, le Roi Baudoin s'inquiétait déjà de la longueur des négociations pour former un gouvernement en 1965. Celles-ci durent 66 jours. En 1981, celui-ci se pose des questions sur la stabilité du pays : « La Belgique traverse une des périodes les plus préoccupantes de son histoire [...] ». L'inquiétude du Roi le mène à vouloir s'investir personnellement lors des crises. En 1960, le gouvernement de Gaston Eyskens perd en crédibilité en Belgique à la suite des événements du Katanga. La Belgique intervient militairement mais cette intervention est critiquée par les Nations Unies. Le Roi voit dans cet événement une crise constitutionnelle et décide d'agir. Il demande à Gaston Eyskens de démissionner. Ce dernier refuse. L'année 1960 est un tournant dans la Magistrature du Roi. Dorénavant, les politiques ne plieront plus comme avant devant la politique interventionniste du Chef de l'Etat.

Lorsque le Roi Baudoin décède, son frère Albert II lui succède à la surprise générale. La population ainsi que certains membres du gouvernement sont persuadés de voir le fils d'Albert, Philippe, succéder à son oncle. Or, Baudoin et Albert concluent ensemble un pacte en 1992 (v. *infra* « Albert II : sixième roi des Belges »). Le règne d'Albert II débute comme un règne de transition. Celui-ci n'intervient pas comme son frère. Albert II prend soin de respecter les limites de ses compétences. Si Baudouin s'est plus d'une fois opposé aux responsables politiques en refusant de nommer certains ministres Volksunie, de ralentir certaines évolutions fédérales ou refusant de signer la loi dépénalisant l'avortement en 1990, Albert II, lui, marche aux côtés des politiques. Et lorsqu'en 1999, une coalition laïque (la première depuis 1958) prête serment entre ses mains, il ne s'oppose pas non plus à l'évolution éthique qu'elle va induire¹⁰. Le journal *Le Soir* qualifie le Souverain pour les deux premiers tiers de son règne de « Roi minimaliste » et « non-interventionniste »¹¹.

⁹Vincent DELCORPS, *La couronne et la Rose. Baudoin et le monde socialiste*, Bruxelles, Le Cri, 2010.

¹⁰ dans *Le Soir*, 4 juillet 2013, en ligne (consulté le 22 juin 2022).

¹¹ *Ibid.*

Cependant, l'année 2007 marque une rupture dans le règne d'Albert II. Le Roi de transition devient « roi politique »¹². Albert II intervient davantage à partir de cette date. La raison de cette nouvelle intervention est sans aucun doute la période d'instabilité gouvernementale de 2007 à 2011. Les partis politiques ne parviennent pas à former une coalition gouvernementale dans la durée. Ces événements poussent le Souverain à mener plusieurs actions inédites qu'il ne s'est pas permis au début de son règne. Durant les affaires courantes, le Roi est mis à découvert. Le rôle du roi varie au gré de nos soubresauts politiques. Par temps calme, il est en retrait de la scène, sans rôle politique dans une monarchie constitutionnelle. De cette manière, le Roi est à l'écart. Un ancien Premier ministre l'explique : « il n'y a pas lieu de lui demander d'intervenir ; quand il y a consensus, en fait il n'a qu'à suivre »¹³. Mais en période de crise, surtout de crise grave, le Souverain prend de l'importance. Il arrive même qu'il soit « le dernier recours » afin de trouver un compromis¹⁴.

Sa marge de manœuvre est plus subtilement ouverte mais c'est aussi risqué pour le monarque. D'abord, il doit occuper l'avant-scène politique lorsque les partis ont besoin de temps pour négocier en coulisses. Pendant ce temps, le Roi consulte. C'est alors que le Roi décide de missionner des personnalités politiques pour désamorcer les blocages. L'imagination du Palais n'a pas de limite, des personnalités politiques sont nommées explorateur, médiateurs, clarificateurs, etc. Dans certains cas, la nomination de chargés de mission est vue comme une préférence comme la nomination de Johan Vande Lanotte ou Guy Verhofstadt. En décembre 2007, Albert II joue ainsi un rôle non négligeable dans le retour temporaire de Guy Verhofstadt pour diriger un gouvernement de quelques mois¹⁵.

Une autre intervention majeure se déroule en avril 2010, lorsque la rupture Nord-Sud est quasi consommée après le vote Flamands contre francophones sur la scission Bruxelles-Hal-Vilvorde en commission de la Chambre. En accord avec la majorité politique de l'époque, il convoque le président de la Chambre, ce qui empêche de facto le même vote en séance plénière.

¹² *Ibid.*

¹³ dans *Ibid.*, 22 mars 2016, en ligne (consulté le 22 juin 2022).

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ dans *Ibid.*, 4 juillet 2013, en ligne (consulté le 22 juin 2022).

Lorsque le gouvernement est en affaires courantes, le premier ministre est démissionnaire. C'est alors que le Roi doit composer avec les présidents de partis. Ils forment ensemble un groupe temporaire. C'est alors un jeu d'entente et d'influence réciproque entre le Roi et les présidents, qui deviennent les principaux conseillers du roi. Mark Eyskens, ancien Premier ministre, explique que selon lui c'est « un peu plus difficile avec eux qu'avec le Premier ministre, surtout si certains ont fait des promesses démagogiques ou excessives durant la campagne, ou tenu un langage crypto-séparatiste. Alors, cela pose un problème au roi. »¹⁶. Néanmoins, celui précise que même dans les moments de crise, la marge de manœuvre du Souverain est balisée. Lors d'une formation d'un gouvernement, « le Roi a un poids plus important que d'ordinaire, mais il a des contraintes : il doit tenir compte de la réalité politique. »¹⁷. Mais aussi, selon Guy Verhofstadt, ancien locataire du 16 rue de la Loi, avec le résultat des élections, la volonté des présidents de parti, les coalitions possibles, les nominations du Roi doivent faire consensus car « c'est un rôle formellement important, mais qui a donc ses limites, car les balises sont les résultats des élections »¹⁸.

C'est donc bien en cette matière que l'influence revêt son caractère le plus explicitement politique, et qu'elle présente le plus de risque politique, au regard de la neutralité qu'impose au roi son statut d'irresponsabilité. Il faut alors s'interroger sur la nature de l'influence.

Etat de la question

Si ce sujet de recherche semble bien trop proche de notre présent, une recherche heuristique semble, par conséquent, vouée à peu de résultats, du moins en termes de travaux de qualité scientifique. Même si les chercheurs de qualité – dont leurs compétences ne sont nullement remises en cause – entreprennent le traitement d'un tel sujet dans des ouvrages scientifiques, ils comprennent très bien l'enjeu d'analyser un événement temporellement si proche.

Néanmoins, certains ouvrages antérieurs à notre thème sont intéressants à retenir pour leur qualité et pour l'inspiration qu'ils peuvent nous insuffler dans notre réflexion. Dans la

¹⁶ dans *Ibid.*, 22 mars 2016, en ligne (consulté le 22 juin 2022)

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

recherche de ces travaux, la consultation de bibliographie est une étape primordiale. Mais celle qui retient notre attention est le travail méticuleux de *Sources pour l'étude de la Belgique contemporaine, 19^e – 21^e siècles* de Patricia Vanden Eeckhout et Guy Vanthemsche¹⁹. L'édition revue de 2017, contient tout d'abord une partie sur l'institution monarchique avec une bibliographie en rapport avec la fonction du Chef de l'Etat. Ensuite, une note explicative expose le cadre général de l'institution et des prérogatives du Souverains, régies par les articles de la Constitution. Après une partie sur les Chefs de l'Etat entre 1794-1831, l'ouvrage propose un passage sur la fonction royale en Belgique depuis 1831. Ce neuvième chapitre se termine par des descriptifs de chaque poste entourant la Maison du Roi, en particulier celui du Chef de cabinet du Roi²⁰.

Dans cette bibliographie nous retrouvons donc des travaux d'une grande importance permettant de cerner l'historiographie sur l'étude de l'institution monarchique. L'ouvrage qui retient le plus notre intention est celui de Jean Stengers sur *L'action du roi en Belgique depuis 1831*²¹. C'est une étude très inspirante dans ce domaine pour un historien en herbe. Jean Stengers est une figure dans la recherche historique sur la monarchie²². D'autres chercheurs peuvent également apporter des enseignements sur les monarques du 20^e siècle comme le professeur Vincent Dujardin et ses œuvres sur la régence et la question royale²³ ou encore la biographie de Baudoin²⁴. Nous le voyons, l'historiographie sur la monarchie ne manque pas, notamment sur nos souverains²⁵.

Les ouvrages à caractère scientifique concernant le Roi Albert II sont peu nombreux. Cela s'explique tout d'abord par la temporalité récente du Souverain. Les archives du Palais royal ne sont pas encore accessibles. Quelques travaux sont rédigés dans plusieurs domaines,

¹⁹ VANDEN EECKHOUT P. et VANTHEMSCHE G. (éd.), *Sources pour l'étude de la Belgique contemporaine, 19e-21e siècles*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 2017.

²⁰ *Ibid.*, p. 311.

²¹ Jean STENGERS, *op. cit.*

²² Jean STENGERS, *Léopold III et le gouvernement. Les deux politiques belges de 1940*, Paris, Duculot, 1980.

²³ Vincent DUJARDIN, *Belgique 1949-1950. Entre Régence et Royauté*, Bruxelles, Racine, 1995.

²⁴ Vincent DUJARDIN, *Baudoin*, Bruxelles, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2009.

²⁵ Gira DENECKERE, *Leopold I. De eerste koning van Europa*, Anvers, De Bezige Bij, 2011 ; Olivier DEFRANCE, *Léopold Ier et le clan Cobourg*, Bruxelles, Racine, 2004 ; Vincent DUJARDIN e.a. (dir.), *Léopold II. Entre génie et gêne*, Bruxelles, Racine, 2009 ; Matthieu LONGUE, *Léopold II. Une vie à pas de géant*, Bruxelles, Racine, 2007 ; Laurence VAN YPERSELE, *Le roi Albert. Histoire d'un mythe*, Ottignies, Quorum, 1995 ; Michel DUMOULIN, Mark VAN DEN WIJNGAERT, et Vincent DUJARDIN, *Léopold III*, Bruxelles, Complexe, 2001 ; Jean STENGERS, *Léopold III et le gouvernement. Les deux politiques belges de 1940*, Paris, Duculot, 1980 ; José-Alain FRALON, *Baudoin. L'homme qui ne voulait pas être roi*, Paris, Fayard, 2001 ; Christian KONINCKX et Patrick LEFEVRE (éd.), *Le roi Baudouin. Une vie – une époque*, Bruxelles, Racine, 1998.

notamment par des journalistes. Toutefois, celui de Christian Laporte²⁶ *Albert II. Premier roi fédéral*²⁷ retient particulièrement notre attention. A cet égard, il est nécessaire de garder une posture critique car l'auteur est aussi journaliste dans le quotidien *La Libre Belgique*. Nous le retrouvons donc régulièrement dans nos sources, à la fois dans notre bibliographie, et en tant que chroniqueur spécialiste de la monarchie au sein de la réaction.

D'autres ouvrages abordent aussi la fonction du Chef de l'Etat. Ainsi, le travail référent d'André Molitor nommé *La fonction royale en Belgique*²⁸ apporte un éclairage sur le métier de Roi. Cette monographie a toute sa pertinence, étant donné que l'auteur fut Chef de cabinet du Roi Baudoin de 1961 à 1977.

De plus, la recherche sur la relation entre les politiques et le Chef de l'Etat nous amène au travail de Vincent Delcorps, *La couronne et la rose*²⁹, sur la relation du Roi Baudoin avec les socialistes. Cela démontre l'intérêt de travailler le lien étroit entre la monarchie et le monde politique au fil de l'histoire politique de notre pays.

En traitant l'histoire politique en Belgique, nous sommes amenés à éluder les crises politiques qui ont échelonné notre histoire depuis 1831, alors que celles-ci prennent de l'importance vers la deuxième moitié du 20^e siècle. Dans ce domaine, des ouvrages de synthèse récents nous donnent un cadre général. L'œuvre de Xavier Mabilie *Nouvelle histoire politique de la Belgique*³⁰, ainsi que *l'Histoire politique de la Belgique*³¹ rééditées récemment, nous fournissent des informations pertinentes sur la situation institutionnelle et politique du pays durant les années 2000 jusqu'à la période de notre sujet.

Cette démarche se rapporte aux recherches faites sur les périodes antérieures à notre sujet mais qu'en est-il de notre sujet lui-même ? Comme mentionné (v. *supra*), la crise consécutive aux élections anticipées du 13 juin 2010 constitue un sujet d'étude temporellement

²⁶ Politologue et journaliste au quotidien *La Libre Belgique*.

²⁷ Christian LAPORTE, *Albert II - Premier roi fédéral*, Bruxelles, Racine, 2003.

²⁸ André MOLITOR, *La fonction royale en Belgique*, 2^e éd., Bruxelles, CRISP, 1994.

²⁹ Vincent DELCORPS, *op. cit.*

³⁰ Xavier MABILLE, *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2011.

³¹ Els WITTE, Alain MEYNEN et Dirk LUYTEN, *Histoire politique de la Belgique. De 1830 à nos jours*, Bruxelles, Samsa, 2017.

récent pour un chercheur en science historique. C'est la raison pour laquelle, cette étude, ne se réalise pratiquement pas en concertation avec des historiens.

Par conséquent, il est nécessaire de composer avec d'autres domaines d'étude, tels que les sciences politiques ou le droit constitutionnel. Dans ce dernier domaine, Philippe Lavaux³² fait l'objet d'une attention particulière pour son article *Le Roi*³³ qui éclaire notre réflexion, plus précisément pour ses aspects relatifs à la Magistrature du Roi. Dans certains cas, des travaux peuvent être qualifiés de travaux-sources, à l'image de l'ouvrage *Belgique, un roi sans pays*³⁴ de Martin Buxant³⁵ et Steven Samyn³⁶ qui met en lumière les coulisses de la crise politique. Celui-ci est avant tout un travail journalistique que l'historien doit appréhender avec le recul nécessaire. En effet, le travail journalistique est dans l'instantané et ne requiert pas de recul nécessaire à l'objectivité des faits évoqués. Ce livre est publié en 2011, au milieu de la crise politique et sera d'ailleurs vivement critiqué pour avoir relayé les récits des personnalités politiques qui transgressent les prescrits du colloque singulier avec le Roi.

Le domaine politique, quant à lui, apporte des éléments pertinents en termes de recherche et de publications scientifiques. Nous retenons ainsi les articles du CRISP³⁷, dont plusieurs recherches portent sur la première décennie du 21^e siècle qui sont publiés notamment sur les crises politiques et communautaires, ainsi que sur la formation des gouvernements Verhofstadt, Leterme et Van Rompuy³⁸. D'autres articles abordent également les dossiers institutionnels et particulièrement le cas de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Un dossier de Pierre Blaise, Vincent DE Coorebyter et Jean Faniel qui s'intitule *Les résultats des élections fédérales*

³² Philippe Lavaux est né à Huy en 1951. Il est diplômé de la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles en 1973. Il poursuit des études de droit public et de sciences politiques à l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris, où il soutient, en octobre 1980, une thèse de doctorat d'Etat qui constitue le présent ouvrage évoqué. <https://www.idref.fr> (consulté en ligne le 20 juin 2022).

³³ Philippe LAVAUX, *op. cit.*

³⁴ Martin BUXANT et Steven SAMYN, *Belgique, un roi sans pays*, Paris, Plon, 2011.

³⁵ Journaliste politique au journal *La Libre Belgique*. Il est également cofondateur de la chaîne d'information en continue LN24.

³⁶ Chef de la section politique au journal *De Morgen*.

³⁷ Centre de recherche et d'information socio-politique.

³⁸ Serge GOVAERT, « Bruxelles-Hal-Vilvorde : du quasi-accord de 2005 à la procédure en conflit d'intérêts », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1974, n° 29, 2007, pp. 5-40 ; Serge GOVAERT, « Les discussions communautaires sous les gouvernements Verhofstadt III, Leterme et Van Rompuy », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2024-2025, n°19-20, 2009, pp. 5-64 ; Serge GOVAERT, « Les discussions communautaires sous le gouvernement Leterme II (2009-2010) », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2126, n° 1, 2012, pp. 5-37.

du 13 juin 2010³⁹, attire l'attention sur sa précision sur les résultats récoltés par les partis politiques lors des élections anticipées.

Un autre chercheur expert dans ces domaines est Serge Govaert⁴⁰. Ce dernier ayant à son actif la rédaction d'une trentaine de courriers hebdomadaires du CRISP et de multiples contributions à des ouvrages collectifs. Le courrier hebdomadaire qui a le plus influencé notre recherche est, sans conteste, *Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (Juin 2010-décembre 2011)*⁴¹. Par ailleurs, cette publication du CRISP fournit une structure à ce présent travail, comme mentionné en partie d'analyse (v. *infra*)

Toutefois, l'utilisation de ses travaux demande de la prudence eu égard à la pertinence de ce travail actuel, constituant une ébauche en termes de recherche historique.

Choix des sources

Après avoir eu un grand ensemble en ce qui concerne les travaux, nous nous sommes demandé sur quelles sources pouvions-nous baser notre analyse sur le rôle et l'influence en la personne du Roi. Malheureusement, les archives royales ne seront pas encore disponibles. Nous n'avons pas toutes les données parmi l'entourage du Roi, car certaines personnes n'ont même pas encore rédigé leurs mémoires.

Nous avons pensé étudier notre thématique à travers la presse. En particulier deux quotidiens francophones principaux lus à l'échelle nationale : le journal *Le Soir* et *La Libre Belgique*. En faisant cela, nous fonctionnons d'une manière différente. Nous verrons comment est perçue l'action du Roi à travers ces quotidiens durant toute la période de crise. Nous avons, pour cela, fait le choix de prendre deux grands quotidiens nationaux et non la presse plus locale pour une vue générale du pays.

³⁹ Pierre BLAISE, Vincent DE COOREBYTER et Jean FANIEL, « Les résultats des élections fédérales du 13 juin 2010 », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2082-2083, n° 37-38, 2012, pp. 7-98.

⁴⁰ Licencié en philologie germanique à L'université Libre de Bruxelles, il est administrateur du CRISP depuis 1977. Il a étudié la spécificité de l'identité belge, l'histoire du mouvement flamand, l'histoire de Bruxelles.

⁴¹ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2144-2145, n° 19-20, 2012, pp. 5-85.

Par ailleurs, ces deux organes de presse ont une histoire avec la monarchie et plus en particulier les souverains. Ainsi, rappelons-nous l'action du roi Baudoin en 1960. Le Roi désire faire démissionner le premier ministre Gaston Eykens et nommer un gouvernement composé de techniciens. Le Souverain se sent personnellement responsable et investit dans une crise qu'il juge constitutionnelle. Pour ce faire, il convoque les deux directeurs de la Libre Belgique et *Le soir*. Dans les jours qui suivent, les quotidiens attaquent Gaston Eyskens et relaient la rumeur d'un changement de gouvernement. Néanmoins, la manœuvre échouera⁴². En outre, il était possible aussi d'avoir des articles de la main royale elle-même. A la fin du 19^e siècle, le journal *Le soir* se proclame neutre. Or, celui-ci est impliqué dans une polémique durant dans le règne de Léopold II, en 1890. Le Souverain, qui est fort attaché à l'idée d'une consultation populaire sur initiative royale, souhaite la voir figurer dans une révision de la constitution. Ce projet est fort impopulaire et Léopold II tente de le faire progresser grâce à la presse, notamment dans les colonnes du *Soir*, où le Souverain aurait écrit quelques articles « de sa royale main »⁴³.

Si nous analysons comment est vue l'action de Roi à travers ces deux journaux, c'est qu'il intéressant de le voir en fonction de leur ligne éditoriale et de la différence de jugement entre ces deux quotidiens. Ainsi, *La Libre Belgique* est un quotidien qui a eu une forte tendance catholique. Il s'est ouvert par la suite vers d'autres points de vue. Aujourd'hui, le journal est plutôt critique sur des questions religieuses ou sur les positions de l'Eglise catholique. Ce qui est intéressant pour notre sujet, c'est sa position – sur le plan institutionnel – du côté de la défense des francophones⁴⁴. Par ailleurs, le journal est considéré comme un quotidien à tendance monarchiste⁴⁵. Le journal *Le Soir*, quant à lui, s'identifie comme un quotidien progressiste indépendant⁴⁶. De tradition libérale, il est historiquement au centre de l'échiquier politique belge. Il se veut un journal de qualité et de référence⁴⁷.

En plus des sources écrites, nous avons ajouté à ce travail des informations basés sur une source orale. De cette manière, nous avons eu la chance interview Monsieur Elio Di Rupo,

⁴² Vincent DELCORPS, « Le jour où Baudoin voulut renverser le gouvernement », dans *Le Vif*, 20 juillet 2013.

⁴³ René CAMPE, Marthe DUMON et Jean-Jacques JESPER, *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, Gérard, 1975, p. 155.

⁴⁴ « Quelle est la ligne éditoriale de « La Libre Belgique » ? », dans *La Libre Belgique*, 27 avril 2005.

⁴⁵ Andrew Higgins, « Belgium Is Also Awaiting Possible News of a New Royal », dans *The New York Times*, 19 juillet 2013, en ligne (consulté le 22 juin 2022).

⁴⁶ dans *Le Soir*, 15 novembre 2015, en ligne (consulté le 23 juin 2022).

⁴⁷ Serge JAUMAIN, *La société et les institutions de la Belgique de 1830 à nos jours*, Presses universitaires de Bruxelles, Bruxelles, 2015.

ancien premier ministre. Son rôle est très intéressant durant la crise. Il fut tout d'abord nommé préformateur royal du 8 juillet au 3 septembre 2010 pour être ensuite nommé formateur le 16 mai 2011 jusqu'à la formation de son gouvernement le 6 décembre 2011. Mais c'est surtout son rôle de président du Parti socialiste qui nous intéresse puisque cette fonction l'amène à être acteur tout au long de cette crise. Si cette interview est un plus pour nous, il ne faut pas pour autant se réjouir sans garder une certaine critique. La méthode de l'interview de l'historien est de percevoir le côté humain d'un événement. Mais comme nous l'avons déjà dit, l'événement est très proche. Par conséquent, il n'y a pas de vérités - jusque-là cachées - qui nous parviendront. Et cela va jusqu'au respect strict de monsieur Di Rupo du sacro-saint colloque secret avec la personne du Roi. Mais nous verrons que quelques éléments nous permettent d'éclaircir notre jugement. Néanmoins, il faut garder en tête que c'est un récit d'homme politique. Notre ancien premier ministre nous donne sa version des faits. Par conséquent, nous devons garder une certaine distance et une objectivité rigoureuse.

Problématique

Après avoir cerné le cadre de notre sujet, de son historiographie et de ses difficultés à le traiter, nous tenterons de l'approfondir. En formulant une problématique, plusieurs questions s'ajoutent au fil des données récoltées.

Puisque nous avons choisi comme sources de première main la presse quotidienne, nous pouvons poser comme principale question, la perception de la presse sur le rôle et l'influence du roi Albert II durant cette crise inédite. Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, Albert II est un roi qui n'intervient pas réellement après son accession au trône en 1993. Ce n'est qu'à partir des crises politiques et communautaires qu'une rupture est visible en 2007 (v. *supra*). Par conséquent, nous sommes amenés à nous demander si pour la presse, il y a, oui ou non, un rôle actif de la part du Souverain ? Si oui, comment réagit-elle aux manœuvres du Roi ? Nous serons d'autant plus attentifs à sa réaction en fonction de la ligne éditoriale des deux quotidiens. Avec un journal perçu comme monarchique et catholique par tradition, *La Libre Belgique* va-t-elle traiter le sujet de manière partial au sujet du monarque ? Même question pour le journal *Le Soir* qui se veut un journal neutre et de référence, comment l'information sera traitée ?

L'interview d'un acteur de premier plan nous amène aussi à confronter le récit entre des journalistes, observateurs et un homme de coulisse, Elio Di Rupo. Quelle est la version qui nous éclaire plus sur le sujet ? Y a-t-il une grande divergence entre eux ? Le récit de monsieur Di Rupo nous est parvenu avec un recul de plus de 10 ans, certaines données peuvent-elles être apportées par rapport à l'instantanéité des articles journalistiques ?

Après avoir questionné nos sources, une réflexion préliminaire sur l'action du Roi en tant quel peut être tenté. Or, nous l'avons déjà fait remarquer dans le choix des sources. Nous n'avons pas encore tous les éléments pour affirmer ce que nous allons émettre comme hypothèse. Néanmoins, nous essayerons de voir, à travers les informations que nous possédons, quel a été le rôle du Roi ? Albert II s'est-il tenu à la lettre à son rôle constitutionnel ou est-il sorti de ce rôle ? Dans cette période de gouvernement en affaires courantes, le Roi a une marge de manœuvre un peu plus large qu'en période de gouvernement de pleins exercices. Va-t-il agir de concert avec les politiques ? Y aura-t-il un désaccord entre le monde politique et le Roi ? Dans tous les cas, la posture du Roi est un choix défini par sa personne.

S'il y a le rôle du roi, il y a aussi son influence. La question se pose dès lors : le Roi a-t-il exercé une influence sur la crise des 541 jours ? Il y a dans cette longue période de crise des moments forts au cours de l'action du Roi avec comme exemple son discours très remarqué à l'occasion de la fête nationale du 21 juillet 2011. À partir de là, la question des conséquences de cette influence se pose : a-t-il eu des répercussions ? À travers ces questions, nous pouvons en poser une en parallèle. Le Roi n'est pas seul. Celui-ci est entouré de conseillers, en particulier le Chef de cabinet Jacques Van Ypersel de Strihou, celui que l'on surnomme le « Vice-roi ». Comment cette présence influence-t-elle l'action du Roi ?

Méthode

Pour exposer nos recherches, il nous faut trancher sur la structure de ce travail. Evidemment, aucunes structures ne sont parfaites pour hiérarchiser notre pensée. Il faut composer avec les avantages et les inconvénients. Dans cet exposé, nous avons décidé d'opter pour une analyse chronologique des évènements.

Si nous avons choisi cette structure, il est de notre devoir d'en donner une autocritique. Tout d'abord, le choix principal à prendre était la partie d'analyse. Il y aurait pu y avoir une version transversale du sujet. Pour être plus clair, une analyse de l'action du roi dans la durée et sa motivation à long terme. Cela aurait pu nous permettre de constater son action à chaque moment décisif. Il pourrait y avoir un éclaircissement sur la préférence du Souverain sur la méthode à adopter. Nous pouvons aussi regarder son intérêt plus insistant sur certaines personnalités politiques. En guise de consolation pour les adeptes de cette pratique, notre conclusion se veut – à sa modeste place – une réponse transversale à nos questions posées dans notre problématique.

Cependant, si des inconvénients se profilent, des avantages peuvent aussi en ressortir par la même occasion. L'intérêt d'un suivi chronologique des manœuvres royales est d'analyser ces manœuvres dans le contexte du moment. Cela permet avant tout de mesurer la gravité de l'instant et du choix entrepris par le Roi. Notre volonté est de saisir chaque action en tant que telle et de la placer dans son environnement direct.

Note aux lecteurs

Il est souhaitable pour le lecteur d'être averti par la pertinence de ce travail. Celui-ci se prête modestement à dépoussiérer un thème qui n'est pas encore véritablement traité. Néanmoins, comme nous l'avons mentionné dans cette introduction, il nous faut l'honnêteté intellectuelle de prévenir le lecteur du caractère périlleux pour un historien qui marche sur un fil tant son esprit critique est constamment requis. Comme il a été dit dans l'utilisation de sources, le caractère secret du colloque entre le Roi et les politiques ne rendent pas forcément la tâche aisée. Encore moins l'accès aux archives royales. Il nous faut plus de recul dans le temps pour voir les archives royales s'ouvrir aux chercheurs⁴⁸. Ce travail n'a donc aucunement la prétention de continuer l'œuvre de Jean Stengers sur sa recherche de l'action du roi. Il se veut tout d'abord une ébauche d'un thème qui, je n'en doute pas, suscitera un intérêt particulier à nos futurs chercheurs.

⁴⁸ Jean STENGERS, *op. cit.*, p. 21.

2. Contexte

2.1. L'Etat fédéral sous pression

Les élections fédérales du 10 juin 2007 se déroulent au terme d'une législature complète. Le résultat de ces résultats montre deux faits marquants. Premièrement, c'est la première fois depuis 1987 que le parti indépendantiste flamand Vlaams Belang recule autant (19% des voix en Flandre contre 24% lors des élections du parlement flamand en 2004). C'est Yves Leterme qui remporte un succès personnel en comptabilisant 796 521 voix à sa candidature au Sénat. C'est lui qui mène la liste du cartel CD&V-N-VA. Ce cartel s'impose ainsi à la Chambre des Représentants. Chez les francophones, c'est le Mouvement réformateur qui s'impose au premier rang. Aussi bien qu'en Wallonie ou à Bruxelles. C'est la première fois que le parti socialiste ne soit pas en tête des élections depuis le suffrage universel⁴⁹.

Le 12 juin, le Roi nomme Didier Reynders informateur royal. Le mois suivant, l'ancien Premier ministre Jean-Luc Dehaene est chargé par le Roi d'une mission de négociation et de médiation, le 5 juillet. Jean-Luc Dehaene démissionnera de sa mission 10 jours plus tard. C'est au tour d'Yves Leterme d'être désigné formateur⁵⁰.

Après plusieurs mois de négociations, le Roi missionne le président de la Chambre Herman Van Rompuy et le président du Sénat Armand De Decker pour le traitement du volet institutionnel des négociations gouvernementales le 9 novembre 2007. Cette mandature intervient le lendemain de l'adoption par les membres flamands de la commission de l'Intérieur de la Chambre de la proposition de loi de scission de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Le 1^{er} décembre, Yves Leterme renonce à sa mission de formateur⁵¹.

⁴⁹ Xavier MABILLE, *op. cit.*, p. 411.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 412.

⁵¹ *Ibid.*, p. 413.

Gouvernement Verhofstadt III

Le 3 décembre, la perspective se modifie avec la désignation de l'ancien Premier ministre Guy Verhofstadt comme informateur. En effet, le 10 décembre, il est nommé formateur. Chose inédite, il devient premier ministre d'un gouvernement conçu d'emblée comme intérimaire le 21 décembre. Dans ce gouvernement, les socialistes francophones en font partie sans les socialistes flamands. C'est une première pour un gouvernement fédéral. La N-VA (Nieuw Vlaams Allancie) participe à la coalition par le biais du cartel formé avec le CD&V (Christen-Democratisch en Vlaams). Néanmoins, les indépendantistes flamands ne sont pas représentés au gouvernement. Ils assurent un soutien extérieur au parlement s'il y a un accord sur la réforme de l'Etat. Un accord institutionnel, destiné à être complété, voit le jour en février 2008⁵².

Gouvernement Leterme

Le 20 mars 2008, Guy Verhofstadt quitte le gouvernement. Yves Leterme lui succède comme Premier Ministre. Or, faute d'un nouvel accord trouvé sur la réforme de l'Etat, Yves Leterme présente sa démission au Roi le 14 juillet⁵³. Ce dernier la refuse et nomme trois médiateurs : Raymond Langendries, François-Xavier de Donnea et Karl-Heinz Lambertz. Ces trois médiateurs remettent leur rapport final au roi le 19 septembre. La perspective est dès lors d'aborder la réforme de l'Etat dans un cadre institutionnel⁵⁴.

Le 21 septembre a lieu la rupture du cartel N-VA et CD&V à la suite des discussions institutionnelles. Le gouvernement ne dispose plus dès lors de la majorité dans le groupe linguistique néerlandais de la Chambre des Représentants. A cause de l'affaire Fortis, le Premier ministre Yves Leterme démissionne le 19 décembre⁵⁵.

⁵² Serge GOVAERT, « Les discussions communautaires sous les gouvernements Verhofstadt III, Leterme et Van Rompuy », *op. cit.*, p. 6.

⁵³ *Ibid.* p. 18.

⁵⁴ Serge GOVAERT, « Les discussions communautaires sous les gouvernements Verhofstadt III, Leterme et Van Rompuy », *op. cit.*, p. 44.

⁵⁵ Xavier MABILLE, *op. cit.*, p. 413.

Gouvernement Van Rompuy

Le Souverain, après avoir consulté les présidents des partis de la coalition, reçoit les présidents des Chambres et le Premier ministre démissionnaire. Il accepte ensuite la démission du gouvernement le 22 décembre et le charge de s'occuper des affaires courantes. Le même jour, il désigne Wilfried Martens (CD&V) à la fonction d'explorateur. Le ministre d'État, ancien Premier ministre, doit ouvrir la voie à un nouveau gouvernement. Il rencontre des représentants des partis de la majorité, mais aussi de l'opposition – sauf ceux du Vlaams Belang – et fait un rapport intermédiaire au roi à la veille de Noël. Après avoir entendu le rapport final de l'explorateur, le Roi charge Herman Van Rompuy, président de la Chambre, de former le nouveau gouvernement, composé des mêmes partis que le gouvernement démissionnaire. La besogne est rapidement accomplie : le gouvernement Van Rompuy prête serment le 31 décembre 2008⁵⁶.

Dans la déclaration gouvernementale dont il donne lecture devant la Chambre le 31 décembre 2008, Herman Van Rompuy reste relativement concis en ce qui concerne le contentieux communautaire. L'accord de gouvernement précise notamment qu'il « est important (...) que le dialogue communautaire soit rapidement relancé et donne des résultats avant les élections régionales », et qu'il « convient de conclure des accords partiels dans des domaines comme, par exemple, le marché du travail, la politique des grandes villes, la justice – dans lesquels des progrès importants ont déjà été enregistrés – parallèlement à ce qui avait été convenu durant l'année écoulée et à la résolution des derniers problèmes qui se posaient en la matière ». Quant à la scission de Bruxelles- Hal-Vilvorde, le Premier ministre déclare qu'il « s'impose, comme demandé par le Sénat en mai dernier, de créer rapidement, au sein du Comité de concertation saisi d'un conflit d'intérêts sur les propositions de loi relatives à la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, un groupe chargé d'élaborer des propositions de solution. Les conclusions de ce groupe devront être examinées et mises en œuvre dès l'été 2009. » On notera que ce délai n'impose donc pas d'aboutir avant les élections régionales. Le gouvernement obtient, le 2 janvier 2009, la confiance de la Chambre par 88 voix contre 45⁵⁷.

⁵⁶ Serge GOVAERT, « Les discussions communautaires sous les gouvernements Verhofstadt III, Leterme et Van Rompuy », *op. cit.*, p. 50.

⁵⁷ *Ibid.*

Gouvernement Leterme II

Le 16 février 2009, le ministre-président flamand, Kris Peeters, met fin au dialogue institutionnel estimant que les partis francophones ne veulent pas réellement s'engager dans une réforme de l'Etat. Le 19 novembre de la même année, Herman Van Rompuy est appelé à la fonction de Président permanent du Conseil européen. Le lendemain, le Roi charge Wilfried Martens d'un accompagnement pour une transition rapide et efficace. Herman Van Rompuy démissionne le 25 novembre. Yves Leterme lui succède⁵⁸.

Démission du gouvernement Leterme II

Le 22 avril, les ministres libéraux flamands sont priés par leur président de parti, Alexander De Croo, de quitter le gouvernement du fait de la lenteur des négociations sur la question de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Le Premier ministre, Yves Leterme, remet sa démission au Roi. Ce dernier charge Didier Reynders, vice-premier ministre, d'examiner la possibilité de relancer la négociation. Le 26 avril, le Roi accepte la démission du gouvernement Leterme II. Des élections anticipées sont organisées pour le 13 juin 2010, au terme d'une législature écourtée⁵⁹.

⁵⁸ Xavier MABILLE, *op. cit.*, p. 414.

⁵⁹ *Ibid.*

2.2. Elections du 13 juin 2010

Des élections anticipées se mettent en place. On demande aux électeurs d'élire les nouveaux membres de la Chambre des représentants et du Sénat. Ces élections se déroulent dans un climat tendu. Le vote potentiel au parlement fédéral d'une proposition de loi scindant la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde – maintes fois repoussé par la sonnette d'alarme (voir infra) – constitue l'épée de Damoclès⁶⁰.

Le résultat de ces élections du 13 juin 2010 donne un paysage politique encore plus fracturé entre le Nord et le Sud du pays. Les électeurs néerlandophones donnent gagnant la nouvelle formation politique Nieuw Vlaams Allancie (N-VA) pour 27 sièges à la Chambre des représentants (27,8 % des suffrages)⁶¹. Ce parti forme ainsi le plus grand groupe parlementaire. La N-VA devient le premier parti en Flandre.

Du côté francophone, c'est le Parti socialiste (PS) qui remporte quant à lui la première place avec 26 sièges (37,6 %)⁶². C'est un score honorable par rapport aux élections précédentes durant les vingt dernières années. Néanmoins, le Mouvement Réformateur (MR) garde la première place à Bruxelles. Même si l'écart entre le MR (32 % à 27,1 %) et le PS (21,5 % à 26,6 %) tend à se réduire⁶³. Le parti Chrétien démocrate humaniste (CDH) ne perd qu'un seul siège. Ce sont donc trois partis⁶⁴ francophone de la majorité sortante qui ne sortent pas affaiblis de ces élections anticipées. Ensemble, ils gardent le même nombre de sièges à la Chambre⁶⁵.

Du coté néerlandophone, en revanche, les partis traditionnels en sortent affaiblis. Les deux partis de la coalition sortante, Christen-Democratisch en Vlaams (CD&V) et l'Open Vlaams Liberalen en Democraten (Open VLD) perdent des voix et des sièges. Ensemble, ils perdent 18 sièges⁶⁶. L'affaiblissement le plus frappant est celui du CD&V. En 2007, le cartel

⁶⁰ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 6.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*

⁶³ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 6.

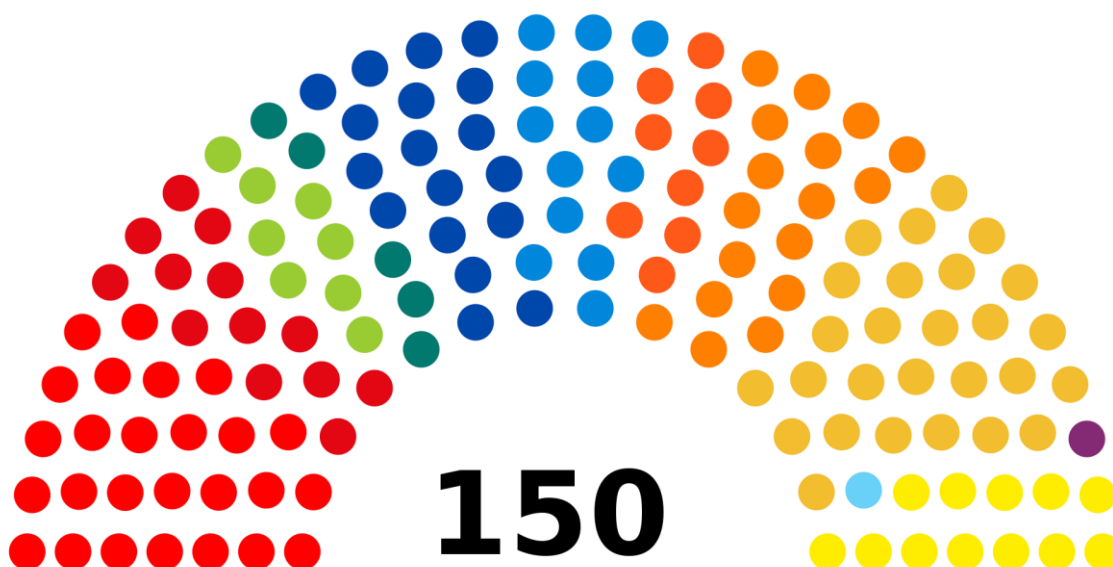
⁶⁴ Parti socialiste, Mouvement Réformateur, Chrétiens Démocrates Humanistes.

⁶⁵ Pierre BLAISE, Vincent DE COOREBYTER et Jean FANIEL, *op. cit.*, p. 73.

⁶⁶ ⁶⁶ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 6.

CD&V/N-VA comptait 30 sièges à la Chambre des représentants. Après le schisme entre les deux formations, le CD&V ne comptabilise plus que 17 sièges⁶⁷.

Répartition des sièges à la Chambre des Représentants⁶⁸



● PS : 26 ● SP.A : 13 ● Ecolo : 8 ● Groen : 5 ● MR : 18 ● Open VLD : 13

● CDH : 9 ● CD&V : 17 ● N-VA : 27 ● LDD : 1 ● PP : 1 ● VB : 12

⁶⁷ Pierre BLAISE, Vincent DE COOREBYTER et Jean FANIEL, *op. cit.*, p. 73.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 72.

2.3. Dossier institutionnel Bruxelles-Hal-Vilvorde

L'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde a été sujet de conflits communautaires durant des décennies. Ces conflits se cristallisent particulièrement dans les années 2000. Ce dossier entraîne même la chute du gouvernement Leterme II le 29 avril 2010 (v. *supra*). L'accord de la scission de BHV en 2011 entérine ce dossier.

Durant la période de 1830 à 1960, la province de Brabant fut composée de trois arrondissements, à la fois administratifs, judiciaires et électoraux. Ces arrondissements étaient Bruxelles, Louvain et Nivelles. A partir de 1963, l'arrondissement administratif de Bruxelles est divisé en trois. Dès lors, il y a l'arrondissement bilingue de Bruxelles-Capital, l'arrondissement flamand de Hal-Vilvorde et l'arrondissement composé des six communes à facilités périphériques de Bruxelles. Or, ce dernier est supprimé pour être fusionné avec l'arrondissement flamand en 1970. Dorénavant, on parle de l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde ⁶⁹.

En 1977, il est prévu la scission de l'arrondissement BHV avec le Pacte d'Egmont, à condition que l'on octroie un droit d'inscription aux électeurs francophones de la périphérie. Cependant, cette scission ne fait pas suite à la démission du Premier ministre Leo Tindemans. Du fait de cet échec, le dossier cristallise les tensions entre partis néerlandophones et les francophones ⁷⁰.

La scission de la province de Brabant est actée en 1993. Le Brabant se dessine dorénavant en deux nouvelles provinces : le Brabant flamand et le Brabant wallon. Il n'y a que l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capital qui ne connaît pas d'institution provinciale sur sa zone ⁷¹.

En 2002, une nouvelle loi décide de faire coïncider les circonscriptions pour l'élection de la Chambre des représentants avec les limites des provinces. Cependant, une exception, qui

⁶⁹ Xavier MABILLE, *op. cit.*, p. 408.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*

n'est pas anodine, prévoit de maintenir la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Il est prévu également d'introduire un mécanisme qui lie de près les listes néerlandophones déposées dans l'arrondissement et celles déposées à Louvain⁷². Ce dispositif est annulé par la Cour d'arbitrage dans un arrêt rendu l'année suivante, le 26 mai 2003. L'arrêt, sans préconiser la scission de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde, dénonce une anomalie avec le maintien de deux circonscriptions, celle de Bruxelles-Hal-Vilvorde et celle de Louvain. En effet, elles ne correspondent pas aux limites des provinces⁷³.

Après les élections régionales, communautaires et européennes de 2004, la pression flamande se fait de plus en plus forte pour la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Ce dossier devient presque prioritaire pour les partis néerlandophones. En mai 2005, une solution est élaborée par le gouvernement Verhofstadt II. Néanmoins, les négociations sont un échec et entraînent avec elles l'arrêt du Forum institutionnel qui devait élaborer une nouvelle réforme de l'Etat⁷⁴.

Le 29 mars 2007, les chefs de file bruxellois socialistes, libéraux, centristes et écologistes promettent ensemble de remettre en cause la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde qu'à la condition d'élargir les frontières de la Région de Bruxelles-Capital et d'obtenir des garanties équivalentes à l'intérêt que représente cette circonscription pour les autres francophones de la périphérie⁷⁵.

Après les élections du 10 juin 2007, les députés du cartel CD&V-N-VA déposent à la Chambre deux propositions de scission de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde. La première est pour l'élection à la Chambre des représentants, la deuxième pour l'élection du Sénat et du Parlement européen⁷⁶. Le 7 novembre 2007, la commission de l'Intérieur de la Chambre adopte ces deux propositions. Le vote a lieu après le départ des membres francophones. À la suite de cela, une série de conflits d'intérêt sont enclenchés par le Parlement de la Communauté française le 9 novembre 2007⁷⁷. Il sera suivi par l'Assemblée de la

⁷² *Ibid.*, p. 409.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Els WITTE, Alain MEYNEN et Dirk LUYTEN, *op. cit.*, p. 514.

⁷⁵ Xavier MABILLE, *op. cit.*, p. 409.

⁷⁶ Serge GOVAERT, « Bruxelles-Hal-Vilvorde : du quasi-accord de 2005 à la procédure en conflit d'intérêts », *op. cit.*, p. 20-21.

⁷⁷ Serge GOVAERT, « Les discussions communautaires sous les gouvernements Verhofstadt III, Leterme et Van Rompuy », *op. cit.*, p. 26.

Commission Communautaire française l'année suivante, le 9 mai 2008. Le parlement wallon et germanophone font de même respectivement le 14 janvier 2009 et le 26 octobre 2009 ⁷⁸.

Le 20 avril 2010, Jean Luc Dehaene met un terme à la mission dont le Roi l'avait chargé en novembre 2009. Ce dernier l'avait chargé de proposer un règlement sur la question du dossier. La suite des négociations au sein de la majorité gouvernementale mène à une impasse⁷⁹. L'Open VLD annonce quitter le gouvernement le 22 avril. Le Premier ministre Yves Leterme donne sa démission au roi le 29 avril (v. *supra*). Le même jour, la majorité des députés du parlement fédéral déposent une motion déclenchant la sonnette d'alarme sur la proposition de loi de scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde⁸⁰.

Le dossier de Bruxelles-Hal-Vilvorde reste le point central lors des négociations entre les partis durant la formation du gouvernement Di Rupo après les élections du 13 juin 2010. Finalement, au milieu de la crise politique de la formation de gouvernement, huit partis rassemblés autour du formateur Elio Di Rupo trouve un accord sur la scission, sous conditions, de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, le 14 septembre 2011⁸¹.

⁷⁸ *Ibid.* p. 32.

⁷⁹ Xavier MABILLE, *op. cit.*, p. 510.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ ⁸¹ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 64.

2.2. Albert II : sixième roi des Belges

Enfance

Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, prince de Liège⁸², naît le 6 juin 1934 au château de Stuyvenberg, en Belgique⁸³. Il est le fil du roi Léopold III et d'Astrid de Suède. Durant son enfance, il perd sa mère le 29 août 1935 lors d'un accident de voiture de ses parents à Küssnacht, en Suisse⁸⁴. Le 10 mai 1940, au moment de l'invasion de la Belgique, les trois enfants de Léopold III ; le Prince Albert, sa sœur aînée, la Princesse Joséphine-Charlotte, et son frère aîné, le Prince Baudouin, partirent d'abord pour la France⁸⁵, puis pour l'Espagne⁸⁶. Après la capitulation de leur père auprès des autorités allemandes, la fratrie revient en Belgique le 2 août 1940. Le prince Albert et sa famille vivent au château de Laeken en captivité⁸⁷.

Lors du débarquement de Normandie le 6 juin 1944, l'occupant allemand décide d'éloigner Léopold III de la Belgique. Il sera déporté le 7 juin. La famille royale suit le lendemain à Hirschstein, en Allemagne⁸⁸. Ils sont par la suite déplacés en Autriche, à Strobl. Ils y sont libérés le 7 mai 1945 par l'armée américaine. Albert et sa famille s'installe dès lors en Suisse, à Pregny. A cause de la question royale en Belgique, ils y restent jusqu'en 1950. Pendant leur séjour en Suisse, le prince Albert poursuit ses études à l'institut Le Rosey à Rolle⁸⁹.

Le Roi Léopold III, accompagné de ses enfants, rentre en Belgique le 22 juillet 1950⁹⁰. Néanmoins, à la suite des événements de la question royale, Baudouin, le frère aîné d'Albert, devient, le 11 août 1950, prince royal pour être ensuite roi des Belges le 17 juillet 1951, le lendemain de l'abdication de Léopold III⁹¹.

⁸² Selon l'ancienne orthographe, le titre prend l'accent aigu « Liége » et non l'orthographe monderne que l'on utilise aujourd'hui. José-Alain FRALON, *op. cit.*, p. 90.

⁸³ Christian LAPORTE, *op. cit.*, p. 17.

⁸⁴ José-Alain FRALON, *op. cit.*, p. 93.

⁸⁵ *Ibid.* p. 111.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 118.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 122.

⁸⁸ Michel DUMOULIN, Mark VAN DEN WIJNGAERT et Vincent DUJARDIN, *op. cit.*, p. 215.

⁸⁹ José-Alain FRALON, *op. cit.*, p. 143-146.

⁹⁰ Michel DUMOULIN, Mark VAN DEN WIJNGAERT, et Vincent DUJARDIN, *op. cit.*, p. 246.

⁹¹ José-Alain FRALON, *op. cit.*, p. 152-154.

Prince royal

Après son retour en Belgique, le prince de Liège débute une formation militaire dans la marine. Il entame alors une carrière dans ce domaine. Il est promu aspirant en 1953 pour finir amiral de flottille en 1971. C'est en 1954 qu'il est destiné à son premier rôle officiel. Il devient président du conseil général de la Caisse générale d'épargne et de retraite jusqu'en 1991. En 1958, il commence sa présidence de la Croix-Rouge de Belgique. Celle-ci durera jusqu'en 1993⁹².

Le 2 juillet 1959, il épouse Paola Ruffo di Clabria. Elle est une femme issue de l'aristocratie italienne. Le couple s'installe au château du Belvédère et ont trois enfants au début des années soixante. Philippe est l'aîné. Il est suivi de la princesse Astrid et du prince Laurent⁹³.

Le Prince Albert fut appelé en 1962 à exercer la fonction de Président d'honneur du Conseil d'administration de l'Office belge du Commerce extérieur, fonction qu'il exerça pendant 31 ans. En cette qualité il a présidé plus de cent missions économiques à travers le monde et il a effectué de très nombreuses visites à des entreprises belges actives dans le domaine de l'exportation⁹⁴.

Outre ces diverses fonctions, le Prince Albert a mené des actions dans le domaine de l'urbanisme, du logement, de la protection de la nature, des monuments et sites et, d'une manière plus générale, de la gestion de l'environnement. Dans ce cadre, il a présidé ou participé à de nombreuses conférences internationales. En 1969, il fut invité par le Conseil de l'Europe à assumer la Présidence de la Conférence ministérielle européenne sur la protection du patrimoine culturel et architectural⁹⁵.

⁹² <https://www.monarchie.be/fr/familleroyle/le-roi-albert-ii> (consulté en ligne le 20 février 2022).

⁹³ Christian LAPORTE, *op. cit.*, p. 57.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 57-69.

⁹⁵ <https://www.monarchie.be/fr/familleroyle/le-roi-albert-ii> (consulté en ligne le 20 février 2022).

Rois des Belges

Après le décès soudain de son frère Baudoin, Albert accepte de monter sur le trône à la surprise générale. Tout le monde pensait que Philippe allait succéder à son oncle puisque ce dernier l'avait préparé à cette fonction. Or, Albert et Baudoin se sont mis d'accord pour laisser du temps à Philippe si Baudoin venait à disparaître prématurément. Albert laisse entendre à ce moment-là que Philippe n'est pas encore prêt et marié⁹⁶. Albert II prête serment le 9 août 1993 à 59 ans. Il est le sixième roi des Belges. Il est le premier roi belge d'un état fédéral dont il signe la constitution le 17 février 1994. Il sera amené durant les années de son règne à s'atteler au maintien de l'unité du pays, divisé plus que jamais par les conflits communautaires⁹⁷.

En tant que Souverain, il est vite confronté à un épisode tragique de l'histoire de Belgique. En 1996, l'affaire Dutroux éclate en Belgique. Face aux manifestations très importantes dans tout le pays, le couple royal reçoit au Palais royal de Bruxelles tous les parents d'enfants disparus. Albert II sent la méfiance des institutions de la part de la population. Il prononce un discours très critique sur le fonctionnement de la police et de la justice. Il milite pour la création de Child Focus à Bruxelles. La reine Paola devient la présidente d'honneur. C'est la première intervention politique du roi depuis le début de son règne⁹⁸. Si cette action est applaudie par les uns, elle est aussi critiquée par les autres. Ces derniers jugent que le Roi sort de son rôle. Mais cette action est justifiée par la suite par le caractère exceptionnel de cet événement et va dans le sens du désir de la population. L'institution monarchique est la seule à en sortir renforcée après ces événements⁹⁹.

Le Souverain modernise avec son épouse la monarchie belge, en l'ouvrant notamment aux médias. En 2006, il juge désuet le poste de grand maréchal de la Cour et le supprime¹⁰⁰. Il accorde son haut patronage à plusieurs associations culturelles et patriotiques¹⁰¹.

⁹⁶ Jean STENGERS, *op. cit.*, p. 318.

⁹⁷ <https://www.monarchie.be/fr/familleroiale/le-roi-albert-ii> (consulté en ligne le 20 février 2022).

⁹⁸ Jean STENGERS, *op. cit.*, p. 331.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ VANDEN EECKHOUT P. et VANTHEMSCHÉ G. (éd.), *Sources pour l'étude de la Belgique contemporaine, 19e-21e siècles*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 2017, p. 315.

¹⁰¹ <https://www.monarchie.be/fr/familleroiale/le-roi-albert-ii> (consulté en ligne le 20 février 2022).

Le Roi se consacre durant son règne à promouvoir une société multiculturelle. Il n'hésite pas à dénoncer le racisme et la xénophobie dans ses discours officiels. Aucun représentants de l'extrême droite n'est reçu au Palais royal lors de consultations ou de réceptions. Comme Baudoin avant lui, il est un partisan de la construction européenne et soutient les initiatives, en particulier le passage du franc à l'euro. Il profite de son règne pour mettre la Belgique en avant sur la scène internationale et accorde de l'attention aux anciennes colonies belges d'Afrique centrale¹⁰².

Albert II est, comme sa famille, croyant et pratiquant catholique. Néanmoins, à la différence de son frère le Roi Baudoin, celui-ci garde dans le domaine privé ses convictions religieuses et respecte les choix démocratiques en signant les lois sur la dépénalisation de l'euthanasie et l'autorisation du mariage homosexuel, malgré l'opposition de l'église catholique¹⁰³.

Durant les années 2000, les crises institutionnelles et politiques sont de plus en plus importantes. Le Roi est particulièrement éprouvé entre les années 2007 et 2011. La chute du gouvernement d'Yves Leterme en 2010 amène la crise politique la plus longue de l'histoire politique belge. La Belgique n'a plus de gouvernement en plein exercice pendant 541 jours. Le Souverain prononce un discours inhabituellement musclé lors de son allocution traditionnelle de la fête nationale le 21 juillet 2011¹⁰⁴.

Après 20 ans de règne, Albert II abdique le 21 juillet 2013 en faveur de son fils, Philippe, et se retire de la vie publique¹⁰⁵.

¹⁰² <https://www.monarchie.be/fr/familleroi/le-roi-albert-ii> (consulté en ligne le 20 février 2022).

¹⁰³ Martin BUXANT et Steven SAMYN, *op. cit.*, p.113.

¹⁰⁴ Xavier MABILLE, *op. cit.*, p. 411-417.

¹⁰⁵ dans *Le Soir*, 21 juillet 2013.

3. La plus longue crise : 541 jours

À la suite des résultats des élections anticipées du 13 juin, la clé des négociations se trouve dorénavant dans les mains des premiers partis, la N-VA et le PS. En particulier, celles des deux présidents de parti, Bart De Wever pour le premier et Elio Di Rupo pour le second.

Le Roi – comme il est de coutume – consulte tous les partis démocratiques avec au minimum un élu à la Chambre des Représentants¹⁰⁶.

En ce qui concerne l'organisation de notre analyse, celle-ci est inspirée de la structure du travail de recherche de Serge Govaert sur la formation du gouvernement Di Rupo¹⁰⁷. De ce fait, nous avons décidé de scinder chronologiquement la période des 541 jours de négociations par chaque mission royale mandatée par le Roi. Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, cette méthode a ses avantages et ses inconvénients. Mais cela nous donne une meilleure clarté de cette période de crise la plus longue dans l'histoire de notre pays.

Dans la plupart des cas, ces périodes de missions royales sont particulièrement abondantes en matière d'article de presse au début et à la fin de celles-ci. En effet, la mission royale débute lorsqu'une personnalité politique est nommée par le Roi et s'achève par une démission ou un changement de nomination. Dans ces moments précis, le rôle du Roi est généralement requis. C'est également là où la presse commente les manœuvres du Souverain. Or, il se peut aussi que le Roi agisse entre ces deux moments évoqués lorsqu'une mission se prolonge dans le temps.

¹⁰⁶ dans *Le soir*, 16 juin 2010, p. 2.

¹⁰⁷ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*

3.1. Bart de Wever informateur (17 juin - 8 juillet 2010)

Après les élections anticipées du 13 juin 2010, le Roi consulte les partis politiques. Avant cela, le quotidien *Le Soir* – sans doute en analysant les sondages – se demande déjà si Albert II testera un séparatiste. Selon le journal, le Roi se trouve face à un dilemme ; d’un côté il « doit respecter le jeu démocratique. Donc le résultat du scrutin »¹⁰⁸ mais celui-ci a « prêté serment de “maintenir l’indépendance nationale et l’intégrité du territoire”. »¹⁰⁹. Avant même que les consultations aient commencées, le journal *Le Soir* juge que la manœuvre du Roi s’avère délicate.

Dans l’édition du 14 juin, les politiques francophones se disent prêts à participer aux négociations. Elio Di Rupo et Bart de Wever appellent à aller vite dans ces négociations¹¹⁰. Dans cette optique, *Le Soir* se demande si le monarque « qui devrait débiter ses consultations ce lundi, entendra ce souhait et désignera rapidement un médiateur/informateur/formateur »¹¹¹. Il se questionne également pour la personne désignée, sachant que « La balle est, on y revient, dans le camp de la première formation politique du Royaume (la N-VA) et de la première famille (la socialiste, une première depuis près de vingt ans) »¹¹². Bart de Wever ajoute que la balle est dans le camp du Roi¹¹³. Le quotidien *La Libre Belgique*, quant à lui, s’intéresse déjà au cas d’Elio Di Rupo et sa possible futur nomination de Premier ministre¹¹⁴.

Lors de la rencontre entre le Roi et Bart de Wever, le journal *Le Soir* s’intéresse au cas particulier et inédit du nationaliste flamand et publie à la une du 15 juin « Le Roi et son détracteur »¹¹⁵. La rencontre est décrite de cette manière :

« Le palais royal a été le théâtre d’une rencontre peu ordinaire entre Albert II et Bart de Wever, l’antimonarchiste notoire. Sans cravate, entorse évidente au protocole, le leader de la

¹⁰⁸ « Le Roi testera-t-il un séparatiste ? », dans *Le Soir*, 8 juin 2010, p. 8.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ dans *Ibid.*, 14 juin 2010, p. 2.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ dans *La Libre Belgique*, 14 juin 2010, p. 2.

¹¹⁵ dans *Le Soir*, 15 juin 2010, p.1.

N-VA a-t-il, comme promis, présenté au Roi, sa « vision des choses » ? Mystère. Tout aussi discret, Elio Di Rupo, l'autre vainqueur du scrutin, l'a imité. »¹¹⁶

C'est donc une fois de plus une interrogation de la part du quotidien sur la participation d'un séparatisme flamand aux consultations royales, ainsi qu'aux futures négociations. De cette manière, les deux quotidiens se questionnent sur le choix d'Albert pour un futur informateur. Le journal *La Libre Belgique* considère, le 16 juin, que le Roi peut encore consulter quelques jours en recevant notamment les partenaires sociaux. Or, celui-ci les a déjà reçus en avril 2010. *La Libre* émet l'hypothèse que la N-VA et le PS ont encore besoin de temps. Si c'est le cas, le quotidien estime que « le Roi continuera à occuper le devant de la scène politique en poursuivant ses audiences ; sinon il lancera quelqu'un en piste. »¹¹⁷.

Dans le choix d'un futur informateur, le quotidien *La Libre Belgique* évoque une possible désignation d'un socialiste flamand en tant qu'informateur. Le choix du Souverain se porterait sur Johan Vande Lanotte car « le palais, lui-même, aurait été partisan d'un tel scénario. Une personnalité consensuelle, appréciée tant au Nord qu'au Sud du pays. »¹¹⁸. Le journal relaie aussi l'inquiétude du Souverain à propos « de la percée des nationalistes flamands – rien de très étonnant -, “une percée, confie un interlocuteur royal, que le Palais n'avait pas anticipé ” »¹¹⁹. Dans ce cas précis, il est clairement énoncé que ce n'est rien de très étonnant si le Souverain s'inquiète de la percée du parti de la N-VA. Par la même occasion, le cas d'Alexander De Croo est mentionné, notamment pour sa participation à la chute du gouvernement précédent. *La Libre* parle d'une déception de la part du Roi sur la personne d'Alexander De Croo. L'information est relayée comme telle :

« Aussi, le Roi a-t-il fait part à ses interlocuteurs de sa déception par rapport à Alexander De Croo. Le Souverain, rapporte plusieurs sources, tient le jeune libéral flamand pour responsable de la crise politique dans laquelle le pays est plongé depuis la mise à exécution de son ultimatum dans les négociations communautaires. Les deux hommes auront tout le loisir d'en discuter [...]. »¹²⁰

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ Dans *La Libre Belgique*, 16 juin 2010, p. 5.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 4.

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ *Ibid.*

Le quotidien n'hésite pas à transmettre le sentiment du Roi par rapport à la crise, particulièrement son sentiment sur le rôle qu'a pu avoir Alexander De Croo sur la chute du gouvernement Leterme II.

Après l'avoir reçu en premier lors des consultations traditionnelles post-élection, le Roi nomme Bart De Wever informateur le 17 juin 2010. Cette nomination est en même temps normale et inédite. D'une part, il est logique pour le Souverain de nommer le gagnant des élections. D'autre part, la nomination d'un président de parti séparatiste est inédite¹²¹.

Deux jours avant la nomination, *La Libre* évoque un accord commun entre Elio Di Rupo et Bart de Wever, le premier étant à l'initiative. Le lundi 14 juin, les deux présidents de parti se téléphonent pour convenir d'un agenda¹²². Dans son interview, Elio Di Rupo confirme cela :

« La pratique est que le Roi après l'élection reçoit en général tous les présidents de parti. Ce qu'il fit. J'avais déjà avec Bart de Wever que je connaissais pas. Avec qui j'ai eu quelques contacts durant les tous premiers jours de ... après l'élection et nous étions vite tombé d'accord qu'il ferait de mémoire un tour de consultations et puis que je prendrais le relais comme préformateur. Donc quand nous avons eu des contacts, quand nous fûmes appelés chez le Roi ... nous avions déjà ce schéma en tête et le Roi a avalisé le schéma comme il le fait toujours puisqu'il y avait un certain consensus et ce consensus à ce moment-là était autant plus important mais il ne concernait que les titres que les socialistes sortaient avec une victoire éclatante au sud et que la NV-A sortait avec une victoire éclatante au nord [...] »¹²³.

Par ailleurs, ce même quotidien analyse cette mission confiée par le Roi comme une épreuve de feu pour Bart de Wever : « Au vrai, cette décision d'envoyer De Wever au feu a été prise dès mercredi par Elio Di Rupo et l'homme fort de la N-VA [...] Pour le reste, le Souverain n'avait guère d'autres possibilités : les autres partis susceptibles de participer à un gouvernement – CD&V en tête – exigeaient que De Wever entre dans la danse rapidement. Ce que l'anversoise a fait à contre cœur en acceptant la mission confiée par le Roi. »¹²⁴

¹²¹ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 7.

¹²² dans *La Libre Belgique*, 15 juin 2010, p. 3.

¹²³ voir annexes, p. 93.

¹²⁴ dans *La Libre Belgique*, 18 juin 2010, p. 3.

Après les réactions à la nomination de Bart de Wever, les deux quotidiens s'interrogent déjà sur le rôle du Roi après avoir désigné un séparatiste. Le chroniqueur de la Libre, Christian Laporte, affirme que les partis communautaires sont liés de près à certaines réformes de l'Etat dans l'histoire. Toutefois, la nomination de Bart de Wever est un fait historique car jusqu'ici, ni le Roi Baudoin ni son frère n'avaient fait appel à un informateur d'une formation communautaire. Albert II innove donc résolument ... sous la pression des événements. »¹²⁵.

La chroniqueuse spécialiste de la monarchie pour *Le Soir*, Martine Dubuisson, va encore plus loin en publiant un éditorial qui évoque la perte d'influence du Roi depuis l'indépendance du Congo jusqu'à l'avènement de la N-VA. Selon elle, la nomination de l'informateur royal fait que « Jamais autant qu'aujourd'hui, le Roi n'a été lié par le résultat électoral. Certes, son statut ne lui offre guère d'alternative. Mais depuis son intronisation en 1993, Albert s'est toujours plié à la volonté des gagnants des élections – jusqu'à être instrumentalisé par les partis de l'Orange bleue »¹²⁶.

Dès le lendemain des élections, la nomination de Bart de Wever en tant qu'informateur royal implique une réaction de la presse. C'est une situation inédite qui ne s'est jamais produite auparavant. Les deux quotidiens évoquent une pression qui s'exerce déjà sur la personne du Souverain. Celui-ci doit composer avec les séparatistes flamands et respecter le choix électoral.

¹²⁵ Christian LAPORTE, « Confédéralisme de fait », dans *La Libre Belgique*, 18 juin 2010, p. 8.

¹²⁶ dans *Le soir*, 19 juin 2010, p. 2.

3.2. Elio Di Rupo préformateur (8 juillet-3 septembre 2010)

Alors que la mission de l'informateur touche à sa fin, *La Libre Belgique* fait part de l'hésitation d'Elio Di Rupo à rentrer en scène. Le journal ajoute que « Le palais devrait donc temporiser et ne prendre aucune initiative avant quatre ou cinq jours. Ensuite, lundi ou mardi prochain, Elio Di Rupo pourrait être désigné formateur. Mais il ne prendra effectivement le témoin que lorsqu'il estimera que sa mission a une vraie chance de succès. »¹²⁷. Il semble que les négociations ne sont pas propices à lancer une période de formation. Bart de Wever remet son rapport final le 8 juillet. Celui-ci déclare devant la presse :

« Sur la base des entretiens et des contacts informels que j'ai entre-noués, je suis d'avis que les points de vue des partis qui entrent en considération pour former le gouvernement convergent mais pas de manière suffisante pour composer directement un gouvernement. Dès lors, je recommande au roi de prendre une initiative afin d'approfondir et élargir la formation d'un gouvernement. »¹²⁸

Si Elio Di Rupo se décide finalement à se lancer, c'est peut-être avec l'aide du Palais royal. En effet, le soir du 8 juillet, le Roi charge ce dernier d'une mission de préformation. Le Palais crée ce terme pour la circonstance¹²⁹. L'agenda décidé entre les deux présidents de parti N-VA et PS reste inchangé. Dans une interview accordée à *La Libre Belgique*, le politologue Pascal Delwit analyse cette nomination à la lumière de deux angles. Le premier serait que l'on « reste dans la logique des urnes et des considérations d'après le 13 juin, c'est-à-dire la tentative de construire quelque chose à partir des deux vainqueurs que sont la N-VA et le PS et des deux personnalités qui les incarnent. Parallèlement à ce qui s'est passé en 2003 et partiellement en 2007, on a un informateur d'un parti gagnant et un formateur d'un autre parti gagnant : à tout le moins, on croit encore et toujours dans les deux partis qu'il y a moyen d'aller de l'avant. »¹³⁰. La seconde lecture, selon lui, est qu'Elio Di Rupo « veut quand même, le cas échéant, une porte de sortie qui ne soit pas une démission comme formateur. Aurait-on un blocage, on pourrait

¹²⁷ dans *La Libre Belgique*, 8 juillet 2010, p. 5.

¹²⁸ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 9.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ dans *La Libre Belgique*, 12 juillet 2010, p. 7.

lancer une autre fonction, une nouvelle personnalité, pour ramener M. Di Rupo comme formateur si la situation se débloque. »¹³¹.

Il se peut qu'entre Elio Di Rupo et Albert II, il y ait, dès lors, un accord pour inciter le premier à se lancer dans les négociations. Pour éviter un échec prévisible en tant que formateur, le Roi crée, dans ces circonstances, une nouvelle mission, celle de préformateur. Ce terme est d'ailleurs qualifié d'une preuve de créativité¹³². Par cette nomination de préformateur, le quotidien *Le Soir* titre en une « Elio Di Rupo se mouille »¹³³.

Il apparaît que le Préformateur aurait apparemment souhaité boucler sa mission avant le jour de la fête nationale. Or, il n'y parvient pas. Le 17 juillet, celui-ci remet un premier rapport intermédiaire au Roi¹³⁴.

Discours du 21 juillet

À l'occasion de la Fête Nationale, le Roi prononce son traditionnel discours la veille. Dans le journal *Le Soir* le discours est attendu. Il est également ajouté que ce discours serait probablement modifié en dernier minute « sans doute en collaboration avec le pré-formateur (qui pourrait se rendre au palais pour faire état de l'avancement de sa mission) »¹³⁵ vu la situation politique. Ce discours sera alors « analysé, décodé, interprété. Peut-être chacun croira-t-il y déceler une clé pour comprendre ce qui se passe en coulisses ... »¹³⁶.

Lors de son discours, le Roi crée la surprise. Selon Christian Laporte dans *La Libre Belgique*, les délicates discussions d'une formation gouvernementale « avaient amené d'aucuns à conjecturer qu'Albert II adopterait un profil bas sur la problématique belgo-belge pour mettre l'accent sur l'Europe, présidence de la Belgique oblige. »¹³⁷. Or, le Souverain crée la surprise en soulignant qu'il faut au plus vite un gouvernement pour sortir de la crise et pour remodeler la Belgique. C'est une nécessité à cause « des tensions communautaires qui ont conduit à des

¹³¹ *Ibid.*

¹³² dans *Ibid.*, 9 juillet 2010, p. 4.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 11.

¹³⁵ dans *Le soir*, 20 et 21 juillet 2010, p. 2.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Christian LAPORTE, « Plaidoyer pour le respect mutuel », dans *La Libre Belgique*, 22 juillet 2010, p. 5.

élections anticipées et qui causèrent d'importants glissements politiques »¹³⁸. De même que le Roi reconnaît les percées du PS et de la N-VA. Ce dernier sait qu'il « faut se tourner vers l'avenir »¹³⁹. Or, selon Albert II, cela ne peut se faire qu'en « préparant nos régions et communautés à de nouvelles formes de vie commune où chacun se sent bien » mais aussi en résolvant « les questions épineuses qui ont divisées »¹⁴⁰, et « trouver de nouveaux équilibres entre le fédéral et les entités fédérées »¹⁴¹. Le Roi précise clairement qu'une nouvelle réforme de l'Etat ne peut plus être postposée mais « en même temps, toute notre énergie est nécessaire pour redresser notre économie et l'emploi ». C'est un appel qu'il lance « à tous les responsables à chaque niveau de pouvoir »¹⁴².

Quant au quotidien *Le Soir*, l'analyse est différente. Au contraire, le discours est vu comme une occasion manquée. Ainsi, il est mentionné au début de l'article « Rarement une allocution royale a été plus transparente que celle prononcée ce mardi par Albert II, à l'occasion de la fête nationale du 21 juillet »¹⁴³. En outre, il est expliqué qu'une allocution royale est l'occasion pour le Souverain de refléter quelque chose de son temps, a fortiori ici la crise gouvernementale. Or, l'article mentionne que « Certains espéraient que le texte royal aurait eu le temps d'incorporer quelque lueur d'espoir, quelque bribe à interpréter sur l'état de la négociation pour la formation d'une coalition et la négociation de la réforme de l'État ? A peine plus de trois phrases sur la nécessité de trouver de “nouveaux équilibres”, et sur les défis socio-économiques qui nous attendent : rien qu'on ne sût avant les élections de juin »¹⁴⁴ en ajoutant que « chacun se choisira sa conclusion selon son penchant naturel. Les gentils diront que le silence est d'or. Les méchants diront que le Roi a branché son répondeur automatique. Un répondeur qui devrait tourner encore pas mal de semaines. »¹⁴⁵. Il y a là une différence d'analyse en fonction du journal, voir inverse. Dans son éditorial du 22 juillet, Christian Laporte ajoute même :

« [...] en recevant le préformateur Elio Di Rupo venu lui faire un rapport intermédiaire sur sa mission, Albert II a rapidement compris qu'il faudra encore attendre de nombreuses

¹³⁸ voir annexes, p. 84.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ dans *Le Soir*, 20 juillet 2010, en ligne (consulté le 13 juin 2022).

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ *Ibid.*

semaines pour voir la Belgique retrouver un gouvernement fédéral en bonne et due forme. Mais ça n'empêche pas le Chef de l'Etat d'encourager tous ceux qui veulent dialoguer sur fond de respect mutuel pour mettre sur pied une Belgique rénovée. C'était le cœur du discours royal du 21 juillet. »¹⁴⁶. Il y a donc pour Christian Laporte, une prise en compte de la part du Souverain.

Le 30 juillet, Elio Di Rupo adresse un nouveau rapport intermédiaire au Roi en lui demandant une prolongation de sa mission. Cette prolongation est accordée. Le communiqué du Palais précise que le Roi a demandé au préformateur « d'approfondir les aspects institutionnels et de poursuivre sa mission¹⁴⁷. Le Journal *La Libre Belgique* titre en une « Di Rupo reconduit pour concilier l'inconciliable »¹⁴⁸.

Le 19 août, après des blocages dans les discussions, Elio Di Rupo se rend chez le Roi. Sa mission est prolongée comme suit :

« Le roi a reçu en audience cet après-midi au Château de Laeken Elio Di Rupo, préformateur, qui lui a fait rapport sur sa mission. Il en ressort que des progrès importants ont été réalisés. Aussi le Roi a-t-il demandé à monsieur Di Rupo de poursuivre sa mission à partir de ce samedi et en particulier d'approfondir les domaines suivants :

- L'autonomie et la responsabilisation des entités fédérées pour leurs nouvelles attributions afin de permettre à chaque entité de prospérer ;
- Le financement dans la durée de l'Etat fédéral pour les compétences et obligations qu'il continuera à assumer.

Monsieur Di Rupo a accepté. Jeudi et vendredi, le Roi recevra les présidents de partis participant aux négociations. »¹⁴⁹

Ce communiqué tranche avec les précédents. Ce qui incite, par ailleurs, la chroniqueuse Martine Dubuisson, à décoder celui-ci¹⁵⁰. Tout d'abord, le terme de progrès importants sont soulignés. Le Roi acte qu'il y a des vraies avancées. Le message subliminal est qu'il serait dommageable d'arrêter si près du but. Elio Di Rupo doit reprendre sa mission. Cela veut dire

¹⁴⁶ dans *La Libre Belgique*, 22 juillet 2010 p. 64.

¹⁴⁷ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 13.

¹⁴⁸ dans *La Libre Belgique*, 1^{er} août 2010, p. 1.

¹⁴⁹ dans *Ibid.*, 19 août 2010, p. 4.

¹⁵⁰ dans *Le Soir*, 19 août 2010, p. 4.

que les négociations sont en pauses mais cela annonce également le « retour du préformateur »¹⁵¹. Comme si « l'échec n'était pas une option »¹⁵². Lorsque le Chef de l'Etat parle d'autonomie et de responsabilisation des entités fédérées, c'est avant tout une reconnaissance d'une « revendication chère aux partis flamands, N-VA et CD&V en tête » à la tête de l'Etat¹⁵³. En outre, « le financement dans la durée de l'Etat fédéral » indique une autre revendication flamande fondamentale qui « signe de la bonne volonté des francophones ». Mais si l'on « veut un financement durable pour l'Etat fédéral, c'est que cet Etat est durable aussi. »¹⁵⁴.

C'est donc « un communiqué très long » car « Il n'est pas dans les habitudes du Palais de faire de la littérature »¹⁵⁵. Les communiqués sont généralement brefs et directs. Ce communiqué-ci « doit être l'un des plus longs de l'histoire de la communication royale. Il est détaillé, dans sa volonté que francophones et Flamands puissent s'y retrouver »¹⁵⁶.

Même constat pour le journal *La Libre Belgique*, « on voit bien que c'est un communiqué extrêmement pesé »¹⁵⁷. La responsabilisation des entités fédérées et la loi de financement sont actés par le Palais¹⁵⁸.

Le Roi prolonge la mission du préformateur tout en la mettant en pause pendant deux jours, le temps pour le Souverain de consulter « les présidents des partis qui participent aux négociations. ». Le jour-même, avant la publication du communiqué, *La Libre Belgique* se demande après les difficultés rencontrées, si « le Roi demandera-t-il quand même à Elio Di Rupo de procéder à une ultime tentative en vue de rapprocher les points de vue afin que les sept partis concernés s'engagent à respecter un périmètre de négociation et à entamer des discussions devant déboucher sur la constitution d'un gouvernement. Cette issue-là est toujours possible. »¹⁵⁹. Olivier Magain, président du FDF, constate « que c'est la première fois qu'un

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ Martine DUBUISSON, « Et le Roi inventa la fausse pause », dans *Le Soir*, 19 août 2010, p. 4.

¹⁵⁷ dans *La Libre Belgique*, 19 août 2010, p. 6.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ dans *La Libre Belgique*, 18 août 2010, p. 5.

préformateur impose au Chef de l'Etat de mener des consultations de partis de façon restreinte, en les limitant aux formations qui négocient »¹⁶⁰.

Cette prolongation de la mission du préformateur est aussi accompagnée d'une pause de deux jours, le temps pour le Roi de consulter les partis politiques. *Le Soir* s'interroge sur l'effacement d'Elio Di Rupo derrière le Roi alors que ce dernier consulte. Un article évoque « la fausse pause » inventée par le Roi, le temps de remettre en selle le préformateur : « Cette fois, Albert II prend la main pour deux jours, durant lesquels il recevra les sept présidents de parti négociateurs, mais Elio Di Rupo reste préformateur durant ces 48 heures. Et le Roi annonce déjà que, samedi, Di Rupo reprendra les rênes des discussions. Est-ce à dire que ces deux jours de pause, nécessaire pour mettre chacun devant ses responsabilités et restaurer la confiance entre partenaires, ne laissent aucune possibilité à l'échec ? »¹⁶¹. Dans son article intitulé « Une intervention royale peut-elle influencer la N-VA ? », Martine Dubuisson pose la question si l'intervention du Roi peut faire évoluer chose, en particulier avec un parti séparatiste et républicain. Mais « il n'empêche. Lorsque le Roi intervient ainsi dans le jeu politique, il est censé avoir une certaine influence sur les partis concernés »¹⁶². Car le Souverain « est parfois utilisé par les politiques à des moments cruciaux »¹⁶³.

Après le refus des propositions de la N-VA et du CD&V, Elio Di Rupo se voit contraint de remettre sa démission et se rend chez le Roi le 29 août¹⁶⁴. Ce dernier refuse et demande au préformateur de poursuivre sa mission « en particulier sur Bruxelles-Hal-Vilvorde, le refinancement sur base des douze principes convenus et sur les liens entre ces trois sujets afin de rétablir la confiance entre les négociateurs »¹⁶⁵. Albert II demande également à Elio Di Rupo de réunir « les partenaires sociaux afin de parler avec eux des matières qui les concernent plus directement »¹⁶⁶.

¹⁶⁰ *Ibid.* p.8.

¹⁶¹ Martine DUBUISSON, « Et le Roi inventa la fausse pause », dans *Le Soir*, 19 août 2010, p. 4.

¹⁶² Martine DUBUISSON, « Une intervention royale peut-elle influencer la N-VA ? », dans *Ibid.*, 19 août 2010, p. 4.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ Xavier MABILLE, *op. cit.*, p. 415.

¹⁶⁵ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 16.

¹⁶⁶ *Ibid.*

Le fait qu'Elio Di Rupo accepte de continuer sa mission étonne jusque dans ses rangs. Ses propres lieutenants « étaient persuadés que leur président allait jeter l'éponge »¹⁶⁷. Pour *La Libre Belgique*, ce « forcing royal » évite, à cet instant, « au pays de sombrer dans une crise politique de grande ampleur »¹⁶⁸. Pour le journal *Le Soir*, il titre à la une du 30 août « Le Roi force le compromis »¹⁶⁹. Il est dès lors « impossible d'interpréter autrement l'instruction du Roi : il n'y a pas d'alternative, pour Albert II, à un accord institutionnel entre les sept partenaires actuellement autour de la table »¹⁷⁰. Cette décision du Roi « ouvre à Elio Di Rupo une toute dernière possibilité de forcer le compromis »¹⁷¹. « La pression est donc maximale » sur les partis flamands¹⁷². Néanmoins, la question se pose sur l'instrumentalisation du Roi par Elio Di Rupo le lendemain¹⁷³. Effectivement, depuis qu'Albert II est monté sur le trône, ses pouvoirs politiques n'ont pas été vraiment mis en pratique. Ils sont même devenus théoriques, voir nuls. Or, dans sa démarche du 29 août, aurait-il outrepassé ses prérogatives ? Le professeur en droit constitutionnel Hugues Dumont explique que « si Monsieur Di Rupo a accepté de poursuivre sa mission de préformation, c'est certainement parce que le Roi le lui a demandé, mais c'est aussi parce que, réflexion faite, il était d'accord ». « Nous sommes dans un moment où, inévitablement, le Roi a un certain rôle à jouer »¹⁷⁴. Le constitutionnaliste Marc Uyttendael affirme une autre analyse où il croit « tout simplement qu'à un moment donné, Elio Di Rupo a tiré les conséquences logiques d'un blocage, mais qu'il y a eu évaluation de la situation dans un dialogue avec le Roi, et que le produit de ce dialogue fut qu'il y avait encore des efforts à accomplir avant d'être éventuellement déchargé de cette mission ». Quoi qu'il en soit, la démarche a valu d'être soulignée par la presse pour montrer la gravité de la situation du pays durant ces négociations.

Le 3 septembre, Elio Di Rupo remet sa démission pour la deuxième fois au Roi. Ce dernier la tient en suspens et y accède finalement le lendemain¹⁷⁵.

¹⁶⁷ dans *La Libre Belgique*, 30 août 2010, p. 2.

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ dans *Le Soir*, 30 août 2010, p. 1.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ « Elio Di Rupo a-t-il instrumentalisé le Roi ? », dans *Ibid.*, 31 août 2010, p. 13.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ Communiqué royal : « le Roi a reçu en audience cet après-midi au château de Laeken Monsieur Elio Di Rupo préformateur. Monsieur Di Rupo a demandé au Roi d'être déchargé de sa mission. Le Roi tient en suspens pendant la période de ses consultations. », dans *La Libre Belgique*, 4 et 5 septembre 2010, p. 2.

3.3. André Flahaut et Danny Pieters médiateurs (4 septembre-5 octobre 2010)

Dans les consultations au Palais, la N-VA « s'étonne que le Palais ait tenu les libéraux à l'écart du round de consultation d'Albert II »¹⁷⁶. Pour *La Libre Belgique*, « le Souverain – épaulé par son Chef de cabinet Jacques Van Ypersele – est persuadé que la formule en cours à sept demeure la plus prometteuse »¹⁷⁷. Pour Jean-Michel Javaux, coprésident du parti écologiste francophone, le fait que le Roi ait reçu Wouter Beke en premier est un signal car il pourrait nommer un néerlandophone pour une futur mission¹⁷⁸.

Le 4 septembre, le président de la Chambre des Représentants, André Flahaut et du Sénat, Danny Pieters sont missionnés par le Roi en tant que médiateurs royaux¹⁷⁹ :

« Le Roi a reçu en audience ce soir au château de Laeken les Présidents de la Chambre et du Sénat et les a chargés d'une mission de médiations en vue de la formation du gouvernement. Ceci est nécessaire pour préserver le bien-être économique et social des citoyens et pour réformer durablement nos institutions. »¹⁸⁰

Pour *Le Soir*, « le Roi n'a pas trainé ». Mais il n'a également « pas ouvert le jeu aux partis libéraux », qui est une volonté de la N-VA¹⁸¹.

Après le refus de la N-VA, les médiateurs constatent qu'ils ne peuvent continuer leur mission. Le 5 octobre, le Roi les décharge de leur mission. Le jour même, Albert II demande au Premier ministre, Yves Leterme, de « faire le maximum pour préserver le bien-être économique et social des citoyens dans cette très longue période d'affaires courantes »¹⁸². C'est

¹⁷⁶ dans *La Libre Belgique*, 4 et 5 septembre 2010, p. 2.

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 6.

¹⁷⁹ Xavier MABILLE, *op. cit.*, p. 415.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸⁰ dans *La Libre Belgique*, 6 septembre 2010, p. 4.

¹⁸¹ dans *Le Soir*, 6 septembre 2010, p. 2.

¹⁸² Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 22.

un communiqué inhabituel qui rappelle les « jours de crise » et « alarmiste » selon *Le Soir*. Le 5 octobre, il est indiqué que désormais « la balle est au palais »¹⁸³.

Un débat est présent au sein des deux quotidiens. La question est de savoir si le Souverain va recevoir les libéraux. Or ce dernier suit le consensus des autres partis politiques et continue de tracer la route pour les négociations des partis déjà autour de la table. Dans *La Libre Belgique*, Didier Reynders, président du Mouvement réformateur, affirme que les partis mettent la monarchie en danger car « certaines formations politiques qui disent clairement au roi : « On n'en veut pas ! ». Et le Roi joue son rôle constitutionnel. Ce n'est pas agréable pour nous et je pense qu'on va trop loin dans la pression à son égard »¹⁸⁴. Didier Reynders déplore qu'on ne laisse pas « une liberté de manœuvre assez grande » au Souverain¹⁸⁵. Un proche du Palais répond à cette interview en affirmant que « la monarchie est une des rares institutions qui n'est pas mise en cause »¹⁸⁶. Il ajoute par ailleurs que « ni Elio Di Rupo ni le Parti socialiste ne sont portés à mettre en doute l'institution monarchique »¹⁸⁷. De leur côté, les libéraux flamands ne trouvent, en revanche, « pas illogique »¹⁸⁸ que le Roi reçoive d'abord les partis qui participaient à la préformation.

Le Roi se retrouve dans une situation délicate. En effet, la N-VA souhaite forcer l'entrée de la famille libérale dans la négociation avec les six autres partis, ayant participé aux négociations de ces quatre derniers mois, qui sont opposés à cette entrée. *La Libre Belgique* voit le Souverain « au milieu du gué »¹⁸⁹. L'impasse est donc totale et « le palais royal est aujourd'hui face à un cruel dilemme »¹⁹⁰.

Dans cette impasse, Bart de Wever se déclare disponible pour une mission royale. Pour le journal *Le Soir*, l'intéressé transgresse plusieurs traditions. Tout d'abord, celui-ci annonce l'échec des médiateurs, « rôle traditionnellement dévolu aux mandataires royaux [...], qui doivent en réserver la primeur au Souverain »¹⁹¹. Ensuite, le président de la N-VA se déclare

¹⁸³ dans *Le Soir*, 5 octobre 2010, p. 6.

¹⁸⁴ dans *La Libre Belgique*, 14 octobre 2010, p. 6.

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ dans *Ibid.*, 25 octobre p. 4.

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ dans *Le Soir*, 8 octobre 2010, p. 2.

¹⁸⁹ dans *La Libre Belgique*, 8 octobre 2010, p. 2.

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ dans *Le Soir*, 5 octobre 2010, p. 6.

ouvertement disponible, bien que ce soit une prérogative du Souverain. Dans ce contexte, le Soir déclare « Faut-il rappeler qu'en période d'affaires courantes, la désignation des personnalités chargées de missions politiques relève des prérogatives royales ? Bart De Wever n'en a, visiblement, cure ... »¹⁹². Dans cette tourmente, le Roi a une préférence pour Johan Vande Lanotte¹⁹³ comme mandataire d'une mission royale car Bart de Wever n'a guère « les faveurs du palais »¹⁹⁴. Or, parmi les sept partis qui participent aux négociations, seul la N-VA refuse la nomination de Johan Vande Lanotte¹⁹⁵. Pour *Le Soir*, le Roi « a du se mouiller pour mettre d'accord tout le monde »¹⁹⁶.

Dans cette difficulté à prendre une décision, la question se pose sur la prise de cette décision. Le Roi est considéré comme l'acteur qui prend la décision mais il n'est pas seul. « On a coutume de dire qu'en périodes de formation d'un gouvernement, le Palais joue un rôle majeur ». « Ce n'est pas faux, observe-t-on dans une formation politique. Mais il n'agit pas seul. »¹⁹⁷. Les contacts téléphoniques entre Jacques Van Ypersele et les politiques sont nombreux. Par conséquent, « le Roi tient compte de certains signaux politiques. Lors de la crise de 2007, le Roi souhaitait nommer le tandem de médiateurs Herman De Croo-Raymond Langendries pour déminer la crise. La piste a été abandonnée parce que le Roi a compris que le scénario n'avait pas la cote au CD&V (qui lui reprochait son profil trop belge). Le Roi n'est donc pas dans une tour d'ivoire d'où il battrait les cartes sans tenir compte de ses interlocuteurs. Mais il est tout aussi faux de dire que le Roi se laisse dicter ses décisions dans des moments aussi critiques par un parti ou un groupe de partis »¹⁹⁸. Dans *La Libre Belgique*, un article conclut « Quoi qu'il en soit, le Roi contraint de poser un choix politique important en donnant une orientation – même si celle-ci lui est soufflée à l'oreille par les principales formations politiques. La rue de la Loi retient sa respiration, le suspense est entier. A vous Laeken »¹⁹⁹.

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ « Le Roi a dû se mouiller pour mettre d'accord tout le monde », dans *Le Soir*, 8 octobre 2010, p. 2.

¹⁹⁴ dans *Ibid.*, 5 octobre 2010, p. 6.

¹⁹⁵ dans *Ibid.*, 8 octobre 2010, p. 2.

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ « Les décisions du Roi dictées par des partis ? », dans *Ibid.*, 8 octobre 2010, p. 2.

¹⁹⁹ dans *La Libre Belgique*, 7 octobre 2010, p. 5.

3.4. Bart de Wever clarificateur (8-18 octobre 2010)

Le 8 octobre, le Roi désigne Bart de Wever clarificateur²⁰⁰. La mission est toutefois balisée en ces termes :

« Le Roi a reçu en audience vendredi soir au château de Laeken Monsieur Bart De Wever, président de la N-VA, et lui a demandé de mener une mission de clarification de dix jours avec les sept partis qui étaient autour de la table pour rapprocher les points de vue sur : a) BHV, b) le refinancement de Bruxelles, c) la loi de financement en ce compris la clarification de ses conséquences. M. De Wever présentera son rapport au Roi le lundi 18 octobre. »²⁰¹

Pour la première fois, le Roi donne des balises claires sur la mission royale. Il se peut que cela est dû au choix, à contre cœur, du président de la N-VA par le Palais. Car le parti « N-VA pose un diktat : Bart De Wever sinon rien »²⁰². Selon *Le Soir*, c'est un scénario « qui fait peur : tous – le Palais en premier – redoutent comme la peste que le nationaliste oriente les négociations vers un objectif sinon séparatiste du moins tellement confédéral qu'il préparerait l'éclatement du pays »²⁰³.

Durant le mois de mai 2011, le livre polémique *Belgique, un Roi sans pays* est publié. *La Libre Belgique* revient sur l'épisode de la nomination du clarificateur. Pour la première fois depuis les élections, la rencontre entre Albert II et Bart de Wever se déroule en présence du Chef de cabinet, Jacques Van Ypersele. Ce dernier souhaite être témoin de cette rencontre pour démentir ce qui pourrait fuiter par la suite. Il apparait que le Palais, notamment le Chef de Cabinet, aurait refusé de nommer Bart de Wever « explorateur » car cette appellation est « réservée aux gens sérieux »²⁰⁴. Or, le communiqué royal « tient lieu de démenti »²⁰⁵. « Et une bonne source assure que ‘cette conversation n'a jamais eu lieu’ »²⁰⁶.

²⁰⁰ Xavier MABILLE, *op. cit.*, p. 415.

²⁰¹ dans *Le Soir*, 9 et 10 octobre 2010, p. 2.

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ dans *La Libre Belgique*, 5 mai 2011, p. 6.

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ *Ibid.*

Le choix du Souverain est d'abord porté sur le socialiste flamand Johan Vande Lanotte. Puisque le parti nationaliste flamand pose un veto, les partis politiques concèdent de concert avec le Roi une mission à Bart de Wever. Mais en contrepartie pour les partis francophones, cette mission doit être balisée. Premièrement, « il s'agit d'une "mission de clarification" ». Bart De Wever ne se voit pas confier un rôle d'informateur, encore moins de formateur »²⁰⁷. Deuxièmement, il n'est pas « pas question d'ouvrir le jeu aux libéraux. Le communiqué du Palais est on ne peut plus clair là-dessus : Bart De Wever ne doit prendre langue qu'avec les sept partis à la table »²⁰⁸. Enfin, il est demandé au clarificateur de poursuivre « la feuille de route que le palais impose à Bart de Wever »²⁰⁹, celle qu'avait imaginé et suivi Elio Di Rupo durant la phase de préformation. Il n'est pas question de démarrer d'une page blanche, il est « inimaginable voire suicidaire de jeter à la poubelle tous les accords engrangés »²¹⁰.

Dans son communiqué de presse, Bart de Wever sème le doute. Celui-ci prévient qu'il « verra qui il veut »²¹¹, ce qui sous-entend les libéraux. Pour *Le Soir*, c'est une première de remettre en cause les consignes royales : « Jamais, jusqu'ici, un chargé de mission royal n'avait quitté le Palais en acceptant la mission et ses contours... pour les remettre en cause immédiatement »²¹². Le politologue Vincent Coorebyter ajoute que c'est « un vrai faux pas » de la part du clarificateur. Ce dernier « ne se rend pas tout à fait compte de ce que l'acceptation de la mission implique »²¹³. De plus, « le communiqué royal, c'est le balisage. Il doit donc accepter ou refuser pleinement la mission, pas prendre une liberté qui crée immédiatement des tensions »²¹⁴.

Comme prévu, le Roi reçoit en audience Bart de Wever le 18 octobre pour un rapport final. Celui-ci est recalé par les francophones. Albert est de nouveau « emberlificoté dans une impasse politique, dont personne ne distingue l'issue »²¹⁵. Celui-ci est ressenti comme le « réanimateur des "77" » car le Souverain est « fermement résolu à ne pas enterrer trop

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ *Ibid.*

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ dans *Ibid.*, 9 et 10 octobre, p.6.

²¹² dans *Le Soir*, 15 octobre 2010, p. 19.

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ dans *La Libre Belgique*, 18 octobre 2010, p. 5.

rapidement la formule à sept »²¹⁶. À partir de là, il est, à stade, exclu de toute participation des libéraux.

Le Roi revient sur le devant de la scène en consultant les sept partis politiques participant aux négociations. Dans l'éditorial du journal *Le Soir*, il est souligné que « pour la cinquième fois depuis les élections, le Roi se trouve au cœur du jeu politique. Albert II doit faire preuve d'imagination pour sortir de l'impasse. Avec l'aide de « souffleurs » politiques, bien sûr. Et en tenant compte de l'échiquier dessiné par l'électeur »²¹⁷. La diminution de l'influence royale est ici, une fois de plus, remise en cause : « Il est loin le temps où le Roi pouvait imposer ses solutions ou ses hommes. La preuve, récemment : après les médiateurs, Albert envisageait, soutenu par plusieurs partis, de lancer le SP.A Johan Vande Lanotte dans l'arène : faute d'accord des sept – de Bart de Wever en particulier -, il s'est vu contraint de désigner un clarificateur nationaliste »²¹⁸. Cependant, cette crise « prouve à nouveau l'utilité d'un roi au pays du surréalisme »²¹⁹. Cette utilité « se justifie par pragmatisme plus que par idéal »²²⁰.

Ce blocage dans les négociations inquiète jusqu'au sommet de l'Etat. Ainsi, plusieurs interlocuteurs s'inquiètent de la santé du Roi. Albert II serait « est très inquiet, meurtri »²²¹. Le Journal indique, après renseignement pris « que l'inquiétude du Roi est réelle »²²². La question se pose quant à une future abdication du Souverain. Il apparaît que le Roi céderait sa place en décembre 2010 au terme de la présidence belge de l'Union européenne. Or, la chute du gouvernement en avril 2010 et l'instabilité politique ont eu raison de cette échéance²²³. Selon les témoignages : « Albert II n'a pas l'intention de se retirer, certainement pas tant que la crise politique perdure, qu'une réforme de l'Etat n'est pas votée et que le pays n'est pas stabilisé »²²⁴.

C'est une situation où le Roi est bien plus impliqué « que par temps calme dans le jeu politique »²²⁵. De cette manière « il dispose d'une marge de manœuvre beaucoup plus large qu'en temps normal. Les blocages incessants accroissent son rôle de go between. Car il lui

²¹⁶ dans *La Libre Belgique*, 20 octobre 2010, p. 4.

²¹⁷ dans *Le Soir*, 20 octobre 2010, p. 2.

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ « Pas forcément chien et chat, Bart de Wever et Albert », dans *Ibid.*, 19 octobre 2010, p. 6.

²²² *Ibid.*

²²³ « Une abdication d'Albert II ? Personne n'y croit », dans *Ibid.*, 20 octobre 2010, p. 2.

²²⁴ *Ibid.*

²²⁵ *Ibid.*

revient de tenter de faire avancer les choses, de chercher des points de convergence et d'imaginer les bonnes initiatives à prendre »²²⁶.

Dans ce contexte particulier, il est aussi indiqué qu'Albert II aurait une certaine sympathie pour Bart De Wever, un homme intelligent »²²⁷. Un témoin affirme que Le Roi s'emploie toujours à avoir les meilleures relations avec les présidents de parti ; il sait s'adapter à différentes personnalités pour faire avancer les choses. Et montrer de l'empathie, de la compréhension, de l'ouverture. Le journal affirme que « se fâcher avec la N-VA, désormais premier parti du pays, ne serait d'aucun intérêt pour le Palais, contraint par ailleurs de rester politiquement neutre »²²⁸. Bien que « pour un Roi, même en Belgique, même au XXI^e siècle, devoir se reposer sur un républicain indépendantiste tient du surréalisme »²²⁹.

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ *Ibid.*

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ *Ibid.*

3.5. Johan Vande Lanotte conciliateur (21 octobre 2010 – 6 janvier 2011)

Le 21 octobre, le Roi nomme Johan Vande Lanotte conciliateur. Le Roi élargit une fois de plus « sa liste en ‘-eur’ » pour ses chargés de mission »²³⁰. Après l’échec de la mission de clarification du président de la N-VA, le Souverain peut donc désormais porter son choix sur une personne consensuelle pour les autres partis participant aux négociations. Le choix de Johan Vande Lanotte est opéré par élimination. Le PS a déjà montré ses preuves en propulsant un préformateur, la N-VA pour un informateur et clarificateur. En outre, le CD&V ne désire toujours pas prendre ses responsabilités vu ses résultats électoraux²³¹.

Le parti nationaliste flamand est « surpris de la décision du Roi »²³². Les séparatistes estiment qu’ils sont « tenus à l’écart des dernières décisions du Chef de L’Etat » sur « le choix du conciliateur »²³³. L’hypothèse serait que le palais souhaite éviter un veto de la part de la N-VA, ce qui explique « la désignation rapide de Johan Vande Lanotte alors certains tablaient sur une pause ». Dans l’éditorial du 25 octobre de *La Libre Belgique*, la vexation de la part de la N-VA est remise en cause. Il est ainsi évoqué qu’on ne peut « pas laisser sans répondre des contrevérités. Bart de Wever hurle parce qu’il n’a pas été consulté avant la nomination de Johan Vande Lanotte. Lorsqu’il a été démis de sa mission de préformation, Elio Di Rupo n’avait pas non plus été reçu au Palais avant la désignation des médiateurs qui l’ont suivi »²³⁴. Il apparaît que le journal peut défendre le choix du Souverain.

Dans le communiqué du Palais, la mission confiée par le Roi « est très large »²³⁵. Autant que le fut « celle du préformateur ou du clarificateur »²³⁶. Pour le conciliateur, « son premier objectif sera de recréer la confiance [...] Sur la base des travaux du clarificateur, des médiateurs et du préformateur ». Johan Vande Lanotte est « chargé de tester les différentes hypothèses présentées en matière de loi de financement, et ce pour en prévoir les conséquences financières

²³⁰ dans *Ibid.*, 22 octobre 2010, p. 2.

²³¹ dans *La Libre Belgique*, 22 octobre 2010, p. 4.

²³² dans *Ibid.*, 23 et 24 octobre 2010, p. 2.

²³³ *Ibid.*

²³⁴ dans *Ibid.*, 25 octobre 2010, p. 2.

²³⁵ dans *Le Soir*, 22 octobre 2010, p. 2.

²³⁶ *Ibid.*

au niveau fédéral et au niveau des différentes entités fédérées. Il vérifiera si ces prévisions sont conciliables avec les douze critères convenus. Il effectuera ce travail en collaboration avec la Banque nationale et le Bureau du plan. [...] la mission de conciliation couvrira aussi les autres domaines traités par les sept ». Sur la base des résultats de ces travaux, Johan Vande Lanotte « présentera des propositions écrites au roi ». Le communiqué conclut en soulignant que « le Roi et monsieur Vande Lanotte insiste sur la nécessité d'objectiver la négociation et de la mener dans la plus grande discrétion possible »²³⁷. Le Roi et le conciliateur appellent aussi à la discrétion. Deux principes, selon le quotidien *Le Soir*, « déjà transgressés par la N-VA »²³⁸.

Pendant que le Premier ministre démissionnaire, Yves Leterme, accélère la confection du budget fédéral pour 2011, le conciliateur royal poursuit discrètement son travail. Des rapports sont régulièrement présentés au Roi, sans trop se confier à la presse²³⁹.

Le 13 décembre, un entretien de Bart de Wever accordé à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* est publié. Celui-ci dénonce le Souverain qui « joue encore un rôle politique. (...) Pour nous, Flamands, cela pose problème, parce que le Roi ne peut pas penser comme nous. Pour les Wallons, c'est un avantage car ils sont alliés avec lui. »²⁴⁰. Le journal *Le Soir* décode ses propos en affirmant que « le leader nationaliste relaie une opinion qui n'est pas nouvelle »²⁴¹. Bart de Wever soupçonne Albert II d'être impliqué dans un complot belge, fomenté par les élites du milieu économique, dans le but de faire pression sur les nationalistes. Or, pour *Le Soir*, le président de la N-VA fût chargé de mission royal par deux fois. Il paraît « pour le moins déplacé pour de Wever d'accuser, à l'étranger, le Roi d'être un Chef d'Etat partial »²⁴².

Le 25 décembre, le record de période sans gouvernement, 195 jours, en Belgique est atteint. Jusqu'ici, le record est de 194 jours pour la formation d'un gouvernement en 2007. À l'occasion de la fin d'année, le journal *Le Soir* récapitule les événements écoulés. Dans son éditorial, Martine Dubuisson évoque une année politique pour le Roi alors que celui-ci « s'est toujours démarqué de son frère, Baudouin l'interventionniste »²⁴³. Il n'a jamais voulu jouer « en

²³⁷ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 27.

²³⁸ dans *Le Soir*, 22 octobre 2010, p. 2.

²³⁹ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 29.

²⁴⁰ dans *Le Soir*, 13 décembre 2010, p. 2.

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² *Ibid.*

²⁴³ dans *Ibid.*, 24, 25 et 26 décembre 2010, p. 2.

coulisse ; ; ne tentant ni d'imposer sa volonté ni de s'opposer au cours des choses ; s'évertuant à ne poser aucun acte qui puisse compliquer la donne politique »²⁴⁴. Elle conclut qu'en cette année 2010, « le Roi aura appris à vivre dans ce nouveau pays. Et à endosser ce rôle de doublure politique a priori pas fait pour lui. Recevant même les félicitations quasi unanimes du jury. Un Roi politiquement utile. Même si, dans un Etat idéal, les politiques n'auraient jamais dû lui refiler ce costume »²⁴⁵. C'est donc une vision d'un Roi certes indispensable mais qui est anachronique dans une société démocratique. Dans un autre article consacré entièrement à l'année 2010, une année politique du Roi, Martine Dubuisson ajoute que le Roi est projeté sur l'avant-scène suite à l'actualité, au gré « des épisodes successifs de la crise belgo-belge »²⁴⁶. Mais c'est aussi un Roi qui est poussé à émettre « des mises en garde socioéconomiques, ou à encadrer de balises précises les missions de ses clarificateur et conciliateur »²⁴⁷.

Discours de Noël

À l'occasion de son discours de Noël, le Roi a tenu une allocation plus politique que de coutume. Il est clair qu'après plus de six mois de crise, l'inverse serait plus étonnant. Néanmoins, comme le cite *Le Soir*, « Jamais jusqu'ici Albert II n'avait consacré quasi l'entièreté de son discours du 25 décembre à la situation politique »²⁴⁸.

Bien qu'Albert II débute son discours sur la présidence belge de l'Union européenne qui s'achève ce mois décembre, cela permet au Souverain d'amorcer le thème du compromis. De cette manière, il déplore « qu'au sein de notre propre pays, nous [l']avons quelque peu oublié ces dernières années »²⁴⁹. C'est, par conséquent, un Roi « préoccupé »²⁵⁰. En effet, le Souverain va plus loin qu'un appel classique au compromis, celui-ci insiste : « Le moment est venu où le vrai courage consiste à chercher fermement le compromis qui rassemble, et non à exacerber les oppositions. ». Albert II va même plus loin en détaillant les premiers axes d'un futur accord d'une réforme de l'état : « un important transfert de compétences aux Régions et Communautés, une autonomie et une responsabilisation beaucoup plus poussées des entités fédérées, y compris sur le plan fiscal, un refinancement de Bruxelles et le maintien d'une réelle

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 4.

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ dans *Ibid.*, 27 décembre 2010, en ligne (consulté le 20 juin 2022).

²⁴⁹ voir annexes, p.87 et 88.

²⁵⁰ *Ibid.*

solidarité au sein de notre pays. » Et encore « le financement dans la durée de l'État fédéral », « une solution pour BHV » et « des règles en matière d'éthique politique. »²⁵¹.

Tout ceci est possible puisque « tous les éléments se trouvent sur la table pour réaliser une réforme profonde de l'État ». Et il ajoute : un tel accord, permettant enfin la formation d'un gouvernement « à même de prendre des mesures nécessaires pour sauvegarder le bien-être » et « rétablir la confiance au sein du pays », c'est « ce que tous nos concitoyens attendent »²⁵². Une manière, aussi, de montrer qu'il est à l'écoute des Belges. Après avoir affiché sa préoccupation, le Roi, bien dans son rôle, positive : « Je suis convaincu que nous le pouvons. »²⁵³.

De plus, c'est une première, au-delà de ses compatriotes, Albert II semble s'adresser aux responsables de tout bord, politiques en tête. Il lance, à cette occasion, « solennellement un appel à tous nos responsables et à tous les citoyens »²⁵⁴. Et de cibler « en premier lieu les responsables politiques, mais aussi économiques, sociaux, culturels et des médias »²⁵⁵. Le Roi insiste : « chacun aura l'obligation de prendre ses responsabilités. » car « nous devons avoir le courage d'être des artisans de paix. »²⁵⁶.

Le discours du 24 décembre est analysé comme « un discours illustré et plus direct ». Dans *La Libre Belgique*, Christian Laporte évoque un message moderne et innovant jusque dans sa conception. Mais surtout, « Loin des habituels souhaits de circonstance mâtinés d'un consensualisme mou, le Chef de l'Etat a exprimé ce que de plus en plus de Belges pensent face à l'impossibilité presque caractérielle d'aboutir à un accord »²⁵⁷. Dans l'éditorial, le discours est analysé comme « nettement plus engagé qu'à son habitude »²⁵⁸.

Pour le journal *Le Soir*, c'est également un discours innovant, « tant sur le fond que dans la forme »²⁵⁹. C'est un discours politique qui, des « circonstances exceptionnelles », permet une « allocution exceptionnelle »²⁶⁰. Toutefois, il « reste à voir si certains politiques (N-VA par

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² *Ibid.*

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ *Ibid.*

²⁵⁷ Christian LAPORTE, « Un discours illustré et plus direct », dans *La Libre Belgique*, 27 décembre 2010, p. 4.

²⁵⁸ dans *Ibid.*, 27 décembre 2010, p. 56.

²⁵⁹ dans *Le Soir*, 27 décembre 2010, en ligne (consulté le 20 juin 2022).

²⁶⁰ *Ibid.*

exemple) ne reprocheront pas à Albert un discours trop intrusif. Même s'il est parfaitement dans la ligne du conciliateur royal, Johan Vande Lanotte »²⁶¹.

Le 3 janvier, le conciliateur remet une note aux partis négociateurs. Le lendemain, le CD&V refuse de se rasseoir à la table des négociations si des amendements ne sont pas ajoutés à cette note. Pour la N-VA, le refus est net. Le 6 janvier, Johan Vande Lanotte tire les conclusions de la situation et demande au Roi d'être déchargé de sa mission²⁶². Dans le journal *Le Soir*, cette démission, « Albert II ne le souhaite pas. Le Souverain insiste. Johan Vande Lanotte tient bon : il ne peut plus continuer dans ces circonstances. Le Roi suspend sa démission »²⁶³.

Le 7 janvier, la Belgique bat le record, 208 jours, de la plus longue formation de gouvernement dans un pays de l'Union européenne²⁶⁴.

²⁶¹ *Ibid.*

²⁶² Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 34-35.

²⁶³ dans *Le Soir*, 7 janvier 2011, p. 3.

²⁶⁴ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 35.

3.6. Le conciliateur et les deux présidents de partis (11 janvier – 26 janvier 2011)

Le 11 janvier, après avoir reçu les deux présidents de parti, Elio Di Rupo et Bart De Wever, le Roi reçoit le conciliateur démissionnaire. Dans un communiqué, le palais précise « le gouvernement en affaires courantes doit préparer le budget 2011 avec comme objectif que le solde de ce budget soit meilleur que celui convenu avec les autorités européennes »²⁶⁵. Il publie également un communiqué qui explique que « le Roi a demandé à monsieur Vande Lanotte de prendre toute initiative utile, en dialogue privilégié avec les présidents des deux plus grands partis, en vue de sortir le plus vite possible de l'impasse politique actuelle »²⁶⁶. Avant cette décision, le journal *Le Soir* parle de « cacophonie avant l'intervention d'Albert II »²⁶⁷. Sur la mise en place du trio, il est indiqué que « Le Roi fait de la politique, mais pas à la place des politiques »²⁶⁸. Pour *La Libre Belgique*, ce trio est déjà un compromis en soi²⁶⁹.

Le 23 janvier, une manifestation se déroule à Bruxelles à l'initiative d'étudiants flamands et francophones. Ce rassemblement est un signe de l'inquiétude parmi la population de l'absence de perspectives de sortie de crise par l'absence de sortie depuis 2007²⁷⁰.

Le 26 janvier, Johan Vande Lanotte se rend chez le Roi pour présenter une deuxième fois sa démission. Le 27 janvier le Roi reprend les consultations. Le jour-même, le président du PS, Elio Di Rupo appelle, à l'occasion de ses vœux de son parti, à former un gouvernement d'union nationale²⁷¹. Dans *La Libre Belgique*, on pense au « retour des libéraux »²⁷². Contrairement à l'habitude, le mois de janvier se termine sans que le Roi ne convie les corps dits constitués au Palais pour leur présenter ses vœux et recevoir ceux du gouvernement. C'est

²⁶⁵ dans *La Libre Belgique*, 10 janvier 2011, p. 4.

²⁶⁶ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 38.

²⁶⁷ dans *Le Soir*, 8 et 9 janvier 2011, p. 4.

²⁶⁸ dans *Ibid.*, 12 janvier 2011, p.4.

²⁶⁹ dans *La Libre Belgique*, 13 janvier 2011, p. 1.

²⁷⁰ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 38.

²⁷¹ voir annexes, p. 98.

²⁷² dans *La Libre Belgique*, 2 février 2011, p.1.

la première fois que cette situation se présente depuis qu'Albert II est monté sur le trône, en 1993²⁷³.

À la suite de l'échec de la mission du conciliateur, il apparaît que « l'impasse est totale »²⁷⁴. Désormais, la balle est « dans la cour du Palais royal »²⁷⁵. Dans ce nouveau blocage, Albert II « devrait sans doute temporiser pendant quelques jours »²⁷⁶. La question se pose aussi pour le journal *Le Soir* ; « On se pose la question de continuer à sept ou faire entrer les libéraux »²⁷⁷.

Le Roi boucle les consultations le 1 février, sans rendre compte de sa décision. Pour les partis francophones, le CD&V doit prendre ses responsabilités²⁷⁸. Il n'y a pas encore de nomination. Cela peut montrer « que la personne [le futur chargé de mission] ne fait pas l'unanimité des partis »²⁷⁹. Il se peut aussi que « le Palais cherche la perle rare »²⁸⁰. Quoiqu'il en soit le Roi cherche « vraiment quelqu'un qui peut tout démêler »²⁸¹. Par ailleurs, Bart de Wever se dit prêt pour une mission. Mais selon *La Libre Belgique*, pour ce dernier, « on souffle qu'il n'a guère les faveurs du palais »²⁸².

²⁷³ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 40.

²⁷⁴ dans *La Libre Belgique*, jeudi 27 janvier 2011, p. 1.

²⁷⁵ *Ibid.* p. 2 et 3.

²⁷⁶ dans *Le Soir*, 27 janvier 2011, p. 2.

²⁷⁷ *Ibid.*

²⁷⁸ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 41.

²⁷⁹ dans *Le Soir*, 2 février 2011, p. 5.

²⁸⁰ dans *La Libre Belgique*, 1^{er} février 2011, p. 4.

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² *Ibid.*

3.7. Didier Reynders informateur (2 février – 1^{er} mars 2011)

Le 2 février, le Roi désigne Didier Reynders comme informateur. C'est, en définitive, la dernière hypothèse que retient le Palais²⁸³. Par ailleurs, le même jour, le Roi charge Yves Leterme de déposer au Parlement le budget 2011²⁸⁴. Le Palais précise que l'informateur est attendu pour tenter de dénouer le différend communautaire :

« Le Roi a reçu en audience cet après-midi au château de Laeken Monsieur Didier Reynders, président du MR. Le Roi l'a chargé de l'informer d'ici deux semaines sur les possibilités d'arriver à un accord institutionnel, en particulier sur :

- a) BHV et le refinancement de Bruxelles
- b) Le transfert de compétences aux entités fédérées, leur financement et leur responsabilisation ;
- c) Le financement dans la durée de l'Etat fédéral.

Monsieur Reynders présentera son rapport écrit au roi, le mercredi 16 février 2011. »²⁸⁵

Le quotidien *La Libre Belgique* titre « Reynders reçoit carte blanche »²⁸⁶. Pour *Le Soir*, la situation montre qu'il n'y a plus d'échappatoire, « l'ingéniosité royale n'a pas de limite »²⁸⁷. Il semble que du Palais soit influencé par l'élection présidentielle au Mouvement Réformateur. Le Palais royal s'est tourné vers Louis Michel. Or, ce dernier « a les mains liées puisque son fils vient d'être élu à la présidence et que faire des compromis et tout pas facile vu l'élection serrée »²⁸⁸. Didier Reynders a, quant à lui, « les mains libres »²⁸⁹.

²⁸³ Xavier MABILLE, *op. cit.*, p. 416.

²⁸⁴ « Le Roi a reçu en audience cet après-midi au château de Laeken Monsieur Yves Leterme, Premier ministre. Vu la longueur de la période d'affaires courantes, le Roi a demandé au Premier ministre que le gouvernement d'affaires courantes présente au Parlement le budget 2011 et prenne les dispositions nécessaires pour répondre dans un proche avenir aux exigences européennes en matière de politique budgétaire et de réformes structurelles pour les prochaines années. Le Roi a également demandé au premier ministre que le gouvernement d'affaires courantes prenne toutes les mesures nécessaires sur le plan économique, social et financier pour préserver le bien-être des citoyens. », dans *La Libre Belgique*, 3 février 2011, p. 5.

²⁸⁵ *Ibid.*

²⁸⁶ *Ibid.*, p. 1.

²⁸⁷ dans *Le Soir*, 5 et 6 février 2011, p. 5.

²⁸⁸ dans *La Libre Belgique*, 3 février 2011, p. 5.

²⁸⁹ *Ibid.*

En ce qui concerne la demande du Roi sur le budget 2011, c'est une « initiative royale et gouvernementale » qui « étonne aussi les constitutionnalistes »²⁹⁰. Le constitutionnaliste Christian Behrendt confirme que c'est un « cas sans précédent et ce qui est plutôt ennuyeux est qu'on a tendance à accumuler ces dernières années en Belgique des précédents qui pourraient devenir périlleux. On fait de plus en plus de truc sérieux pendant affaires courantes comme présidence de l'UE. C'est un acte politique très fort le budget »²⁹¹. En outre, il voit un danger pour le parlementarisme belge : « N'oublions pas que le parlement ne peut plus menacer le gouvernement, car on ne tue pas un mort. Un gouvernement qui a donné sa démission ne peut plus être renversé »²⁹². Pour le constitutionnaliste Hugues Dumont, le problème est autre : « Le Roi a le droit de la promulguer ou pas, mais dans cette hypothèse, il pourrait voir soumis à sa signature des textes de majorités de circonstance un brin aventurière »²⁹³.

Comme prévu, l'informateur Didier Reynders se rend au Palais pour faire rapport au Roi, le 16 février. Sa mission est prolongée en ces termes suivants :

« Le Roi a prolongé la mission de l'information pour lui permettre de compléter et de préciser son rapport. » Didier Reynders reçoit plus de temps que prévu, pour informer complètement le Roi. L'objet de la mission demeure celui qui a été défini le 2 février 2011, à savoir : informer le Roi sur les possibilités d'arriver à un accord institutionnel en particulier sur BHV et le refinancement de Bruxelles ; le transfert de compétences aux entités fédérées, leur financement et leur responsabilisation ; le financement dans la durée de l'Etat fédéral. Monsieur Reynders présentera son rapport définitif au roi le [...] 1er mars »

Dans le journal *Le Soir*, ce communiqué est « sans ambiguïté ». Mais il offre aussi des messages implicites d'Albert II²⁹⁴. Premièrement, « Le Roi a **prolongé** la mission de l'information pour lui permettre de **compléter** et de **préciser** son rapport ». Par conséquent, « Didier Reynders reçoit plus de temps que prévu, pour informer complètement le Roi. La mission ne semble donc pas d'emblée impossible au duo qui refuse tout constat d'échec prématuré »²⁹⁵. Deuxièmement, « si la mission de Reynders est prolongée, elle n'est ni élargie

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 4.

²⁹¹ *Ibid.*

²⁹² *Ibid.*

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ « Les messages implicites d'Albert II », dans *Le Soir*, 17 février 2011, p. 2.

²⁹⁵ *Ibid.*

ni renforcée : il doit toujours informer le Roi sur trois dossiers prioritaires ». Albert II entend par là, renvoyer « son informateur au point de départ : c'est un accord institutionnel qu'il doit tester ». Par ailleurs, le Souverain répète « quasi mot pour mot son communiqué du 2 février, invite Reynders à se concentrer sur l'épicentre de sa mission »²⁹⁶. *Le Soir* se questionne : « Percevrait-on une pointe d'irritation ? »²⁹⁷. Pour terminer, le communiqué mentionne la remise d'un « rapport définitif au Roi le mardi 1^{er} mars »²⁹⁸. Cette information peut laisser pressentir que « Didier Reynders ne sera plus informateur »²⁹⁹.

Le 1^{er} mars, Didier Reynders remet son rapport définitif au Roi. L'informateur est déchargé de sa mission³⁰⁰. Dans cette optique, les partis politiques poussent le CD&V à prendre leur responsabilités³⁰¹. Or, le choix du palais royal devrait finalement se porter sur un représentant du CD&V pour « tenter de débloquer la situation, ce n'aura pas été sans peine »³⁰².

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ *Ibid.*

²⁹⁸ *Ibid.*

²⁹⁹ *Ibid.*

³⁰⁰ Le journal *La Libre Belgique* considère le communiqué comme un modèle de sobriété : « Le Roi a reçu en audience cet après-midi au château de Laeken Monsieur Didier Reynders, informateur, qui lui a présenté son rapport définitif. », dans *La Libre Belgique*, 2 mars 2011, p. 4.

³⁰¹ dans *La Libre Belgique*, 1 mars 2010, p. 4 et 5.

³⁰² dans *Le Soir*, 2 mars 2011, p. 4.

3.8. Wouter Beke négociateur (2 mars – 12 mai 2011)

Le 2 mars 2011, le Roi désigne le président du CD&V, Wouter Beke, négociateur³⁰³. Dans le journal *Le Soir*, un député CD&V témoigne : « c'est peu dire que le parti a tout fait pour éviter une mission royale. On a refusé deux fois [...]. Pas au Roi directement – qui ne fait d'offre formelle que lorsqu'il sait qu'elle sera acceptée – mais aux partis partenaires. »³⁰⁴. C'est donc devenu impossible pour ce parti de refuser de prendre ses responsabilités. Notamment pour retirer l'étiquette d'un parti satellite de la N-VA. Pour *La Libre Belgique*, « Wouterje joue dans la cour des grands »³⁰⁵.

Dans son édition du 11 avril, le quotidien *Le Soir* se demande si Yves Leterme ne pourrait pas devenir formateur puisqu'il gère correctement les affaires courantes³⁰⁶.

Le 16 mars, le négociateur remet un premier rapport intermédiaire. Selon *La Libre Belgique*, « Wouter Beke fait du surplace »³⁰⁷. Deux jours plus tard, le Premier ministre démissionnaire présente le budget 2011 du gouvernement fédéral³⁰⁸. Le 31 mars, un deuxième rapport est présenté au Roi après une réunion dans un climat très tendu. Le 4 avril, le Fonds monétaire international note que « l'impasse politique entrave la préparation des politiques économiques et aggrave les vulnérabilités qui font suite à la crise »³⁰⁹.

Dans son édition du 26 et 27 mars, le journal *Le Soir* remet sur la table la question de la succession du Roi. Dans son éditorial, Martine Dubuisson affirme : « Albert II, ce Roi que l'on disait de transition, ce Roi surprise, est devenu le Roi dont les politiques ne veulent plus se passer. À l'exception des nationalistes, Albert II reçoit les félicitations du jury, pour la manière dont il joue les facilitateurs depuis neuf mois. Sa façon de faire, de dire et d'écouter, sa capacité à rester dans son rôle, donc à sa place »³¹⁰. Il est donc inquiétant de voir son fils, le prince Philippe, lui succéder car « ils sont nombreux [le monde politique] à penser que l'intronisation

³⁰³ Xavier MABILLE, *op. cit.*, p. 416.

³⁰⁴ dans *Le Soir*, 3 mars 2011, p. 4.

³⁰⁵ dans *La Libre Belgique*, 3 mars 2011, p. 6.

³⁰⁶ dans *Le Soir*, 11 avril 2011, p. 1.

³⁰⁷ dans *La Libre Belgique*, 16 mars 2011, p. 14.

³⁰⁸ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 46.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 47.

³¹⁰ dans *Le Soir*, 26 et 27 mars 2011, p. 2.

de Philippe I^{er} pousserait les radicaux flamands à réclamer sinon un changement de régime, du moins une monarchie réduite à sa plus simple expression ». Dans un autre article, *Le Soir* pose la question de la gestion de la crise par le futur Roi, Philippe. « Au terme de cette enquête, il apparaît que le prince n'est pas impliqué dans la gestion royale de la crise politique. Certes, 'il a des contacts réguliers avec le Roi'', comme en période normale. Il peut donc y avoir, entre le père et le fils, 'un échange d'informations''. Mais rien de spécifique ou régulier sur l'impasse institutionnelle et gouvernementale actuelle »³¹¹. Quoi qu'il soit, certains politiques s'inquiètent quant à une prochaine succession si la crise ne cesse d'ici-là.

Un article est également consacré sur la personne du Chef de cabinet du Roi. Dans celui-ci, Martine Dubuisson évoque l'étroite collaboration entre Jacques van Ypersele et Albert II. Même si « les collaborateurs du Roi n'ont aucune existence constitutionnelle, c'est le Chef de cabinet qui assurent tout le travail de préparation des rencontres, comme leur débriefing et le suivi »³¹². Si Albert II fut décrit comme « une marionnette dans les mains » de son Chef de cabinet, il n'en est rien. Les deux hommes « agissent de concert »³¹³. Il se peut parfois qu'ils ne « sont pas toujours d'accord »³¹⁴. La chroniqueuse conclut : « On l'a compris : l'homme est précieux. Et il se dit que, malgré les espoirs de certains politiques, Albert ne s'en séparera jamais »³¹⁵.

Le 22 avril, le constitutionnaliste Hughes Dumont met en garde sur la longueur des affaires courantes : on flirte avec la limite des affaires courantes. On ne va pas pouvoir tirer sur la corde durant des mois. Il faut former un gouvernement »³¹⁶.

Le 14 avril, Wouter Beke remet son troisième rapport au Roi. Le 29 avril, son quatrième rapport est présenté. Le communiqué du Palais précise : « Monsieur Beke poursuit sa mission et mettra par écrit ses conclusions en vue de préparer un accord sur la réforme de l'Etat, de façon à ce que la négociation puisse effectivement être entamée »³¹⁷. Dans *La Libre Belgique*, le communiqué « enseigne quand même quelques précisions importantes » : la mission du

³¹¹ « Une crise gérée par Philippe I^{er} ? 'La cata !'' », dans *Ibid.*, 26 et 27 mars 2011, p. 6 et 7.

³¹² « Van Yp, 'la colonne vertébrale politique », dans *Ibid.*

³¹³ *Ibid.*

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ *Ibid.*

³¹⁶ dans *Ibid.*, 22 avril 2011, p. 4.

³¹⁷ « La négociation peut être entamée », dans *La Libre Belgique*, 30 et 31 avril 2011, p. 6.

négociateur touche bientôt à sa fin³¹⁸. Le 2 mai, Elio Di Rupo est pressenti pour être le futur formateur. Bart de Wever le demande aussi³¹⁹.

Le 6 mai, après la publication du livre polémique *Belgique, un roi sans pays*, la polémique enfle sur le respect du colloque singulier secret avec le Roi. En effet, ce livre retrace les coulisses de la crise, notamment sur les entretiens entre le Souverain et ses interlocuteurs. Dans un article consacré au colloque singulier, le journal *Le Soir* se demande s'il y a un danger dans le fait de révéler les propos entretenus avec le Roi. Sur les révélations du livre, le Roi réagit : « Le Palais royal regrette que la discrétion du colloque singulier ne soit pas respectée. Cette discrétion a pour but de permettre au Chef de l'Etat de remplir sa fonction. ». C'est d'une certaine manière, inédit « que le Palais commente des publications. Sauf lorsqu'il juge qu'elles risquent de mettre à mal l'institution monarchique »³²⁰. Dans cet article, plusieurs politiques, dont anciens Premiers Ministres, s'indigne sur le non-respect du colloque singulier secret avec le Roi. Il s'avère que « les fuites fragilisent le Roi »³²¹.

Le 11 mai, le négociateur remet ses conclusions finales. Wouter Beke demande d'être déchargé de sa mission. Le Roi tient sa décision en suspens. Dans le quotidien *Le Soir*, la question d'un accord est de plus en plus proche : « on est tellement près d'un accord que le Roi, après avoir entendu Wouter Beke pendant près de deux heures, a rouvert un tour de consultations des présidents de partis [...] et que personne ne sait combien de temps cela va durer ni comment cela va finir : Elio Di Rupo, comme on le disait, favori ? Bart de Wever, comme le veut le CD&V, outsider ? »³²². Le Souverain peut penser enfin à nommer un formateur mais ne se précipite en rien pour trouver la personne la plus adéquate. Car « le choix que posera le Chef de l'Etat s'avère particulièrement délicat. Même s'il commence à avoir l'habitude de ce genre de situations complexes, il lui faudra beaucoup de doigté pour désigner la personne suivante... et lui trouver une fonction en 'eur' »³²³.

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ dans *Le Soir*, 2 mai 2011, p. 2.

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ dans *Ibid.*, 6 mai 2011, p. 2 et 3.

³²² dans *Ibid.*, 13 mai 2011, p. 2.

³²³ dans *La Libre Belgique*, 13 mai 2011, p. 5.

3.9. Elio Di Rupo formateur (16 mai – 5 décembre 2011)

Le 16 mai, le Roi désigne un formateur pour la première fois presque un an après les élections³²⁴. Le palais charge Elio Di Rupo selon ce communiqué :

« Le Roi a reçu en audience ce soir au château de Laeken Monsieur Elio Di Rupo, Ministre d'Etat. Il l'a chargé de former un gouvernement et lui a demandé de prendre toute initiative utile à cet effet. Monsieur Di Rupo a accepté cette mission. Par ailleurs, le Roi a accepté la demande de Monsieur Wouter Beke d'être déchargé de sa mission de négociateur royal. »³²⁵

Dans cette mission, le Roi ne pose pas de balises. Il ne donne pas de cadre temporel. Dans le Journal *La Libre Belgique*, on mentionne que les « choses n'ont pas trainé »³²⁶. Après avoir reçu les neuf partis démocratiques, le Roi se décide pour Elio Di Rupo. Cela peut s'expliquer par le fait que cette nomination a rapidement fait l'objet d'un consensus parmi la majorité des politiques reçus en audience au Palais. Mais la mission s'avère déjà compliqué car « Le président du PS s'avance dans un champ de mine. Car déjà, la NVA se crispe. »³²⁷. Malgré la nomination d'un formateur 11 mois après le début de la crise, « On avance donc un peu plus vite que ce que d'aucuns avaient imaginé »³²⁸. Seul *La Libre Belgique* se questionne sur le choix portant sur Elio Di Rupo. Selon le quotidien, deux possibilités s'offraient au Roi après la mission de Wouter Beke : « soit désigner Bart De Wever, le président de la N-VA, soit choisir le président du PS, Elio Di Rupo »³²⁹. Or, « Lors des entretiens que le Roi a eu avec les présidents des 9 partis démocratiques concernés, il est apparu qu'une majorité se dégageait en faveur du francophone »³³⁰.

³²⁴ Xavier MABILLE, *op. cit.*, p. 416.

³²⁵ dans *La Libre Belgique*, 17 mai 2011, p. 4.

³²⁶ *Ibid.*, p. 1.

³²⁷ *Ibid.*

³²⁸ *Ibid.*, p. 4.

³²⁹ *Ibid.*

³³⁰ *Ibid.*

Une note du formateur est remise au Roi³³¹ et aux représentants des partis le 4 juillet. Celle-ci s'intitule *Un Etat fédéral plus efficace et des entités plus autonomes*³³². Les partis acceptent cette note sauf la N-VA, « La N-VA dit non »³³³. Elio Di Rupo se rend chez le Roi pour remettre sa démission. Le Souverain tient en suspens sa décision. Par ailleurs, selon Serge Govaert, le communiqué est inhabituellement explicite³³⁴. En effet, le Roi souhaite que « compte tenu de la gravité de la situation politique, le Roi souhaite que chaque responsable politique du pays prenne quelques jours de réflexion pour mesurer les conséquences de la situation politique et chercher des pistes de solution »³³⁵. La presse souligne les propos de ce communiqué. Le journal *Le Soir* appelle, dans un éditorial, d'avoir le courage de continuer sans les séparatistes flamands car « la situation est grave, c'est Albert II qui le dit. »³³⁶. *La Libre Belgique* titre en une « le saut dans l'inconnu »³³⁷. Dans le communiqué du Roi, le journal *Le Soir* y voit « un message pour le moins inhabituel qui s'adresse tout particulièrement aux deux partis par lesquels la crise arrive : la N-VA et le CD&V. »³³⁸. Il ajoute également que la décision du Roi d'accorder une nouvelle pause est un choix sage qui a « pour but de faire descendre la température, rue de la Loi »³³⁹.

Discours du 21 juillet

Le traditionnel discours du Roi à l'occasion de la fête nationale est très attendu vu la situation du pays, « moment très délicat pour l'avenir du pays »³⁴⁰. Les journalistes s'attendent à ce que le Souverain parle de la crise en restant « dans les limites des prescrits constitutionnels ». L'historien Vincent Dujardin explique qu'une « intervention forte sous forme d'un rappel à l'ordre n'est plus dans les usages politiques de ce temps, surtout depuis que

³³¹ Communiqué du Palais : « Le Roi a reçu en audience, ce midi au château de Laeken, monsieur Elio Di Rupo, Formateur. Il a remis au Roi la note de base socio-économique et institutionnelle qu'il soumettra aux présidents de parti », dans *Ibid.*, 5 juillet 2011, p. 4.

³³² Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 52.

³³³ voir annexes, p. 99.

³³⁴ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 55.

³³⁵ *Ibid.*

³³⁶ dans *Le Soir*, 9 et 10 juillet 2011, p. 2.

³³⁷ dans *La Libre Belgique*, 9 et 10 juillet 2011, p. 1.

³³⁸ dans *Le Soir*, 9 et 10 juillet 2011, p. 2.

³³⁹ *Ibid.*

³⁴⁰ dans *Ibid.*, 13 juillet 2011, p. 2.

l'institution monarchique est instrumentalisée par certains partis – mais cela ne devrait pas l'empêcher de recourir à son ‘‘droit d'avertir’’ »³⁴¹.

L'allocution du 20 juillet³⁴² est l'une des plus marquante du règne d'Albert II. Et pour cause : celle-ci est prononcée devant toute la population, 402 jours après les élections du 13 juin 2010. Il est normal que l'actualité politique occupe la majorité du discours. Or, jamais le Roi n'avait tenu un discours aussi fort. Celui-ci débute directement sur l'impasse politique :

« En cette Fête Nationale, j'aurais aimé me réjouir avec vous de la prestation de serment d'un nouveau gouvernement fédéral de plein exercice. Nous n'en sommes hélas pas là, et je le déplore. »

Il y a donc dès le départ une volonté de la part du Souverain de montrer son agacement et de lancer un « nouvel appel à tous les citoyens et en premier lieu aux responsables politiques ». Albert II cite ensuite le constitutionnaliste Walter Bagehot. Ce dernier précisait que les prérogatives d'un monarque constitutionnel sont le droit d'être informé, le droit d'encourager et le droit de mettre en garde. Il semble d'ailleurs que le Souverain souligne les deux premières prérogatives qui ont été fortement utilisées :

« Ces derniers mois, dans mes audiences, j'ai beaucoup utilisé les deux premières prérogatives : être informé et encourager. Avec vous, je voudrais à présent faire usage publiquement, en toute transparence, de la troisième prérogative : le droit de mettre en garde. »

Dans cette mise en garde, le Roi se dit « affligé par la plus longue durée de mémoire d'homme, de formation d'un gouvernement » comme « un très grand nombre de Belges ». Le terme affligé est fort. Albert II prévient également de l'incompréhension de la part de la population car cette situation crée « chez beaucoup d'entre vous un sentiment d'inquiétude quant à l'avenir ». Cette incompréhension peut vite « développer une forme de poujadisme qui est dangereuse et néfaste pour la démocratie ». De la même manière, cette crise peut aussi impacter négativement le « bien-être économique et social de tous les Belges. Il faut en être bien conscient ». La dernière mise en garde du Roi porte sur la position internationale de la

³⁴¹ dans *La Libre Belgique*, 20 et 21 juillet 2011, p. 10.

³⁴² voir annexes, p. 90-92.

Belgique, notamment au sien de l'Union européenne. Le rôle de la Belgique dans la construction européenne ne peut être impacté par cette crise interne. Le Roi affirme ainsi que « la situation crée de l'inquiétude auprès de nos partenaires, et pourrait endommager notre position au sein de l'Europe, voire l'élan même de la construction européenne ».

Le Souverain assure dès lors qu'il ne sera pas « fidèle à mon rôle » s'il ne rappelle pas « solennellement les risques qu'une longue crise fait courir à tous les Belges, et si je n'exhortais pas à nouveau tous les hommes et toutes les femmes politiques, et ceux qui peuvent les aider, à se montrer constructifs et à trouver rapidement une solution équilibrée à nos problèmes ». De cette manière, le Souverain rappelle le contenu de son discours du 24 décembre 2010 où il exhorte les politiques à trouver le courage de trouver le compromis.

Si le Roi s'adresse aux responsables politiques ; le fait est également intéressant qu'il s'adresse aux citoyens :

« Mais les citoyens ne doivent pas seulement exhorter leurs représentants à prendre les décisions courageuses qui s'imposent. Ils doivent aussi s'efforcer de favoriser une meilleure entente entre nos communautés en faisant des pas concrets vers l'autre, en parlant sa langue, en s'intéressant à sa culture, en essayant de mieux le comprendre. C'est là une forme importante de la citoyenneté moderne. »

Toutefois, dans son discours, le Roi en profite pour féliciter un gouvernement en affaires courantes qui « a su prendre efficacement les mesures nécessaires pour préserver dans l'avenir proche le bien-être des citoyens ».

Si ce discours est avalisé par le premier ministre sortant et le formateur du futur gouvernement, Albert II a encore liberté de choisir son ton. Dans son texte, tous les éléments sont présents, le discours se veut grave. La réaction dans la presse est unanime sur un point, c'est un discours qui étonne. Elle ne s'attendait pas à une allocation de la sorte. Dans l'analyse du discours, il y a une certaine différence de jugement, ou du moins nuancé. Dans *La Libre Belgique*, un article est titré « Le Roi a sonné la fin de la récréation »³⁴³. Un journaliste affirme, bien que des éléments faisaient vent d'un discours fort, que plus d'un observateur royal aura

³⁴³ dans *La Libre Belgique*, 22 juillet 2011, p. 6 et 7.

été surpris par la force et la détermination de l’allocution du Chef de l’Etat. »³⁴⁴. Par ailleurs, il ajoute la différence de ton par rapport aux discours précédents en affirmant :

« [...] tant pis pour le crime de lèse-majesté... mais force est d’écrire que le Roi était cette fois aux antipodes de ces messages classiques, sympas mais un brin ronronnant et passe-partout sur des thématiques forcément consensuelles. En fait, sans trop y toucher, Albert II tout en maintenant l’indispensable et incontournable distance avec le monde politique a tenu à rappeler qu’il avait bel et bien encore des prérogatives. Et surtout qu’il entendait les exercer pleinement dans la droite ligne de sa mission et de son sens du devoir. »³⁴⁵.

Dans l’éditorial du journal *Le Soir*, Pierre Bouillon évoque « Albert [...] s’est échappé du Roi »³⁴⁶. Selon lui, l’exercice était obligatoire, voir même prévisible. Mais « qu’un souverain belge chapitre le pouvoir politique. Il est inédit qu’il le fasse aussi publiquement [...] et qu’il le fasse aussi nettement »³⁴⁷. Ce ton solennel évoque que « ce n’était plus le Roi, classiquement raidi par le manteau lourd du protocole. C’était un peu plus Albert, un homme sincèrement en colère. »³⁴⁸. Néanmoins, l’éditorialiste n’est pas aussi catégorique sur l’impact de ce discours : « Ne nous leurrions pas. Il en va de ceci comme du reste : du côté des citoyens comme du côté des politiques, le Roi aura touché ceux qui voulaient bien l’être »³⁴⁹. Pour Pierre Bouillon, c’est un discours qui « était obligatoire. Et bien inutile. »³⁵⁰. Dans un autre article, on analyse le non-verbal du Roi : « C’est la colère d’un Roi qui se sent trompé »³⁵¹.

Dans l’édition du 23 et 24 juillet, les deux constitutionnalistes Marc Uyttendael et Christian Behrendt répondent dans une interview sur la question « Le Roi est-il allé trop loin ? ». Bien que les réponses ne soient pas identiques, il semble que le Roi ne soit pas sorti de ses prérogatives. Marc Uyttendael nuance la chose : « Il est très difficile de répondre à cette question [...] Bien sûr, le Roi va parler de ce point de la doctrine, selon lequel il peut mettre en garde. Mais cela se déroule dans le cadre du colloque singulier et non de manière publique »³⁵².

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 6.

³⁴⁵ *Ibid.*

³⁴⁶ dans *Le Soir*, 22 juillet 2011, p. 2.

³⁴⁷ *Ibid.*

³⁴⁸ *Ibid.*

³⁴⁹ *Ibid.*

³⁵⁰ *Ibid.*

³⁵¹ *Ibid.* p. 4.

³⁵² dans *Ibid.*, 23 et 24 juillet 2011, p. 5.

Christian Behrendt, de son côté, est plus affirmatif : « Sans hésitation, le Roi est pleinement dans ses prérogatives. Dans une monarchie constitutionnelle, son rôle est triple : il écoute, conseille et avertit »³⁵³. Si les deux chercheurs se rejoignent sur un point, c'est sur le contresigne ministériel pour le discours royal.

Le soir du 21 juillet, le président du CD&V, Wouter Beke rejoint les autres présidents de parti à la table des négociations. En se joignant aux autres présidents de parti, celui-ci aurait prononcé « voilà je suis venu, je suis d'accord de poursuivre mais je ne serai pas moins exigeant sur le plan institutionnel que la NV-A. Je veux montrer que je suis un bon flamand »³⁵⁴. Après une longue réunion, le formateur démissionnaire se rend au Palais et annonce au Roi qu'une ouverture est possible pour une véritable négociation sans la N-VA mais avec le CD&V³⁵⁵. La question se pose sur l'impact de l'allocution royal sur le parti social-chrétien démocrate néerlandophone. Dans *La Libre Belgique*, Laurette Onkelinx affirme que le discours était exceptionnel et qu'il a montré combien la situation était grave. Il a lancé un grand appel au courage. Dans ce sens, celle-ci pense que « l'appel du Roi a eu très certainement un effet ».

Dans son interview, l'ancien Premier ministre Elio Di Rupo, infirme cela. Selon lui, le discours « n'a pas impressionné les présidents de parti mais c'était dans le ton et puis le fait que le CD&V vienne après, ça été interprété comme une réponse au roi. »³⁵⁶. Or, monsieur Di Rupo ajoute que « c'est peut-être hâtif mais je crois que ça été très difficile au CD&V de se détacher de la NV-A mais pour finir ils se sont dit faut quand même qu'on fasse quelque chose [...] »³⁵⁷. Il semble que la venue du président du CD&V est plutôt due à la pression constante qu'implique la situation critique du pays. Selon le politologue Dave Sinardet, le CD&V « n'avait d'autre choix que se joindre aux négociations »³⁵⁸. De manière consensuelle, le Roi a affirmé la gravité de la situation.

Après avoir reçu le formateur, le palais publie un communiqué comme suit :

³⁵³ *Ibid.*

³⁵⁴ voir annexes, p. 100.

³⁵⁵ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 57.

³⁵⁶ voir annexes, p. 101.

³⁵⁷ *Ibid.*

³⁵⁸ dans *La Libre Belgique*, 23 et 24 juillet 2011, p. 5.

« le Roi a reçu en audience, cette nuit au château du Belvédère, M. Elio Di Rupo [...] Le Roi a refusé la démission du formateur et lui a demandé de poursuivre sa mission. Le Roi constate : 1. La volonté exprimée par une large majorité de résoudre les problèmes institutionnels et socio-économiques auxquels le pays est confronté ; 2. La grande fatigue de tous les négociateurs et de leurs collaborateurs qui travaillent sans discontinuer depuis des mois. Le Roi propose d'introduire une trêve des négociations jusqu'à la mi-août. Les discussions reprendront sur base de l'organisation des travaux telle que le formateur l'a proposée à l'issue de la réunion de cette nuit avec les huit présidents de partis. La trêve sera mise à profit pour faire examiner différents projets de loi par le service juridique de la Chambre. Monsieur Di Rupo a accepté »³⁵⁹

Il semble que le Souverain souhaite temporiser les négociations, principalement sur le conseil de son formateur car « la grande fatigue de tous les négociateurs et de leurs collaborateurs » se fait sentir alors qu'une « trêve sera mise à profit pour faire examiner différents projets de loi par le service juridique de la Chambre ». Dans *La Libre Belgique*, « c'est l'entracte enfin » qui est perçue. Ainsi « le Roi a remis Elio Di Rupo en scelle ». Bien que le politologue évoque le paradoxe « d'avoir 15 jours de repos après le premier accord alors qu'il ne s'est rien passé depuis septembre »³⁶⁰.

Le 16 août, Elio Di Rupo reprend ses entretiens. Il rencontre tout d'abord le premier ministre démissionnaire Yves Leterme pour faire le point sur l'élaboration du budget de l'année 2012³⁶¹. Le 30 août, le formateur royal présente un rapport intermédiaire au Roi³⁶². Le 12 septembre, le Roi reçoit le formateur pour prendre connaissance de l'évolution des négociations. Le Palais publie un communiqué qui demande aux négociateurs « de conclure le plus vite possible cette partie des négociations, afin de traiter le volet socio-économique et budgétaire et de préserver ainsi le bien-être des citoyens dans l'avenir »³⁶³. Dans *La Libre Belgique*, un article mentionne la réponse claire d'Albert suite à son communiqué. Car « ce n'est pas la première fois que le Roi s'impatiente ainsi. Dans son discours du 21 juillet, il avait déjà mis la pression sur les négociateurs. Depuis lors, les choses ont quand même avancé »³⁶⁴.

³⁵⁹ dans *Ibid.*, 23 et 24 juillet 2011, p. 4.

³⁶⁰ *Ibid.*, 25 juillet 2011, p. 7.

³⁶¹ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 59

³⁶² *Ibid.*, p. 60.

³⁶³ « Vite, l'économique, plaide Albert II », dans *La Libre Belgique*, 13 septembre 2011, p. 6 et 7.

³⁶⁴ *Ibid.*

En une du journal *Le Soir*, les demandes du Roi sont perçues « comme de plus en plus régulières et plus pressantes »³⁶⁵. Les deux quotidiens remarquent la volonté du Roi d'aller plus vite. Même si cette pression n'est pas étrangère à la sollicitation d'Elio Di Rupo³⁶⁶.

Le 15 septembre, les négociations bloquent à nouveau. Elio Di Rupo claque la porte des négociations en lâchant aux négociateurs qu'ils sont une « bande d'irresponsables »³⁶⁷. L'information circule que le Chef du Cabinet du Roi est alerté³⁶⁸. Le Souverain « qui, informé de la gravité de la situation, fera savoir qu'il rentrera de Nice mercredi matin. [...] Quand son avion se pose à Melsbroek, après 13 heures, la dramatisation est extrême. »³⁶⁹. Dans *La Libre Belgique*, le retour est « assurément non programmé dans la mesure où lundi après-midi, le Chef de l'Etat recevait encore en audience Elio Di Rupo à Laeken. »³⁷⁰. Néanmoins, le rôle du formateur dans cette dramatisation est analysé comme l'acharnement de ce dernier de faire avancer les discussions car « Il y a eu aussi, sans doute, une part de dramatisation savamment orchestrée. Le retour au pays d'Albert II a sans doute aussi accru la pression sur les présidents de parti. »³⁷¹. Selon Elio Di Rupo, ne pense pas que le retour du Roi a déclenché un déclic dans la continuité des négociations « mais c'est clair que politiquement, le fait qu'il revienne et cetera ajoute à la gravité de la situation »³⁷². Il semble que ce retour de vacances soit, par conséquent, orchestré par le Roi de concert avec son formateur pour rajouter un sentiment gravité à l'opinion publique.

Le 10 octobre, Elio Di Rupo fait part au Roi d'un accord constitutionnel conclu entre les négociateurs³⁷³. Après la conclusion des accords institutionnels conclus, les négociations sur le volet socio-économique du futur gouvernement bloquent³⁷⁴. Le formateur se rend le 22 novembre au château de Ciergnon où le Roi est en convalescence. Elio Di Rupo demande à être déchargé de sa mission. Le Roi tient sa décision en suspens et publie un communiqué :

³⁶⁵ dans *Le Soir*, 13 septembre 2011, p. 1.

³⁶⁶ *Ibid.*, p. 4.

³⁶⁷ voir annexes, p. 101.

³⁶⁸ dans *Le Soir*, 15 septembre 2011, p. 2.

³⁶⁹ *Ibid.*

³⁷⁰ dans *La Libre Belgique*, 15 septembre 2011, p. 2.

³⁷¹ *Ibid.*, p. 3.

³⁷² voir annexes, p. 102.

³⁷³ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 68.

³⁷⁴ *Ibid.*, p. 71.

« Le Roi a reçu en audience cet après-midi au château de Ciergnon, où il poursuit sa convalescence, Monsieur Elio Di Rupo, Formateur. Ce dernier lui a fait rapport sur le blocage des négociations budgétaires, sociales et économiques devant mener à la formation du gouvernement. Le Formateur a demandé au roi d'être déchargé de sa mission. Le Roi tient sa décision en suspens. Il rappelle la gravité de la situation actuelle et souligne que la défense de l'intérêt général de tous les Belges et les échéances européennes nécessitent une résolution très rapide de la crise politique. Le Roi demande que chaque négociateur prenne dans les heures à venir un temps de réflexion pour mesurer les conséquences d'un échec et chercher activement une solution. »³⁷⁵

Dans le quotidien *Le Soir*, la chroniqueuse Martine Dubuisson décortique ce communiqué. Tout d'abord, la volonté du Souverain de tenir « sa décision en suspens ». Depuis sa nomination en tant que formateur, c'est la deuxième fois qu'Elio Di Rupo remet sa démission. Martine Dubuisson se demande s'il y a une instrumentalisation du Roi. Selon elle, oui « mais avec son consentement ». « Albert II veut apporter toute son aide au dénouement de la crise et prête donc son concours au formateur quand il en a le plus besoin. »³⁷⁶. Ensuite, le Roi marque une fois de plus son inquiétude en rappelant la « gravité de la situation ». Celui-ci tente par ailleurs d'accélérer les négociations car « chaque fois, le Roi pousse les négociateurs à sortir au plus vite de l'impasse politique »³⁷⁷. Enfin, lorsque le Roi avertit des « conséquences d'un échec », Martine Dubuisson ajoute qu'à la dramatisation du formateur, Albert II ajoute la sienne. En effet, le mot échec est, cette fois-ci, utilisé. Cela pour « placer les politiques devant leurs responsabilités »³⁷⁸.

À la suite des consultations, plusieurs pistes sont envisagées dans *La Libre Belgique*. Soit le Roi relance le formateur Elio Di Rupo ou il lance une autre personnalité politique dans mission de formation, tout en gardant « les six partis autour de la table de négociation »³⁷⁹. Un autre scénario est celui d'un retour aux urnes mais qui n'a pas l'aval ni des politiques, ni du Souverain³⁸⁰. C'est en tout cas en consultant les partis politique que le Roi « aura ainsi une vision plus claire, du moins on peut l'espérer, des raisons qui ont précipité cette crise politique.

³⁷⁵ dans *La Libre Belgique*, 22 novembre 2011, p. 2.

³⁷⁶ dans *Le Soir*, 22 novembre 2011, p. 3.

³⁷⁷ *Ibid.*

³⁷⁸ *Ibid.*

³⁷⁹ dans *La Libre Belgique*, 22 novembre 2011, p. 4.

³⁸⁰ *Ibid.*

C'est en écoutant les sept acteurs, en évaluant leur volonté, en distinguant leurs limites, qu'il pourra imaginer la manière la plus adéquate de sortir du blocage actuel. Cela n'est pas gagné. »³⁸¹. De plus, certains signaux royaux sont analysés sur les rapports du Roi avec les partis libéraux. Ainsi, il est évoqué, dans *Le Soir*, les signaux royaux qui ne trompent pas. « Lorsque le Roi reçoit, mardi, quatre des six présidents de parti négociant la formation d'un gouvernement, et remet au lendemain l'audience des deux autres présidents, ce n'est pas uniquement pour des questions d'agenda ou parce qu'il est en convalescence. C'est, aussi, pour faire passer un message : lui non plus n'apprécie pas que les libéraux contribuent à l'enlisement des négociations budgétaires et socio-économiques, après 526 jours de crise. »³⁸². Il est alors possible que le Souverain se range « globalement derrière la thèse selon laquelle les bleus portent une responsabilité certaine dans le blocage – thèse défendue par son formateur »³⁸³.

Le 23 novembre, le Roi demande à son formateur de poursuivre sa mission. L'intéressé demande cette fois-ci un délai de réflexion. C'est la première fois qu'un chargé de mission demande un délai de réflexion³⁸⁴. Le communiqué du palais précise :

« Le Roi, après avoir reçu les six négociateurs, a demandé au Formateur de poursuivre sa mission. Avant de donner sa réponse, le Formateur a demandé un bref délai de réflexion afin de vérifier la possibilité d'aboutir à un accord acceptable pour les six formations. Le Roi demande instamment à chacun de ces partis d'accomplir l'effort additionnel nécessaire pour clôturer les négociations budgétaires et socioéconomiques et former un gouvernement dans les meilleurs délais. »³⁸⁵

Dans la presse, la demande du Roi est vue comme « un effort additionnel de la part des six partis appelés à former un gouvernement »³⁸⁶. Dans *La Libre Belgique*, un entretien avec le professeur Vincent Dujardin est publié sur le rôle du Roi. Selon lui, le Roi reste « un acteur essentiel »³⁸⁷ bien qu'il ne faille pas « surestimer son rôle qui se limite à 'aider à rendre possible ce qui est réalisable' ». »³⁸⁸. Le Roi doit « en tout état de cause tenir compte des

³⁸¹ *Ibid.*, 23 novembre 2011, p. 4.

³⁸² dans *Le soir*, 23 novembre 2011, p. 4.

³⁸³ *Ibid.*

³⁸⁴ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 72.

³⁸⁵ dans *Le Soir*, 24 novembre 2011, p. 4.

³⁸⁶ *Ibid.*, 24 novembre 2011, p. 1.

³⁸⁷ dans *La Libre Belgique*, 24 novembre 2011, p. 5.

³⁸⁸ *Ibid.*

désiderata des présidents de parti et de l'arithmétique électorale, mais il peut parfois contribuer à remettre de l'huile dans les rouages grippés. »³⁸⁹. Il se peut qu'Albert II ait pu mettre de concert avec son formateur de l'huile dans les rouages puisque le 27 novembre, un accord budgétaire est présenté par Elio Di Rupo à la presse³⁹⁰.

Le soir du 5 décembre, Elio Di Rupo se rend au Palais présenter sa liste complète de la composition de son gouvernement. Dans le quotidien de *La Libre Belgique*, il est question d'une longue nuit de négociation pour les portefeuilles. Ainsi, « pour négocier heureux, négociations caché... Suggestion du Roi ? Allez savoir mais c'est au siège de la Fondation du roi Baudoin qu'Elio Di Rupo avait choisi de convoquer les représentants des 6 partis »³⁹¹.

Le 6 décembre 2011, après 541 jours d'affaires courantes, le gouvernement Di Rupo prête serment devant le Roi³⁹². Dans les deux quotidiens, la satisfaction est observée. Dans *Le Soir*, un observateur mentionne « on n'avait pas souvent vu une prestation de serment si peu protocolaire... À l'évidence, le Roi ne boudait pas son plaisir de voir son Royaume sorti de la crise politique. Albert II y est allé d'un mot voire une plaisanterie pour chacun. »³⁹³. Quant à *La Libre Belgique*, le journal concède que « le Roi, le premier ministre et les membres du gouvernement ont donné l'image d'un pays décontracté, souriant, simple, apaisé. Pour tout dire : soulagé. »³⁹⁴. Le 7 décembre, le Premier ministre lit la déclaration gouvernementale à la Chambre des Représentants. Le gouvernement obtient la confiance de l'assemblée le 10 décembre³⁹⁵.

³⁸⁹ *Ibid.*

³⁹⁰ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 73.

³⁹¹ Dans *La Libre Belgique*, 6 décembre 2011, p. 2.

³⁹² Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 75.

³⁹³ dans *Le Soir*, 7 décembre 2011, p. 2.

³⁹⁴ dans *La Libre Belgique*, 7 décembre 2011, p. 64.

³⁹⁵ Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011) », *op. cit.*, p. 75.

4. Considérations finales

Comme il a été mentionné dans l'introduction, le choix de la structure de ce travail se veut chronologique. Pour combler certains manques à ce genre d'organisation, une réponse transversale doit faire office de conclusion. De cette manière, plusieurs éléments peuvent être mis en lumière comme le leitmotiv du Roi tout au long de cette crise, sa communication et ses choix à travers le prisme des commentaires dans la presse.

La presse réagit dès le début de la crise sur l'action du Roi. Toutefois, les deux quotidiens réagissent différemment. Ainsi, le journal *Le Soir* prend acte de la nomination de l'informateur Bart de Wever le 17 juin comme une perte d'influence pour le Souverain. C'est la première fois qu'un séparatiste flamand entre en scène dans les négociations. De ce fait, le Roi respecte le choix démocratique, par conséquent il est forcé de composer avec un séparatiste républicain flamand.

Pour le quotidien *Le Soir*, la première intervention du Roi dans cette crise est la prolongation de la mission de préformateur d'Elio Di Rupo, le 29 août 2010. En ce qui concerne *La Libre Belgique*, c'est en octobre, où le Roi refuse de confier une mission à Bart de Wever. Force est de constater qu'il y sera forcé mais il ajoutera, à la mission de clarification, des balises pour contrôler le président de la N-VA.

Dans sa relation avec le Roi, Bart de Wever réaffirme plus tard la partialité du Souverain³⁹⁶. Ce dernier aurait « fait tout son possible en 2010 [...] pour me rendre la tâche difficile ». Le président de la N-VA ajoute que son parti est celui dont « on a laissé le moins d'initiative ». Il est évident pour Bart de Wever que le Roi « un rôle politique évident et que ses choix et convictions priment ». Même si le choix du Roi ne se porte pas naturellement pour un séparatiste républicain, nous pouvons constater par la presse que le Roi est, de toute manière, couvert par les autres partis. Car ces derniers ne souhaitent pas réellement les nationalistes au gouvernement.

³⁹⁶ dans *La Libre Belgique*, 26 décembre 2016, en ligne (consulté le 22 juin 2022).

Lorsque le Roi est amené à prendre des décisions, il le fait de concert avec les hommes et les femmes politiques. Dans les deux quotidiens, on aperçoit que le consensus est le but recherché par le Souverain. Si le Roi nomme une personnalité politique, il préconise une personne qui rassemble la majorité des partis politiques. Toutefois, lorsque le Roi ne trouve pas de consensus, celui-ci doit trancher. Pour *La Libre Belgique*, la nomination de l'informatrice Didier Reynders relève d'une ingéniosité de la part du Palais alors que toutes les options semblent être consommées.

Un autre aspect apparaît sur la relation du Chef de l'Etat avec les politiques. Les écrits de la presse nous informent que le Roi agit de concert avec les politiques. Plusieurs fois la question de l'instrumentalisation du Roi est posée dans les deux organes de presse. En particulier, le journal *Le Soir* qui se demande si le préformateur Elio Di Rupo n'a pas instrumentalisé le Roi lors de sa deuxième démission le 19 août 2010. Pour *La Libre Belgique*, un autre aspect montre une instrumentalisation, celle de la violation du colloque singulier secret avec le Roi. Il est évoqué ainsi que certains politiques instrumentalise le Roi. De plus, le journal précise ces indiscretions mettent en péril la fonction royale.

Sur l'entourage du Roi, il y a peu de écrits. Néanmoins, le journal *Le Soir* s'intéresse au rôle du Chef de cabinet du Roi, Jacques Van Ypersele. Dans un article, le Chef de cabinet est décrit comme une personne indispensable pour le Souverain. Le journal évoque dans ce cas précis que le Roi n'est en rien une marionnette du Chef de cabinet. Il se peut même que les deux hommes soient en désaccord. Dans son interview, Elio Di Rupo ajoute que le Roi a l'avantage d'avoir un Chef de cabinet très intelligent et très compétent. Cet accompagnement a, sans aucun doute, un apport non négligeable aux décisions d'Albert II.

Dans la communication du Roi, la presse s'attèle à lire entre les lignes des communiqués du Palais. En particulier dans le journal *Le Soir*, la chroniqueuse Martine Dubuisson décode par deux fois le communiqué du Roi. Il apparaît que le Roi envoie un message subliminal. Le décodage permet alors de lire entre les lignes. Nous constatons qu'il y a de la part du quotidien *La Libre Belgique* moins d'intérêt à les décoder. Sur la majorité des publications, le journal prend acte des décisions du Souverain. Son intérêt se porte néanmoins sur les discours royaux.

Durant la crise, le Roi prononce trois discours, deux à l'occasion de la Fête Nationale et un pour la fin de l'année. Bien évidemment, ces discours ont de plus en plus de solennité avec une situation de plus en plus précaire sur le plan politique et institutionnel. Lors de son discours du 20 juillet 2010, Christian Laporte nous apporte que le Roi a tenu compte du signal des revendications flamandes sur la nécessité de réformer le gouvernement fédéral et les entités fédérées. Pour le journal *Le Soir*, l'analyse est nuancée. Le journal considère que le discours n'a rien à nous dire.

Il n'en est pas de même pour son discours de Noël. Ainsi, le quotidien *Le Soir* parle d'un discours à l'inverse du banal. C'est effectivement un discours plus politique. Même analyse pour *La Libre Belgique* qui voit un discours plus engagé qu'à son habitude. De plus, il reflète la pensée de la population du pays.

Le discours qui marque unanimement la presse est celui du 21 juillet 2011. Bien que ce discours soit pressenti comme le plus politique du Roi, il étonne encore plus par sa solennité et son ton grave. Après le discours du Roi, le président Wouter Beke revient à la table des négociations le soir du 21 juillet. Ce retour aux négociations est vu comme une conséquence au rappel à l'ordre du Roi. Dans cette analyse, les opinions divergent en fonction de la ligne éditoriale. Pour le journal *Le Soir*, ce discours a eu le mérite d'être prononcé. Or, si c'est un exercice obligatoire, il est aussi inutile dans le même temps car la situation n'a pas forcément évolué depuis des mois. Par conséquent, elle n'évoluera pas en un seul jour. L'analyse de *La Libre Belgique* est différente. Il semble que le journal pense à une certaine influence du discours. Celui-ci ça n'a pas eu d'effet direct sur les politiques. Mais il a montré à l'opinion publique une certaine gravité. Pour le journal, il est faux de dire que cela n'a eu aucun effet. Elio Di Rupo réfute cette influence. Selon lui, le discours n'a pas influencé le CD&V et son président directement. Il n'est qu'un ajout à la pression générale sur les épaules du jeune président Wouter Beke.

Dans le CRISP, le rôle du Roi est perçu comme un rôle actif. Dans le journal *Le Soir*, c'est une période politique qui a révélé un roi politique. Pour *La Libre Belgique*, le Roi est une composante essentielle aux négociations. S'il ne faut pas surestimer le rôle du Chef de l'Etat, il ne faut pas, non plus, la minimiser. Dans son interview, Elio Di Rupo infirme avec cette

affirmation. Selon l'ancien Premier Ministre, le Roi n'est jamais intervenu au niveau politique. Le Roi « n'est pas un arbitre national ». En revanche, le roi « écoute beaucoup et son souci permanent et je l'ai vécu personnellement plusieurs reprises durant cette très longue crise, son souci était que malgré que les choses entre les partis politique ne fonctionnaient donc qu'il n'y avait pas de conclusion, qu'il n'y avait pas de dynamique propre aux partis. Il n'a jamais voulu se résigner à constater cela et a toujours voulu que on reprenne immédiatement la balle pour tenter autre chose, pour que le pays un jour puisse avoir un gouvernement ». Ce sont principalement des visions différentes en fonction des observateurs et du monde politique.

L'analyse des commentaires de la presse amène à conclure sur le rôle en tant que tel du Souverain dans cette crise. Bien que cette démarche soit ambitieuse, vu le caractère temporel du thème, elle peut, au minimum, apporter sa pierre à l'édifice.

En période de gouvernement de plein exercice, le rôle du Roi est protocolaire. Il est le Chef de l'Etat et en représente la symbolique. Le Roi est couvert par le contreseing ministériel. Cependant, lors de période de crise, la fonction royale est mise à découverte. Ce Roi de transition est par la force des choses à intervenir, surtout lorsqu'il y a des blocages de plus en plus fréquents. Cette période en affaires courantes peut être une pente glissante pour le monarque. S'il est couvert par le gouvernement en affaires courantes, il l'est aussi en quelque sorte par les politiques autour de la table des négociations. Or, le Roi est mis à découvert. Il doit entreprendre des initiatives, charger des missions d'informateur, préformateur, médiateur, etc. Le Souverain prend de l'importance. Il arrive même qu'il soit « le dernier recours »³⁹⁷.

Dans l'analyse des informations récoltés, il apparaît que le Roi suit un agenda décidé, de concert, avec les politiques. Ainsi, au lendemain des élections, il s'avère clair que le Souverain doit mettre en scène les deux partis gagnants : le PS et la N-VA. Les deux présidents de parti se mettent d'accord pour l'agenda politique. Même si le Roi suit cet agenda, il y apporte son approbation, ce qui est un choix en tant que tel. L'hypothèse serait que les scénarios consensuels soit décidés en coulisse avec les politiques. À partir de là, le Roi endosse le rôle de coordinateur entre les desiderata de chacun pour trouver le plus petit dénominateur commun.

³⁹⁷ dans *Le Soir*, 22 mars 2016, en ligne (consulté le 22 juin 2022).

Or, le Roi peut avoir aussi ses préférences. Lorsque la mission des médiateurs échoue, le Roi souhaite à ce moment la faire entrer en scène le socialiste flamand Johan Vande Lanotte. Or, l'intéressé décline l'offre. Le président de la N-VA, Bart de Wever, assure qu'il est prêt pour une nouvelle mission royale. Si celui-ci n'a pas les faveurs du Roi, il ne les a pas non plus de la part des partis francophones. C'est là que l'intermédiaire royal s'avère une pièce supplémentaire au rouage grippé des négociations. Albert II charge Bart de Wever d'une mission de clarification, tout la balisant dans le temps et sur le fond. Ainsi, le Roi veut rassurer les francophones en limitant la mission du nationaliste, notamment en empêchant d'ouvrir les négociations aux Libéraux. Même chose pour ces derniers, le Roi aura attendu l'ouverture des autres partis autour de la table des négociations pour les partis du MR et de l'Open VLD. Si le Souverain tient rigueur au président de l'Open VLD, Alexander De Croo pour sa participation à la chute du gouvernement Leterme, il nomme, néanmoins, un libéral au poste d'informateur, Didier Reynders. Avec une crise qui s'éternise, le Palais se dote d'une imagination sans limite pour trouver une échappatoire. Il faut noter que le Roi perçoit les avis favorables des partis négociateurs à l'entrée des Libéraux aux discussions à partir du mois de janvier 2011.

Si le Souverain cherche une solution à chaque blocage politique. C'est peut-être aussi dû à son refus de tenir des élections anticipées. En effet, lors de la publication de l'ouvrage de Maxime Buxant et Steven Samyn, il semble qu'Albert II est foncièrement contre de telles élections. En réponse à la publication du livre, le Palais ne nie pas cette information. Même si des élections anticipées ne sont pas souhaités par plusieurs partis politiques, hormis les deux vainqueurs du 13 juin 2010 qui, eux, en sortent renforcés.

Même si cela fait des années que le monde politique parle d'un changement vers une monarchie protocolaire, il semble que l'intermède royal reste un dernier recours. En témoigne les rebondissements durant les missions d'Elio Di Rupo en tant que préformateur et formateur.

Tout d'abord en tant que préformateur, Elio Di Rupo constate un blocage dans les négociations et décide de se rendre chez le Roi pour remettre une deuxième fois sa démission. Le refus du Roi est interprété comme une manœuvre personnelle du Souverain, de poursuivre la négociation dans la forme du moment. Mais il se peut qu'entre le Roi et son formateur, il y ait un arrangement pour que le Roi temporise et procède à des consultations pour faire tomber la fièvre politique. Après tout, seul le Roi est « maître de l'horloge ». Un autre exemple illustre ce duo. Alors que la situation se grippe à nouveau le 13 septembre 2011, le formateur Elio Di

Rupo déclare à ses partenaires se rendre chez le Roi. Or, ce dernier est en vacances. Le retour du Roi du Sud de la France, le 14 septembre, est perçu comme un signal fort de la part du Souverain qui juge la situation assez sérieuse. Ce retour peut donner, dans tous les cas, encore plus de gravité à la situation, ce dont les deux hommes ont sûrement songé. En vérité, il se peut qu'Albert II ne prenne pas la décision seul sans le monde politique.

Si le Roi compose autant avec le monde politique, c'est que celui-ci sait que sa perte de pouvoir politique est inévitable. Et il l'accepte, comme le prix à payer pour conserver sa couronne. Mais de temps à autre, il place un accent plus personnel. L'exemple le plus pertinent est dans la communication du Souverain. Lors de son allocution du 20 juillet 2010¹, Albert II exprime une inquiétude et un mécontentement sur la situation politique. Si le texte est soumis au contreseing, le Roi peut y ajouter sa touche personnelle en utilisant un ton et une gestuelle particulière qui détonne par rapport aux discours royaux précédents.

In fine, la recherche n'est pas complète sans avoir proposé des pistes de recherches. Cette recherche n'est évidemment pas exhaustive. D'autres perspectives peuvent être envisagée dans notre sujet de recherche. Dans le cadre d'un travail de fin d'étude, la structure est contraignante pour une analyse d'une plus grande ampleur. Or, il serait intéressant de voir au-delà de notre thème. De cette manière, ce travail s'est focalisé précisément sur la crise politique de 2010 et 2011. Il serait intéressant d'analyser l'action du Roi dans une période plus large durant les crises gouvernementales de plus en plus fréquente entre 2007 et 2011. C'est, en effet, l'année 2007 qui marque une rupture entre le Roi non-interventionniste et le Roi politique. Dans une large mesure, comparer entre les différentes périodes l'action du Roi peut avoir l'ambition de poursuivre l'œuvre de Jean Stengers, celle-ci s'arrêtant au règne du Roi Baudoin.

Néanmoins, dans cette optique, il faudrait peut-être un éventail plus large de sources. Cependant, comme mentionné (voir *supra* "Introduction"), la temporalité du thème occasionne des blocages. Il serait judicieux d'élargir les témoignages des acteurs de cette crises en passant par les hommes et les femmes politiques, les chargés de mission royale. L'analyse de la presse peut s'étendre sur les organes de presse néerlandophones. De plus, dans cette époque du numérique, l'information tend à se diversifier sur internet et à la télévision. Les archives audio-visuelles peuvent apporter un plus à la recherche. Un exemple concret permet d'affirmer cela : lorsqu'Albert II prononce son allocution à l'occasion du 21 juillet 2011, son

discours est contresigné par le Premier Ministre. En revanche, le Souverain « est parfaitement maître [...] de sa voix, du ton, de son regard, de sa gestuelle »³⁹⁸. Il est donc intéressant de s'étendre aux sources audio-visuelles.

Toutes ces pistes nous renvoient à une étude intéressante, l'évolution de la Magistrature du Roi. Le constat d'une diminution du pouvoir royal dans la pratique peut être observé. Or, nous parlons d'une diminution et non d'une disparition. Car sur l'échiquier politique, le Roi reste néanmoins une pièce qui compte.

³⁹⁸ dans Le Soir, 22 juillet 2011, p. 2.

5. Bibliographie

Sources

Sources orales

- Interview d'Elio Di Rupo, par Louis Pinczewski, conduite le 25 avril 2022 à Mons.

Sources écrites

- Journal *La Libre*
- Journal *Le Soir*

Travaux-source

- Martin BUXANT et Steven SAMYN, *Belgique, un roi sans pays*, Plon, Paris, 2011.
- Vincent Leroy, *Chroniques du règne d'Albert II*, éditions Azimuts, 2006
- Vincent Leroy, *Le règne d'Albert II*, Mariembourg, Imprimages, 2013.

Travaux

Bibliographies générales

- VANDEN EECKHOUT P. et VANTHEMSCHE G. (éd.), *Sources pour l'étude de la Belgique contemporaine, 19^e-21^e siècles*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 2017.

Ouvrages de méthode

- Pierre BOURDIEU, *Sur le dilemme entre fidélité au discours et lisibilité dans la transcription*, dans « Comprendre », Paris, Seuil, 1993, p.1416.
- Florence DESCAMPS, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001.

Presse

- Jacques HERENG, *Le Soir dans l'Histoire*, Éditions Luc Pire, 2003
- Lionel BERTELSON, *La presse d'information. Tableau chronologique des journaux belges*, Bruxelles, Institut pour journalistes de Belgique, 1974.
- René CAMPE, Marthe DUMON et Jean-Jacques JESPERS, *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, Gérard, 1975.
- Serge JAUMAIN, *La société et les institutions de la Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 2015.

Monarchie

Monographie

- André MOLITOR, *La fonction royale en Belgique*, 2e éd., Bruxelles, CRISP, 1994.
- Charles-Emmanuel SCHELFHOUT, *Albert de Belgique - Périples économiques (1960-1993)*, La Dyle, 2004.
- Christian KONINCKX et Patrick LEFEVRE (éd.), *Le roi Baudouin. Une vie – une époque*, Bruxelles, Racine, 1998.
- Christian LAPORTE, *Albert II - Premier roi fédéral*, Bruxelles, Racine, 2003.

- Gira DENECKERE, *Leopold I. De eerste koning van Europa*, Anvers, De Bezige Bij, 2011.
- Guy POLSPOEL et Pol VANDENDRIESSCHE, *Jacques Van Ypersele de Strihou*, Bruxelles, Luc Pire, 2003.
- Herman VAN GOETHEM, *De monarchie en « het einde van België ». Een communautaire geschiedenis van Leopold I tot Albert II*, Tielt, Lannoo, 2008.
- Jan VELAERS, *Albert I. Koning in tijden van oorlog en crisis, 1909-1934*, Tielt, Lannoo, 2009
- .
- Jean STENGERS, *L'action du roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence*, 3^e éd. revue et corrigée, Bruxelles, Racine, 2008.
- Jean STENGERS, *Léopold III et le gouvernement. Les deux politiques belges de 1940*, Paris, Duculot, 1980.
- José-Alain FRALON, *Baudoin. L'homme qui ne voulait pas être roi*, Paris, Fayard, 2001.
- Laurence VAN YPERSELE, *Le roi Albert. Histoire d'un mythe*, Loverval, Labor, 2006. (« Histoire », n°15).
- Mark VAN DEN WIJNGAERT, Lieve BEULLENS et Dana BRANTS, *Pouvoir et monarchie. La Belgique et ses rois*, Bruxelles, Luc Pire, 2002.
- Matthieu LONGUE, *Léopold II. Une vie à pas de géant*, Bruxelles, Racine, 2007.
- Michel DUMOULIN, Mark VAN DEN WIJNGAERT et Vincent DUJARDIN (dir.), *Léopold III*, Waterloo, André Versaille, 2013 (« Histoire », n° 149).
- Olivier DEFRANCE, *Léopold Ier et le clan Cobourg*, Bruxelles, Racine, 2004.
- Patrick ROEGIER, *La Spectaculaire histoire des rois des Belges*, Paris, Perrin, 2007.
- Pierre STEPHANY, *Les dessous de la Régence. 1944-1950*, Bruxelles, Racine, 2003.
- Robert SENELLE, Émile CLEMENT, et Edgard VAN DE VELDE, *À l'attention de Sa Majesté le Roi. La monarchie constitutionnelle et le régime parlementaire en Belgique*, Wavre, Mols, 2006.
- Vincent DELCORPS, *La couronne et la Rose. Baudoin et le monde socialiste*, Bruxelles, Le Cri, 2010.
- Vincent DUJARDIN, *Baudoin*, Bruxelles, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2009.
- Vincent DUJARDIN, *Belgique 1949-1950. Entre Régence et Royauté*, Bruxelles, Racine, 1995.

- Vincent DUJARDIN e.a. (dir.), *Léopold II. Entre génie et gêne*, Bruxelles, Racine, 2009.

Articles

- « Le roi dans le régime constitutionnel de la Belgique. Document 1831 – 1993 », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, v. 1407, n°22, 1993, p. 1 – 43.
- Christian LAPORTE, « Le roi, acteur “politique” si nécessaire », dans *Pouvoir*, v. 40, n° 3, 2014, p. 206 – 221.
- Daniel-Louis SEILER, « Un invariant politique : la monarchie », dans *Revue internationale de politique comparée*, vol. 3, n° 2, 1996.
- Philippe LAVAUX, « Le Roi », dans *Pouvoir*, v. 136, n°1, 2011, p. 71 - 85.
- Vincent DUJARDIN, « Le projet de mariage du prince Albert et de la princesse Paola à Rome. Remous politiques et diplomatiques », dans Vincent DUJARDIN et Pierre TILLY (dir.), *Hommes de réseaux : Belgique, Europe et Outre-Mers*, Bruxelles-Bern, Peter Lang, 2013.
- Vincent DUJARDIN, « Monarchie ou république. Le congrès national à l'heure des choix », dans *Éduqués pour régner ? Des princes héritiers de Léopold III au roi Philippe*, Bruxelles, Academic an Scientific Publishers, 2019.

Politique et institutions

Monographie

- Astrid VON BUSEKIST, *La Belgique. Politique des langues et construction de l'État*, Paris-Bruxelles, Duculot, 1998.
- Cindy REGNIER, *La constitution au fil de ses versions*, Bruxelles, CRISP, 2019.
- Els WITTE et Harry VAN VELTHOVEN, *Les querelles linguistiques en Belgique. Le point de vue historique*, trad. du néerlandais, Bruxelles, Le Cri, 2011 (Histoire).
- Els WITTE, Alain MEYNEN et Dirk LUYTEN, *Histoire politique de la Belgique. De 1830 à nos jours*, Bruxelles, Samsa, 2017.
- Jean BEAUFAYS et Geoffroy MATAGNE, *La Belgique en mutation. Systèmes politiques et politiques publiques (1968-2008)*, Bruxelles, Bruylant, 2009.

- Julien PERREZ et Min REUCHAMPS, *Les relations communautaires en Belgique. Approches politiques et linguistiques*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2012 (« Science politique », n° 12).
- Marc Uyttendael, *Les Institutions de la Belgique*, Bruxelles, Bruylant, 2014.
- Marc VAN DE WIJNGAERT, *d'une Belgique unitaire à une Belgique fédérale. 40 ans d'évolution politique des communautés et des régions, 1971-2011*, Bruxelles, 2011.
- Marc VERDUSSEN (éd.), *La Constitution. Lignes et entrelignes*, Bruxelles, Le Cri, 2004.
- Michel DUMOULIN (éd.), *Nouvelle histoire de Belgique*, 4 vol., Bruxelles, Complexe, 2005-2007 (Questions à l'Histoire).
- Nathalie SCHIFFINO, *Crises politiques et démocratie en Belgique*, Paris, L'Harmattan, 2003 (Logiques politiques).
- Pascal DELWIT, Jean-Benoît PILET, et Émilie VAN HAUTE (éd.), *Les partis politiques en Belgique*, 3e éd., Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2011 (« Science politique », n° 15).
- Pascal DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, 2e éd., Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 2010 (« ULB lire. Références », n° 6).
- Sébastien DUBOIS, *L'invention de la Belgique. Genèse d'un État-Nation*, Bruxelles, Racine, 2005.
- Xavier MABILLE, *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2011.

Articles

- Els WITTE, « La question linguistique en Belgique dans une perspective historique », dans *Pouvoirs*, vol. 136, n° 1, 2011, pp. 37-50.
- Jean-Pierre STROOBANTS, « Le melting pot belge », dans *Pouvoirs*, v. 136, n°1, 2011, p. 125 – 135.
- Pierre BLAISE, Vincent DE COOREBYTER et Jean FANIEL, « Les résultats des élections fédérales du 13 juin 2010 », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2082-2083, n° 37-38, 2012, pp. 7-98.
- Serge GOVAERT, « Bruxelles-Hal-Vilvorde : du quasi-accord de 2005 à la procédure en conflit d'intérêts », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1974, n° 29, 2007, pp. 5-40.

- Serge GOVAERT, « Les discussions communautaires sous les gouvernements Verhofstadt III, Leterme et Van Rompuy », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2024-2025, n°19-20, 2009, pp. 5-64.
- Serge GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010-décembre 2011), dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2144-2145, n° 19-20, 2012, pp. 5-85.
- Serge GOVAERT, « Les discussions communautaires sous le gouvernement Leterme II (2009-2010) », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2126, n° 1, 2012, pp. 5-37.

6. Annexe

Annexe 1

Discours de S.M. le Roi.

A l'occasion de la fête nationale

21 juillet 2010

« Mesdames et Messieurs,

Notre fête nationale me donne traditionnellement l'occasion d'aborder devant vous quelques sujets qui ont de l'importance pour notre pays.

Cette année j'aimerais vous parler d'abord des perspectives que la nouvelle législature nous offre. J'évoquerai ensuite notre voyage au Congo lors du cinquantième anniversaire de l'indépendance de ce pays, et pour terminer je traiterai de la Présidence belge de l'Union Européenne.

Notre pays a été secoué par des tensions communautaires qui ont conduit à des élections anticipées et qui causèrent d'importants glissements politiques. A présent, ce qui importe c'est de se tourner vers l'avenir. Il y a donc lieu de préparer pour nos régions et communautés de nouvelles formes de vie commune où chacun se sent bien, de résoudre les questions épineuses qui ont divisé, et de trouver de nouveaux équilibres entre le fédéral et les entités fédérées.

Par ailleurs, et en même temps, toute notre énergie est nécessaire pour redresser notre économie et l'emploi. C'est ce que nos concitoyens attendent de tous les responsables à chaque niveau de pouvoir.

Les défis sociaux et économiques sont nombreux et j'en citerai trois parmi d'autres. Pour préserver notre sécurité sociale, il sera nécessaire de relever le taux d'activité de notre population. Pour garantir la solidité de notre économie il y a lieu de revenir à l'équilibre budgétaire, et la décision a déjà été prise de l'atteindre en 2015. Pour sauvegarder et promouvoir l'emploi il est précieux de renforcer notre compétitivité.

J'en viens maintenant à notre voyage au Congo. La Reine et moi avons été très touchés par l'accueil si chaleureux que nous avons reçu. Nous avons senti toute l'amitié que le peuple congolais a pour la Belgique, avec qui il a partagé une longue histoire. J'ai pu dire aux Congolais que nous avons rencontrés, combien nous admirions le courage et la persévérance de la population, au cours d'une histoire qui a connu des moments heureux comme celui de cet anniversaire, mais aussi des périodes difficiles et parfois dramatiques. Cette admiration concerne toute la population, un peuple jeune et vivant où le rôle des femmes mérite d'être souligné. En effet, outre leurs tâches ménagères elles travaillent aussi pour assurer la subsistance de leur famille mais dans certaines régions elles ont été victimes de graves violences.

Nous avons pu rencontrer de nombreux compatriotes, des coopérants, des religieux, des hommes d'affaires, qui tous font un magnifique travail pour répondre aux besoins de la population.

Enfin, nous avons pu proposer aux autorités Congolaises un nouveau partenariat, franc et constructif, axé sur les besoins de la population congolaise et soutenant les nouvelles institutions que le Congo s'est données démocratiquement.

Notre vif espoir est qu'un tel partenariat entre nos pays, puisse contribuer à consolider la paix en Afrique Centrale qui a tellement souffert. Cette paix est aussi vitale pour l'indispensable développement économique et social auquel notre pays est prêt à collaborer activement.

La Présidence belge de l'Union Européenne vient de débiter, et je voudrais en évoquer quelques thèmes. Le premier concerne la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi appelée aussi « Europe 2020 ». Il s'agit notamment de porter à 75 % le taux d'activité des hommes et des femmes âgés de 20 à 64 ans, d'atteindre un montant des investissements dans la recherche et le développement équivalent à 3 % du produit intérieur brut, et de réduire les émissions de CO₂ de 20 % par rapport à 1990. Ces objectifs ne peuvent constituer des vœux pieux et doivent être accompagnés dans les différents Etats de l'Union, y compris chez nous, de mesures d'exécution concrètes et d'un suivi au niveau de l'Union.

Il s'agit aussi d'améliorer les résultats sur le plan de l'enseignement, de renforcer la cohésion sociale et de réduire la pauvreté en cette année internationale de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

Dans le domaine de la sécurité et de la justice notre présidence veillera à ce que l'Europe fasse des progrès.

Dans le cadre de cette présidence la Reine et moi, et d'autres membres de notre famille participerons à plusieurs réunions et séminaires européens sur des sujets spécifiques, comme la politique familiale, la lutte contre la pauvreté, le combat contre la traite des êtres humains, le développement d'un Child Focus européen, de même que la politique européenne en faveur des handicapés.

Pour chaque sujet dont je viens de parler il convient de nous mettre en devoir de favoriser un dialogue constructif, de promouvoir le respect mutuel aussi bien entre nos communautés et régions en Belgique, qu'entre les Etats européens, et dans nos relations avec le Congo.

C'est dans cette optique que la Reine et moi et toute notre famille, nous vous adressons à tous nos vœux de joyeuse fête nationale vécue dans la convivialité.

Für jedes Thema, worüber ich gerade sprach, ist es unsere Aufgabe einen aufbauenden Dialog sowie gegenseitigen Respekt zu fördern, sowohl zwischen unseren belgischen Gemeinschaften und Regionen als auch zwischen den europäischen Mitgliedstaaten und in unseren Beziehungen zu Kongo.

Mit diesem Vorsatz wünschen die Königin, ich selbst sowie unsere ganze Familie Ihnen allen einen frohen und behaglichen Nationalfeiertag. »

- BRUXELLES, Archives du Palais Royal, *ressources électroniques*.

Annexe 2

Discours de S.M. le Roi.

A l'occasion de Noël et du Nouvel An,

le 24 décembre 2010

« Mes chers compatriotes,

En ce temps de Noël et de Nouvel An, je voudrais d'abord partager avec vous un motif de satisfaction. De l'opinion unanime de nos partenaires européens, la Présidence belge de l'Union européenne, pendant le second semestre de cette année, a été particulièrement réussie. Dans nombre de domaines très différents des progrès importants ont été réalisés. Je pense entre autres à la stratégie économique européenne, aux mesures pour éviter le retour des crises financières, au budget européen, aux réalisations en matière commerciale et diplomatique, aux relations entre l'Europe et l'Asie. De nombreux chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que des dirigeants d'institutions européennes, m'ont fait part spontanément de leur admiration à ce sujet. Cela illustre bien les talents de notre pays lorsqu'il s'agit de rapprocher des points de vue en trouvant des compromis. Notre diversité nous aide dans ces domaines.

Et pourtant, cet art du compromis, il me semble qu'au sein de notre propre pays, nous l'avons quelque peu oublié ces dernières années. D'où ma préoccupation et ma ferme volonté de lancer un appel à tous nos responsables et à tous les citoyens.

Notre pays a l'occasion de se transformer en profondeur pour mieux répondre aux attentes de nombreux Belges, et pour affronter les défis à venir. Désormais, après plus de 6 mois de négociation tous les éléments se trouvent sur la table pour réaliser une réforme profonde de l'Etat. Il y aurait un important transfert de compétences aux Régions et Communautés, une autonomie et une responsabilisation beaucoup plus poussées des entités fédérées, y compris sur le plan fiscal, un refinancement de Bruxelles et le maintien d'une réelle solidarité au sein de notre pays. En même temps, il sera nécessaire d'assurer le financement dans la durée de l'Etat fédéral pour exercer les compétences et les obligations qu'il continuera à assumer vis-à-vis de

tous les Belges, mais aussi sur le plan européen et dans le monde. Il faudra également inclure une solution pour BHV et définir des règles en matière d'éthique politique.

Il s'agit donc de trouver des compromis équilibrés qui tiennent compte des aspirations légitimes des uns et des autres. Dans un tel accord il ne doit pas y avoir de perdants. Nous devons trouver des solutions où chacun est gagnant.

Dans la recherche de cet accord raisonnable il est évident que chaque partie devra faire des concessions. Chacun aura donc l'obligation de prendre ses responsabilités. Le moment est venu où le vrai courage consiste à chercher fermement le compromis qui rassemble, et non à exacerber les oppositions.

Si un tel accord se réalise, un nouveau gouvernement fédéral pourrait être constitué. Avec les entités fédérées, il sera à même de prendre des mesures nécessaires pour sauvegarder le bien-être de la population, et pour rétablir la confiance au sein du pays. C'est cela que tous nos concitoyens attendent.

Lorsque nous réussirons, car je suis convaincu que nous le pouvons, nous redeviendrons à nouveau un exemple d'entente, et un facteur d'unité dans un monde qui en a grandement besoin. Nous pourrions présenter l'image juste d'un pays qui parvient dans la paix, à se transformer profondément. Nos partenaires européens, et tous les autres pays, constateront que la Belgique demeure un Etat responsable auquel ils peuvent faire confiance.

Cet appel que je vous lance solennellement à tous, je l'adresse évidemment en premier lieu aux responsables politiques, mais aussi aux responsables économiques, sociaux, culturels et des médias. Tous, par nos actions, par notre comportement, nous devons avoir le courage d'être des artisans de paix.

C'est le souhait chaleureux, que la Reine et moi et toute notre famille vous adressons de tout cœur, en ces fêtes de Noël et de Nouvel An.

Wir alle müssen bei unseren Aktionen und unserem Vorgehen den Mut aufbringen Friedensstifter zu sein.

Das wünschen Ihnen zu diesen Weihnachts- und Neujahrsfeiern die Königin, ich selbst und unsere ganze Familie von Herzen. »

- BRUXELLES, Archives du Palais Royal, *ressources électroniques*.

Annexe 3

Discours de S.M. le Roi.

A l'occasion de la fête nationale,

le 20 juillet 2011

« Mesdames et Messieurs, chers compatriotes,

En cette Fête Nationale, j'aurais aimé me réjouir avec vous de la prestation de serment d'un nouveau gouvernement fédéral de plein exercice. Nous n'en sommes hélas pas là, et je le déplore. Entre-temps, pendant cette longue négociation, le gouvernement en affaires courantes a su prendre efficacement les mesures nécessaires pour préserver dans l'avenir proche le bien-être des citoyens. Toutefois, cela ne diminue en rien l'urgence et la nécessité de former un gouvernement investi de pleines responsabilités et qui devra réaliser les réformes structurelles nécessaires dans les domaines institutionnel et socioéconomique. De là mon nouvel appel à tous les citoyens et en premier lieu aux responsables politiques.

Un célèbre constitutionnaliste anglais, Walter Bagehot, précisait les prérogatives de la monarchie constitutionnelle comme suit : le droit d'être informé, le droit d'encourager et le droit de mettre en garde. Ces derniers mois, dans mes audiences, j'ai beaucoup utilisé les deux premières prérogatives : être informé et encourager. Avec vous, je voudrais à présent faire usage publiquement, en toute transparence, de la troisième prérogative : le droit de mettre en garde.

Je le fais fortement et avec conviction pour les raisons suivantes : Premièrement. Comme un très grand nombre de Belges, je suis affligé par la plus longue durée, de mémoire d'homme, de formation d'un gouvernement. Cela crée chez beaucoup d'entre vous un sentiment d'inquiétude quant à l'avenir. J'ai pu m'en rendre compte lors de mes visites dans les différentes régions. Deuxièmement. La durée de cette crise suscite aussi, dans une grande partie de la population, de l'incompréhension vis-à-vis du monde politique qui n'apporte pas de solution aux problèmes. Cela risque de développer une forme de poujadisme qui est dangereuse et néfaste pour la démocratie. Troisièmement. Si cette

situation perdure longtemps encore elle pourrait affecter de façon négative et très concrète le bien-être économique et social de tous les Belges. Il faut en être bien conscient.

Quatrièmement. Un des atouts importants de la Belgique, depuis la seconde guerre mondiale, est son rôle au sein de l'Europe. Cela nous a valu de devenir de fait, comme pays, la capitale de l'Europe et de jouer un rôle moteur dans cette formidable aventure qu'est la construction européenne. Notre pays, avec sa diversité culturelle, était considéré d'une certaine manière comme un modèle pour l'Union européenne. Notre situation actuelle crée de l'inquiétude auprès de nos partenaires, et pourrait endommager notre position au sein de l'Europe, voire l'élan même de la construction européenne déjà mis à mal par les eurosceptiques et les populistes.

Je ne serais donc pas fidèle à mon rôle, si je ne rappelais pas solennellement les risques qu'une longue crise fait courir à tous les Belges, et si je n'exhortais pas à nouveau tous les hommes et toutes les femmes politiques, et ceux qui peuvent les aider, à se montrer constructifs et à trouver rapidement une solution équilibrée à nos problèmes. Comme je le rappelais à l'occasion de la Noël, et je cite : "Dans la recherche de cet accord raisonnable il est évident que chaque partie devra faire des concessions. Chacun aura donc l'obligation de prendre ses responsabilités. Le moment est venu où le vrai courage consiste à chercher fermement le compromis qui rassemble, et non à exacerber les oppositions. Si un tel accord se réalise, un nouveau gouvernement fédéral pourrait être constitué.

Avec les entités fédérées, il sera à même de prendre des mesures nécessaires pour sauvegarder le bien-être de la population, et pour rétablir la confiance au sein du pays. C'est cela que tous nos concitoyens attendent". Fin de citation.

Mais les citoyens ne doivent pas seulement exhorter leurs représentants à prendre les décisions courageuses qui s'imposent. Ils doivent aussi s'efforcer de favoriser une meilleure entente entre nos communautés en faisant des pas concrets vers l'autre, en parlant sa langue, en s'intéressant à sa culture, en essayant de mieux le comprendre. C'est là une forme importante de la citoyenneté moderne. Par ailleurs, nos problèmes internes ne doivent pas nous conduire vers un repli égoïste sur nous-mêmes et nous faire oublier le monde qui nous entoure. A ce propos, je voudrais partager avec vous l'émotion que j'ai ressentie lors de la remise du prix Roi Baudouin pour le développement au médecin congolais Denis

Mukwege. Dans des conditions très difficiles, il soigne et vient en aide aux femmes qui sont victimes de terribles violences dans l'Est du Congo.

J'appelle notre pays, l'Union européenne et les Nations Unies à travailler efficacement avec les autorités du Congo, et des pays voisins, pour mettre fin à ce drame. Nous ne pouvons pas rester indifférents à de telles situations.

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

C'est avec le ferme espoir de voir bientôt prendre fin cette trop longue période d'instabilité politique que la Reine et moi, et notre famille, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour une vraie Fête Nationale qui rapproche tous les citoyens.

Meine Damen und Herren, geehrte Mitbürger,

In der festen Hoffnung bald dem Ende dieser zu langen Periode politischer Instabilität entgegen zu sehen, wünschen die Königin und ich selbst, sowie unsere Familie, Ihnen allen einen wirklichen Nationalfeiertag in Zusammengehörigkeit. »

- BRUXELLES, Archives du Palais Royal, *ressources électroniques*.

Annexe 4

Retranscription - Entretien d'Elio Di Rupo³⁹⁹

Date : 25 avril 2022

Lieu : Mons

Interviewé : Elio Di Rupo

Intervieweur : Louis Pinczewski

Durée de l'enregistrement : 38'41''

Elio Di Rupo : [le Roi] accorde des colloques singuliers et la teneur de ces colloques singuliers par tradition restent secrets. Et donc ce n'est pas moi qui aie un respect sévère des institutions qui vais briser le secret. Je vais quand même vous expliquer plusieurs éléments. Le roi dans la crise que nous avons connu, 2010, 2000 ... enfin 541 jours, le roi n'a à aucun moment influencé ou témoigné une quelconque préférence pour quelque parti que ce soit. C'est pas son rôle et le ... le roi règne mais ne gouverne pas. Et *(1')* à aucun moment, il n'a tenté de privilégier telle coalition telle autre coalition et cetera. La pratique est que le roi après l'élection reçoit en général tous les présidents de parti. Ce qu'il fit. J'avais déjà avec Bart de Wever que je connaissais pas. Avec qui j'ai eu quelques contacts durant les tous premiers jours de ... après l'élection et nous étions vite tombé d'accord qu'il ferait de mémoire un tour *(2')* de consultations et puis que je prendrais le relais comme préformateur. Donc quand nous avons eu des contacts, quand nous fûmes appelés chez le roi ... nous avions déjà ce schéma en tête et le roi a avalisé le schéma comme il le fait toujours puisqu'il y avait un certain consensus et ce consensus à ce moment-là était autant plus important mais il ne concernait que les titres que les socialistes sortaient avec une victoire éclatante au sud et que la NV-A sortait avec une victoire éclatante au nord. Bon voilà, alors, donc après cela, pour rentrer dans le vif de vos questions ... alors donc « les observateurs et spécialistes qui disent *(3')* que le roi a participé de manière active non active », ce n'est pas vrai ils se trompent ... d'abord observateurs de quoi puisqu'ils étaient pas là. Ce sont des suppositions et moi je n'ai jamais ouvert la bouche donc. Et ça m'étonnerait bien fort que le roi aille se répandre chez les observateurs donc observateurs et spécialistes racontent des carabistouilles ... Aux vues des différentes crises politiques que notre pays a traversé dont certaines que vous avez ... personnellement ... oui, quelle est votre impression. Bon je viens de vous le dire, donc le roi est toujours resté dans son rôle ... Alors ... « a-t-il géré en tant qu'arbitre national », non ce n'est pas un arbitre national, le roi écoute beaucoup et son souci permanent et je l'ai vécu personnellement plusieurs reprises durant cette très longue crise *(4')*, son souci était que malgré que les choses entre les partis politique ne fonctionnaient donc qu'il n'y avait pas de conclusion, qu'il n'y avait pas de dynamique propre aux partis. Il n'a jamais voulu se résigner à constater cela et a toujours voulu que on reprenne immédiatement la balle pour tenter autre chose, pour que le pays un jour puisse avoir un

³⁹⁹ Pour la clarté de la retranscription, des hésitations, répétitions et interjections ont été supprimées.

gouvernement mais il n'a pas dit je vais privilégier ceci ou cela. C'est d'ailleurs pour ça que on a eu des observateurs, des clarificateurs (...)

Intervieweur : Énormément de titres.

Di Rupo : (...) des investigateurs enfin je ne me souviens plus de tous les titres mais il y en a eu sur tout (...)

Intervieweur : Médiateurs, clarificateurs, oui.

Di Rupo : (...) hein donc il y a eu même une fois un trio de mémoire et donc ça c'est (5') ... il est dans son rôle de Chef d'Etat qui doit nommer un premier ministre, qui doit nommer un formateur, il ne nomme le formateur que si il a le sentiment que ce formateur peut aboutir à quelque chose donc parce qu'avec tous les contacts qu'il a, il pense que un informateur donc ça c'est ce qu'il fit, au mois de mai je ne sais plus quand, on va y revenir dans les questions mais donc son rôle n'a pas du tout, c'est pas du tout un arbitre ... non pas du tout, c'est un catalyseur d'une dynamique de reprise de négociation donc chaque fois (...)

Intervieweur : C'était un encouragement.

Di Rupo : (...) oui mais donc il n'a ... il ne s'est jamais résolu à acter un échec.

Intervieweur : D'accord.

Di Rupo : D'un échec politique donc.

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : Même dans les moments les plus sombres où il avait vraiment des ruptures entre les négociateurs, il a quand même (6') ... comment dirais-je, il a quand même voulu toujours constater que ça n'allait pas mais pas acter simplement, immédiatement essayer de créer une nouvelle dynamique quelque part et ça c'est son rôle absolu. Vous avez dit que c'était la première fois depuis 1830 que l'on essaye de former un gouvernement avec un parti ... Ben oui ça ... oui ça c'est moi qui l'aie dit c'est vrai.

[rires]

Di Rupo : C'est vrai, c'est le moins que l'on puisse dire. Ben il n'a pas manœuvré donc est-ce que le roi a manœuvré, non. A-t-il poussé les questions institutionnelles, socio-économiques. Non, il a écouté quand même la discussion avec la NV-A et d'autres partis (7') mais l'ossature était d'abord NV-A / PS, ben quand même duré un an. Ca a duré un an, presque un an. Je n'ai plus les dates précises mais presque un an jour pour jour et ... Bon voilà on a essayé, moi personnellement j'ai essayé puis d'autres ont essayé, mais qui que ce soit qui avait un rôle

conféré par le roi a toujours mis dans le paquet NV-A et PS. Et ça n'a pas fonctionné ben je pense qu'à l'époque que ça n'a pas fonctionné pour une raison simple c'est que la NV-A était un tout jeune parti qui venait de connaître un succès retentissant, qui n'avait pas de bureau d'étude comme le PS avait. Qu'il craignait que tout compromis le conduise à une brisure (8') au sein de son parti parce qu'il avait Bart de Wever mais il y avait plus radical que Bart de Wever et qui était dopé par le succès (...)

Intervieweur : Dont le cofondateur.

Di Rupo : (...) dont un certain nombre de (...)

Intervieweur : Plus radical

Di Rupo : (...) plus radicaux que lui en termes d'indépendantisme et cetera. Et il a été très compliqué parce que au fil du temps y a eu non seulement BHV donc Bruxelles-Hal-Vilvorde qui est un problème depuis des décennies et un problème non résolu mais au fil du temps, De Wever que ... on croyait aboutir non pas à une solution mais à une avancée, alors il a rajouté les soins de santé alors que il avait dit au tout début des négociations qu'il ne les mettrait pas sur la table. Puis malgré ça on a avancé et cetera puis il a mis la loi de financement sur la table. Bref, (9') les paquets présentés par la NV-A était un paquet très lourd mais difficile à négocier parce que la NV-A ne concevait la négociation que dans le prisme d'une forme d'indépendantisme

Intervieweur : ok oui.

Di Rupo : donc dans le prisme de prendre un maximum de compétence pour la Flandre. Mais le roi n'a jamais dit oui, n'a jamais dit non, n'a jamais, ne s'est jamais, ne s'est jamais interféré, il a toujours constaté cette situation et relancé les discussions. Le Roi a-t-il essayé au maximum de garder le duo, non ce n'est pas lui. Là c'est les présidents de parti eux-mêmes, tout un temps, je dirais un an moi-même ait tout fait pour essayer de trouver un accord avec la NV-A (10') et ça n'a pas été possible. Mais ça n'a rien à voir avec le roi, le roi aurait acté toute type de coalition parce qu'il n'interfère pas dans le champ politique. Les pressions extérieures sont certainement un facteur majeur pour la formation d'un gouvernement, croyez bien que pas du tout. Ca c'est du cirque, non pas du tout. Bon bien entendu on était pas ni sourds ni aveugles notamment lors des manifestations, je m'en servais comme argument mais chaque président, présidente de parti avait aussi une logique de son propre parti, son propre programme et son propre devenir donc qu'allait être la suite des opérations si il y avait un accord qui serait considéré comme catastrophique ou insuffisant (11') en interne de tel ou tel parti. Alors est ce que le roi a conseillé les négociations de mener des rencontres bilatérales, non nous le faisons sans qu'il le demande. Il y a toujours eu, moi j'ai toujours eu des rencontres bilatérales et le souverain n'est jamais intervenu dans ces (...)

Intervieweur : Peut-être une nouvelle chose c'est que monsieur de Wever étant novice un peu dans les concertations, il était peut-être un peu moins discret, un peu plus grandiloquent au niveau de la presse ?

Di Rupo : (...) Peut-être mais (...)

Intervieweur : Vous étiez plus partisan dans la discrétion vous, pour que ça avance mieux

Di Rupo : (...) Je le suis toujours.

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : Je crois que dans un pays de coalition comme le nôtre, le secret est un ; un respect de toutes les formations et singulièrement des présidents et présidentes c'est-à-dire même si on est pas d'accord, enfin le moins que l'on puisse dire **(12')** c'est qu'entre le programme du PS et le programme de la NV-A, [rires] il y avait un univers de différences, une galaxie de différences.

Intervieweur : Oui

Di Rupo : Mais j'ai toujours respecté la personne de Bart de Wever et il m'a toujours rendu ce respect. Mais je l'ai fait avec tout le monde donc première condition c'est le respect. La deuxième condition, c'est que chacun fasse un effort de compromis mais que personne ne perde la face et puisse retourner dans sa propre formation politique avec un acquis raisonnable, bon. Et moi j'ai toujours cru qu'il faut faire ça dans la discrétion parce que dès que c'est dans les médias, je dirais c'est foutu, d'autres ont d'autres techniques bon voilà, aujourd'hui force est de constater que tout est à peu près dans la presse mais est-ce que ça avance mieux, je me permets d'en douter voilà alors donc **(13')** quel est votre souvenir de votre première rencontre avec le roi après les résultats, bah écoutez je n'ai pas un souvenir précis mais d'abord je l'ai vu comme tous les présidents de parti et présidente puisqu'il y avait Joëlle Milquet qui était présidente et je me demande si il n'y avait pas ... si il n'y avait pas une femme au ... SP-A, Caroline (...)

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : (...) et puis a été remplacé par ... le fils ... Caroline ... oui c'est Caroline ... Non c'était Caroline.

Intervieweur : C'est ... pour écolo il avait une Sarah Turine mais en (...)

Di Rupo : non pour écolo, non c'était pas elle, non pour écolo **(14')** c'était (...)

Intervieweur : Marcel Cheron il était aussi noté

Di Rupo : (...) non (...)

Intervieweur : C'était monsieur javelot.

Di Rupo : (...) ce sont des négociateurs, ce sont pas du tout des présidents de parti. Il y avait des négociateurs dans les groupes de travail, non c'était Javot, Jean Michel Javaux et pour Groen, c'était un deuxième personnage très correct, oh qui était maire d'un quartier d'Anvers, je ne sais plus son nom, van quelque chose et alors il y avait Gennez je crois, Caroline Gennez pour le SPA et puis qui a été remplacé par ... comment ... l'ancien maire, le fils de l'ancien maire de Leuven ... ah avec l'âge ... allez ... c'est insupportable (15') ... il a été mon collègue et truc bazar et on oublie tout ça (...)

Intervieweur : Caroline Gennez SPA

Di Rupo : (...) Caroline Gennez et puis elle a été remplacée par ... et puis ...

Intervieweur : Il y avait à ses côtés Frank Vandenbroek mais c'était pas lui je pense.

Di Rupo : Non, c'est pas VandenBroek ... ah ce n'est pas possible, [inaudible] vais le dire tout de suite ... Voilà ... Alors ... (16') Louis Tobbak, voilà le fils Tobbak, [inaudible] le fils Tobbak et il y avait Joelle Milquet pour le CDH, qui a été remplacée pour la deuxième partie par ... comment ... Benoit Lutgen. Et donc la première rencontre, elle était tout à fait normale et après ça le roi a chargé je crois Bart d'une mission qui était très courte je pense une semaine ou deux maximum et puis j'avais cette fonction de préformateur qui était un concept nouveau. Mais bon, tout le monde sentait bien qu'on était pas prêt pour une formation (...)

Intervieweur : C'était pas une forme de prudence pour le roi de ...

Di Rupo : (...) non je pense que nous lui avons suggéré je crois ... Que nous lui avons suggéré ... non (17') non c'était plutôt le résultat de nos accords sur la forme, pas sur le fond. Bon voilà, et après ça, j'ai fait quelques rapports mais force était de constater que ça n'a pas marché. Alors donc là vous parlez du 10 janvier, oui. Donc ça, la manifestation je dirais moi qui suis un unioniste et qui tient à l'unité du pays, oui ça m'a aidé, ça m'a fait ... c'était une thèse mais que tous les francophones, Joelle Milquet pensait la même chose et ... comment ... donc je dirais que ces manifestations ont plutôt aidé les francophones (18') dans la négociation. La pression de la conjoncture économique mondiale, oui, non pas de former mais de charger le premier ministre sortant de préparer un budget, en effet ça c'est aussi une, comme dirais-je, une spécificité belge. En effet, nous étions dans une pression absolument ... une pression financière très difficile. Le spread, nous suivions ce fameux spread quasiment toutes les heures et c'est vrai que on avait demandé à Yves Leterme d'avancer. Ce qu'il fit avec notre soutien. Ce qui est aussi encore une vertu belge c'est que, bon, c'était pas un budget comme on a pu faire après parce qu'on a quand même fait un assainissement global (19') de 22 milliard en 3 ans.

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : Faut quand même le faire mais ça ne se verrait pas dans un autre pays donc on a quand même, les négociations pataugeaient mais on sentait bien que dans l'intérêt du pays, fallait quand même faire quelque chose et (...)

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : (...) le gouvernement qui était le gouvernement démissionnaire a en effet fait quelque chose. Alors le 27 janvier, donc le soir du 27 janvier vous dites lors d'une soirée des vœux de votre parti, c'est bien de s'y intéresser, ah il faut un gouvernement d'union nationale. Oui parce que dans la première phase, oui, ça c'est important. Dans la première phase des négociations, les libéraux n'y étaient pas.

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : Les libéraux n'y étaient pas et je voyais bien que tout ça tournait en eau de boudin (20'). J'avais appris qu'il avait eu des contacts discrets entre Didier Reynders et Bart de Wever. Puis ça n'a plus été discret, ça été ... c'était dans un grand restaurant bruxellois, c'est pas comme chez soi c'est l'autre ... dans un grand restaurant cher de Bruxelles. Mais bon pour finir tout ça s'est su mais déjà à ce moment-là ma conviction était ; on y arrivera pas avec la NV-A mais alors essayons ... la NV-A seule et le CD&V, essayons quelque chose d'unité nationale, bon ça n'a pas fonctionné non plus. Alors ... le roi consulte, oui ça il consulte tout le temps. Après les premières mobilisations du mois de janvier, la polarisation avec ou sans la NV-A, on fait, de plus en plus sentir, oui. Le roi n'a ... le roi a toujours (21') interrogé pour comprendre et vraiment il avait une connaissance très fine parce qu'il avait aussi un Chef de cabinet exceptionnel, comment dirais-je, Jacques Van Yperseel (...)

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : (...) était à mes yeux l'un des meilleurs politologues de Belgique mais extrêmement discret bien sûr mais il a conseillé le roi d'une manière magistrale et le roi avait une connaissance intrinsèque très forte des réalités politiques, des difficultés et cetera. Pour la première fois depuis juin, le roi reçoit les deux présidents des partis libéraux, en sortira informateur royal, oui. Donc ça c'est un choix qui fut fait avec le consensus d'autres. Dont nous même, pourquoi, (22') parce que on tournait en rond et que donc il fallait aller, je dirais c'était presque la logique (...)

Intervieweur : Oui c'est ça.

Di Rupo : (...) de mon appel

Intervieweur : Après votre appel à l'unité nationale

Di Rupo : À l'unité nationale. Alors, puis Wouter Beke, [le FMI] met la pression sur la Belgique vu son impasse, et les tensions, oui c'est vrai que les tensions CD&V / NV-A se font sentir. Alors, le rejet, c'est pas un rejet, je vais expliquer, c'est pas, c'est pas le bon terme un rejet. Puis voilà, on arrive à la période de formateur. Alors, il faut que je retrouve les dates mais oui ça peut être le 12 mai ... moi je dois me faire opérer des cordes vocales.

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : Et donc (23') aussitôt nommé formateur aussitôt soumis au bistouri, c'était du laser, du médecin. Et alors, comment, contraint au silence durant une dizaine de jours et puis seulement j'ai repris. Mais à ce moment-là, je travaille d'une tout autre manière. Malgré le programme du PS, je m'en écarte pour prendre la décision de couper le nœud gordien, de trancher Bruxelles-Hal-Vilvorde. Certains trouvaient que c'était trop, d'autres pas assez mais ma conviction était que tant que on ne tranchait pas cette affaire, avec les tribunaux (24'), la cour qui allait se mettre dans le brabant flamand enfin ... les procureurs, je vous passe les détails c'était ... je ne suis pas capable de restituer comme ça mais suffit de dire bon voilà (...)

Intervieweur : Oui, c'est très technique.

Di Rupo : (...) Mais je l'avais fait. Deux, dans le programme socio-économique, j'avais pris toute la mesure des difficultés et donc j'avais formulé une série de propositions et ceux que j'ai déposées à ce moment-là est rendu publique c'est la, ça s'appelait note de base.

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : Bon, c'était pas un titre exceptionnel, comment dirais-je, en terme de recherche, note de base. Et les premiers à régir et à dire ok, ce sont les libéraux, MR et Open VLD. Qui est un peu dans le suivi de tout ce qu'on raconte et aussi de mon idée gouvernement d'union nationale. Et alors (25') qui dit non ? la NV-A. La NV-A dit non. « Onbespreekbaar », bon. Puis tout ça se passe plutôt, parce que ... je suis opéré, j'ai l'opération, je dirais ça doit être en juin, bon. Et puis on a donc dans les partis, les écolos et le MR disent ok. Les libéraux disent ok, les socialistes des deux côtés disent ok, le CDH, Joelle Milquet disent ok, et le CD&V ne dit rien or on ne peut pas former un gouvernement sans la NV-A si on a pas le CD&V. Et il a fallu attendre le 21 juillet [Téléphone sonne]. (26') Bon donc il faut attendre le 21 juillet, voilà ça c'est quand même, ça ne s'oublie pas.

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : Après la cérémonie, je convoque tout qui veut venir au cabinet de l'arête et jusqu'à la fin de la cérémonie vers 17h30, je n'avais pas de nouvelles et puis in extremis Wouter Beke m'appelle et dit je viens. C'est à ce moment-là, il a pas dit d'accord avec ma note mais il vient.

Intervieweur : Il vient discuter.

Di Rupo : Nous voilà tous réunis jusqu'à 3h du matin et (27') là, le CD&V a été très clair en disant « voilà je suis venu, je suis d'accord de poursuivre mais je ne serai pas moins exigeant sur le plan institutionnel que la NV-A. Je veux montrer que je suis un bon flamand ». Bon, dont acte. Tout ça se termine à 3h du matin. Je fais rapport au palais vers 3h-3h30 du matin. Bon, je suis dans ma mission et je la poursuis. Puis après cela, on a alors des négociations en deux phases, la première phase est une négociation institutionnelle à huit partis. Bon, c'était compliqué mais on finit par avoir un accord, je revois cette (28') scène où je dis « we hebben een akkoord » et j'étais très ... [inaudible] souvenais d'autant plus qu'une semaine après je recevais une carte d'une maman qui me disait que ses deux enfants se chamaillaient sans cesse et puis ont vu avec we hebben een akkoord et ils se sont mis d'accord et ils ont mis une pancarte we hebben een akkoord et donc ils m'ont envoyé ça. Donc ça reste dans ma mémoire.

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : Et puis le VLD n'a pas voulu de Groen pour la poursuite socio-économique, j'ai dit à Jean-Michel Javaux reste avec nous et lui a dit non je reste avec Groen. Et donc dans l'opposition (...)

Intervieweur : Oui ils ne voulaient pas se ...

Di Rupo : (...) c'est comme ça j'ai poursuivi avec huit partis pour les réformes, aussitôt que ça a fait deux gouvernements, le gouvernement des réformes à huit et le gouvernement officiel socio-économique à six. Bon, durant toute (29') cette période, le roi s'est tenu informé, le roi a suivi mais le roi n'a pas donné d'orientation, loin s'en faut, il a toujours voulu avoir les informations mais il n'est jamais sorti de son rôle, alors (...)

Intervieweur : Mais c'est un peu exceptionnel le 21 juillet quand même son discours, on sent ...

Di Rupo : (...) Oui, ça c'était son rôle.

Intervieweur : Wouter Beke s'est senti obligé d'avancer (...)

Di Rupo : En se fâchant, en faignant de se fâcher, il n'a pas enfreint la constitution

Intervieweur : (...) non, bien sur.

Di Rupo : Il n'a pas dit (...)

Intervieweur : Justement

Di Rupo : (...) vous devez faire ci, vous devez faire ça.

Intervieweur : Non, justement il le dit qu'il garde ses prérogatives.

Di Rupo : Mais il est Chef d'Etat et en période de crise, c'est lui non pas qui conduit les négociations mais c'est lui qui désigne la personne chargée de mener les négociations donc ... et je pense aussi que tout le monde (30') était un peu nerveux, on en avait un peu tous marre (...)

Intervieweur : Surtout la société civile dont le roi le voyait

Di Rupo : (...) oui bien sûr, nous aussi on le voyait.

Intervieweur : Oui, bien sûr, oui.

Di Rupo : Mais je pense que là, ça n'a pas impressionné les présidents de parti mais c'était dans le ton et puis le fait que le CD&V viennent après, ça été interprété comme une réponse au roi. C'est peut-être hâtif mais je crois que ça été très difficile au CD&V de se détacher de la NV-A mais pour finir ils se sont dit faut quand même qu'on fasse quelque chose, bon voilà.

Intervieweur : D'accord.

Di Rupo : Et donc c'est comme ça que on a fait ... le discours du roi on vient d'en parler, il semble que le roi a fort usé de ses en tapant du poing, bon oui mais je comprends je pense qu'il était très humainement ulcéré de voir cette classe politique Après un an (...)

Intervieweur : Oui

Di Rupo : (...) être incapable (31'), enfin on ne peut pas lui en vouloir je trouve.

Intervieweur : Non bien sûr.

Di Rupo : Après quelques remous le roi vous reçoit le 12 septembre ... stipule que le Souverain a demandé aux négociateurs de conclure le plus vite possible ... oui voila, donc c'est ça oui, oui. Non, je ne sais pas si il pense que le plus com... non il était bien conscient, on a du travailler en deux séquences mais il était bien conscient que c'était difficile ... ah bah voila le 13 septembre votre note est publiée dans la presse. Lors d'un accès de colère, vous dites aux négociateurs, oui mais ça c'était plus tard en effet c'est vrai, ça c'est juste, vous êtes une bande d'irresponsable j'ai tout claqué comme ça c'est rare, faut pas (...)

Intervieweur : Oui. Ça m'a étonné aussi en lisant l'information.

Di Rupo : (...) Oui c'est juste, ça c'est vrai, j'ai pris **(32')** ... j'ai fait appel à la police et je suis allé chez le roi, oui c'est vrai ... parce que c'est ... à partir du moment où vous avez le sentiment vous ne pouvez plus avancer, vous ne pouvez plus garder la charge royale, comprenez. vous devez la remettre dans les mains du roi et il en fait ce qu'il veut et en l'occurrence il a refusé que je me retire donc son choix c'est de dire non vous devez continuer bon et puis (...)

Intervieweur : Est-ce qu'il veut tempérer en fait en refusant votre démission ? Il estime que ça peut réussir quand même ...

Di Rupo : (...) oui, bien sûr, ça oui. Il est maître de l'horloge, il est maître du temps donc oui ça c'est une prérogative, oui bien sûr.

Intervieweur : Ça met un peu de stabilité dans les négociations d'avoir ...

Di Rupo : Bah le fait que tout le monde (...)

Interviewer : [inaudible]

Di Rupo : (...) se calme c'est quand même un peu mieux (...)

Interviewer : Oui.

Di Rupo : (...) Pour négocier que le fait que tout le monde hurle au moment de la négociation et alors ici donc dans un communiqué vous appelez à un ultime sursaut, oui, c'est ça. Il en va de l'avenir du pays. Le premier ministre Yves Leterme devait partir **(33')** pour la fonction de secrétaire gén ... Oui bon, ça, le 14 septembre le roi en vacances non je crois qu'on lui demande de revenir en effet, un premier accord est enregistré durant la nuit du 14 au 15 septembre. Ça, c'est l'accord institutionnel.

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : Et la ... Non je ne crois pas que c'est le déclic du retour du roi mais c'est clair que politiquement, le fait qu'il revienne et cetera ajoute à la gravité de la situation et à l'urgence, vous comprenez. On avait pas besoin qu'on nous dise ce qu'on avait à faire, on comprenez bien que si le roi revient de vacances c'est qu'il y a une raison. Alors plusieurs accords ont ensuite été conclus. On voit que ce déclic est bien en marche, le socio-économique rend la négociation plus difficile, en effet. La pression s'accroît, le 20 novembre, voilà **(34')** oui là encore donc là à nouveau blocage total, je crois que je leur ai dit pour la deuxième fois qu'ils étaient irresponsables, mais là ils étaient 6 partis avant ils étaient 8 et le 23 novembre ... de continuer, oui, oui bien sûr il n'a jamais accepté ma démission, mes démissions ... Voilà, questions conclues ... à grande vitesse (...)

Intervieweur : Par rapport à la longueur de la crise.

Di Rupo : Oui, par rapport à tout le reste, oui. Et donc... oui mais bon la ... on avait quand même une vision assez claire sur le socio-économique mais je crois quand même que tout le monde était conscient qu'on ne pouvait pas continuer sans gouvernement avec ... une dérive totale des finances publiques, le spread qui s'emballait enfin voilà, c'est un peu tout ça. Et puis donc on a conclu (35') et ... oui on a conclu le 30 novembre puisque puis il y a eu les présidents des partis et cetera, j'ai prêté serment et je suis allé à mon premier sommet européen donc je n'avais pas encore reçu la confiance de la chambre mais bon c'était l'agenda comme ça ... Et puis après le roi donc après j'ai vu le roi tous les lundis à 11h durant ... entre une heure et demie et deux heures chaque fois, ce qui est énorme. Et là le roi a continué à s'intéresser au millimètre près de l'état du pays et de la situation politique du pays mais donc en un mot comme un cent, le roi n'a pas joué, comment dirais-je, une partie politique, il n'a pas privilégié l'une ou l'autre coalition ... En revanche (36'), il n'a jamais voulu acter un ... comment ... un échec sans redonner une chance à une autre forme de négociation et c'est ça qu'il a toujours fait, c'est pour ça qu'il a eu tant de gens avec des titres (...)

Intervieweur : Des missions royales.

Di Rupo : (...) des personnalités choisies mieux les uns les autres voilà. Voilà un peu ... heu ... ou nous en sommes. Vous avez encore quelques questions ?

Intervieweur : ben juste au final dans ... dans toute cette négociation est ce que justement vu qu'on a bien vu avec vous que ... il y avait une neutralité de la part du roi (...)

Di Rupo : Oui absolue.

Intervieweur : (...) absolue, est ce que justement cela donne une stabilité pour les négociations même si elles étaient très difficiles forcément (...)

Di Rupo : Non moi ce que je peux dire à titre humain, c'est que j'étais très heureux d'avoir quelqu'un à qui je pouvais raconter des choses sans (37') que ça aille dans la presse ni être trahi. Je crois que psychologiquement ça m'a beaucoup soulagé parce qu'il fallait que j'explique à quelqu'un ce que je ressentais, comment je voyais les choses. Et je pouvais pas le faire ... je pouvais le faire avec personne puisque il suffit que je le dise à n'importe qui (...)

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : (...) pour que peut être ça fuite (...)

Intervieweur : et l'endroit au niveau discrétion

Di Rupo : (...) et donc là j'ai fait durant les négociations et aussi durant la période au cours de laquelle j'étais premier ministre, j'avais une relation ... extrêmement ... comment dirais-je ... chaleureuse avec le roi. C'est pour ça que ça durait chaque fois très longtemps, lui-même était

très intéressé à connaître les détails et moi j'étais heureux de pouvoir parler en toute confiance à quelqu'un.

Intervieweur : Oui ... et justement dans ces moments de tension avec les présidents de parti ... avec quelqu'un de neutre et qui ne croit pas à l'échec ça donnait justement (...)

Di Rupo : Ah oui, ça aide.

Intervieweur : (...) de la stabilité.

Di Rupo : Et ça permet (38') de détendre l'atmosphère après qu'il y ait eu un paroxysme de nervosité. C'est pas ... c'est pas au moment où je dis vous êtes une bande d'irresponsables que dix minutes après on conclut. Quand je leur dis ça, c'est aussi pour les mettre face à leur responsabilité. Et ça s'est su tout de suite parce que les motards ça se voit les pin pon machin, les ... surtout les journalistes étaient là tous les jours donc c'est (...)

Intervieweur : Oui.

Di Rupo : (...) ils savaient tout.

Intervieweur : C'est ... Oui.

Di Rupo : Ils savaient tout sauf ce qu'il se passait au palais, ça ils savaient rien.

Intervieweur : Et ça, ça n'a jamais bougé.

Di Rupo : Et ça doit ... ça doit rester.

Intervieweur : Et ça reste comme ça.

Di Rupo : Voilà.

Intervieweur : Merci beaucoup.

Dates clés

13 juin 2010

Élections fédérales anticipées

17 juin

Le Roi nomme De Wever informateur

8 juillet 2010

Bart de Wever remet au Roi son rapport final

Le Roi charge Elio Di Rupo d'une mission de préformateur (terme créé par la circonstance par le palais)

17 juillet

Elio Di Rupo remet un rapport intermédiaire au Roi

30 juillet

Elio Di Rupo remet un nouveau rapport intermédiaire

18 août

Mission prolongée mais pause de deux jours pour permettre au Souverain de recevoir les présidents de partis qui participent aux négociations

29 août

Elio Di Rupo remet sa démission au Roi, démission refusée.

3 septembre

Elio Di Rupo remet une seconde fois sa démission. Le Roi tient en suspens et accède à sa demande le 4 septembre

4 septembre

Le Roi charge président de la chambre, André Flahaut et président du Sénat, Danny Pieters de mission de médiateurs

5 octobre

Les médiateurs constatent que leur mission n'est plus possible, le Roi les décharge

Entre 5 et 8 octobre

Le Roi consulte les partis impliqués dans les négociations (PS, NV-A, SP.A, CD&V, CDH, Ecolo, Groen)

8 octobre

le Roi charge de Wever d'une mission de clarificateur (dénomination officielle : chargé de mission royal)

17 octobre

Bart de Wever commente à la presse son futur rapport au roi (inhabituel)

18 octobre

Le Roi reçoit en audience Bart de Wever

Entre 18 et 21 octobre

consultations après le rapport du clarificateur

21 octobre

Le Roi charge Johan Vande Lanotte d'une mission de conciliateur (choix par défaut d'un SP.A)

24 décembre

Message de Noël du Roi

6 janvier 2011

Johan Vande Lanotte demande à être déchargé de sa mission royale

10 janvier

Le Roi tient en suspens la démission.

Décision exceptionnelle : charger le premier ministre en affaire courante de préparer un budget pour l'année qui commence.

11 janvier

Après avoir reçu en audience Bart De Wever et Elio Di Rupo, le Roi reçoit Johan Vande Lanotte.

26 janvier 2011

Johan Vande Lanotte se rend chez le Roi et remet pour la deuxième fois sa démission

27 janvier au 1 février

Consultations, le Roi boucle cela le 1 février sans prendre de décision. Pour la première fois le Souverain consulte les partis libéraux. Elio Di Rupo appelle au soir aux vœux de son parti un gouvernement d'union nationale

Mois de janvier

Première fois que le roi ne convie pas les corps dit constitués au Palais pour leur présenter ses vœux et recevoir ceux du gouvernement. Première fois dans son règne depuis 1993.

2 février

Le Roi désigne Didier Reynders informateur.

16 février

Didier Reynders se rend au palais pour faire rapport. Prolongement de la mission

1^{er} mars

Didier Reynders remet son rapport définitif au roi. Ce dernier le décharge de sa mission.

2 mars

Le Roi désigne Wouter Beke négociateur

16 mars

Le négociateur royal se rend au Palais pour présenter un premier rapport intermédiaire

31 mars

Présentation du deuxième rapport intermédiaire au Roi

14 avril

Présentation du troisième rapport au Roi

29 avril

Wouter Beke remet son quatrième rapport intermédiaire au Roi

12 mai

Le négociateur remet au Roi ses conclusions finales. Il demande à être déchargé. Le Souverain tient en suspens sa décision. Le roi consulte.

11-16 mai

Consultations

16 mai

Le Ri nomme Elio Di Rupo formateur.

4 juillet

Elio Di Rupo présente la note « Un Etat fédéral plus efficace et des entités plus autonomes » au Roi et aux présidents de partis.

8 juillet

Elio Di Rupo demande à être déchargé de sa mission. Le Souverain tient en suspens.

21 juillet

Discours du Roi à l'occasion de la Fête Nationale.

A 3h30 du matin, le formateur démissionnaire se rend au Palais et dit que les conditions sont réunies.

22 juillet

Les négociateurs s'accordent 3 semaines de vacances sur le conseil du Roi

30 août

Di Rupo présente au roi un rapport intermédiaire sur sa mission de formation

12 septembre

Le Roi reçoit le formateur pour l'informer de l'évolution

14 septembre

Le Roi rentre de vacances en urgence

26 septembre

Elio Di Rupo fait rapport au Roi

10 octobre

Elio Di Rupo fait part au Roi de l'accord institutionnel conclu entre les négociateurs

20 novembre

Elio Di Rupo met un terme aux discussions et se rend chez le roi pour remettre sa démission.
Le roi tient en suspens sa décision.

22 novembre

Albert II consulte

23 novembre

Le Roi demande à Elio Di Rupo de poursuivre sa mission de formation

1^{er} décembre

Di Rupo annonce au Roi qu'un accord est conclu

5 décembre

Di Rupo se rend chez le Roi pour présenter la liste complète de la composition de son gouvernement

6 décembre

Le gouvernement Di Rupo prête serment devant le Roi.

7 décembre

Déclaration gouvernementale

10 décembre

Confiance de la chambre

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial